

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2009**

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le jeudi 24 SEPTEMBRE 2009 à 18 heures 30.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veillez agréer, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

**Alain CAZABONNE**

**ORDRE DU JOUR**

**RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

- 1 – Approbation du procès-verbal des séances publiques du Conseil Municipal en dates des 15 JUIN et 9 JUILLET 2009
- 2 – Décisions municipales – information du Conseil
- 3 – Bulletin d'information générale de la Ville – Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal
- 4 – Régime indemnitaire des élus
- 5 - Motion présentée par les élu(e)s de Talence visant à approuver le principe d'une consultation citoyenne portant sur la privatisation de la poste
- 6 – Convention de mise à disposition de locaux avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde
- 7 – Tarifs d'occupation du Domaine Public : Permis de stationnement – Permission de voirie
- 8 – Contrat de co-développement entre la Communauté Urbaine et la Ville – Signature
- 9 – Rapport d'activité de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour l'année 2008
- 10 – Délégation et représentation du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de l'Association Loisirs des Petits Rois
- 11 – Sport de Haut Niveau : subvention exceptionnelle
- 12 - Demande d'aide financière au Syndicat Départemental d'Electrification de Gironde pour la mise en souterrain des réseaux d'électrification dans les rues Dubernat, Diderot, Rostand

**RAPPORTEUR : M. JESTIN, Adjoint délégué à l'Urbanisme**

- 13 – Avis des communes pour approbation de la 4<sup>e</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux
- 14 – Autorisation d'installation d'un bungalow rue du 19 mars 1962 à Talence
- 15 – Candidature de la Ville de Talence pour l'expérimentation d'une réduction des seuils d'émission des antennes relais sur le territoire de la commune au seuil de 0,6 V/m

**RAPPORTEUR : Mme LUTREAU-CHAVERON, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines**

16 – Mise à jour du tableau des effectifs

17 – Création d'emploi de Cabinet

18 – Renouvellement de la mise à disposition d'un agent auprès de l'Association Loisirs des Petits Rois

**RAPPORTEUR M. CLOUP, Adjoint délégué aux Finances et aux Marchés Publics**

19 – Fixation des taux des trois Taxes Directes Locales pour l'année 2009 - Rectificatif

20 – Ouverture de crédit d'un montant de 4 500 000 €

21 – Exercice budgétaire 2009 – SPIC Service Extérieur des Pompes Funèbres - Décision modificative n° 1

**QUESTIONS ORALES**

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 septembre 2009, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 24 septembre 2009 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain CAZABONNE, Maire.

**Etaient présents pour tout ou partie de la séance :**

M. Alain CAZABONNE, Maire, M. VILLEGA-ARINO, M. DUART, Mme SALLET, Mme IRIART, M. PARANTEAU, M. JESTIN, Mme CASTAGNERA (questions n° 1 à 7), Mme LUTREAU-CHAVERON, M. CLOUP, M. CASTEX, Mme HIERET, Mme CHABBAT, M. GARNIER, Mme BONORON, Mme ROSSI, M. BONNIN, M. GODEFROY, Mme GEHIN (questions n° 1 à 7), Mme BONNEFOY, Mme FURNON, M. GOYER, Melle DOUKANI, M. SEBTON, M. AMBRY, M. CONTE, M. DUPON-LAHITTE, Mme BLANCHARD, Mme GRESLARD, Mme DE MARCO, M. GORSE, Mme ROSAY.

**Absents excusés ayant donné délégation :**

Mme CASTAGNERA à Mme SALLET (questions n° 8 à 21), Mme DENON-BIROT à Mme HIERET, Mme CHADEBOST à M. LE MAIRE, Mme NEDELEC à M. GOYER, M. PRADES à M. SEBTON, Mme VIAUD à Mme GRESLARD

**Absents excusés :**

M. GELLE, Mme GEHIN (questions n° 8 à 21), M. LABOURDETTE

**Madame HIERET a été désignée comme secrétaire de séance.**

**M. LE MAIRE :** Le quorum étant largement atteint, je peux déclarer la séance ouverte.

M. GELLE est absent, car il représente la Communauté Européenne à Copenhague.

Mme CASTAGNERA donnera délégation à Mme SALLET à partir de 19 heures 30.

Mme DENON-BIROT donne délégation à Mme HIERET.

Mme CHADEBOST m'a donné délégation.

Mme NEDELEC a donné délégation à M. GOYER.

M. PRADES a donné délégation à M. SEBTON.

Dans l'opposition, Mme VIAUD va-t-elle arriver ?

**Mme GRESLARD :** Mme VIAUD me donne délégation en attendant.

**M. LE MAIRE :** Parmi les questions posées lors du dernier Conseil Municipal, nous en avons une posée par M. DUPON-LAHITTE concernant les outillages professionnels pour les espaces verts. Je tiens à sa disposition la liste de tout le matériel s'il le souhaite.

Un rapport sur la présentation et le travail de l'Espace Seniors sera fait lors d'un prochain Conseil Municipal, car il est en cours de rédaction.

**M. VILLEGA-ARINO :** Le rapport d'activité de l'Espace Seniors est en cours d'élaboration. Il n'était donc pas totalement fini.

**M. LE MAIRE :** Avant d'aborder l'ordre du jour, j'ai demandé à Catherine LUTREAU-CHAVERON de nous faire un condensé des mesures que nous devons prendre dans le cadre du plan de continuité des services en cas de pandémie grippale.

**Mme LUTREAU-CHAVERON :** Mes chers collègues, je vous rassure, je ne vais pas vous donner lecture exhaustive du document qui vous a été remis sur table à l'instant et qui s'intitule : « Plan de continuité des services en cas de pandémie grippale août 2009. »

Ce document a été validé en CHS-CTP extraordinaire le 8 septembre 2009. Il est donc désormais validé par la collectivité.

Quoi que chacun puisse penser à titre personnel de cette pandémie et de ses risques de propagation, nous avons reçu commande par la Préfecture, émanation de l'Etat, dans le courant de l'été, de mettre en place un plan de continuité des services, dans le but à la fois de protéger les agents de la collectivité et de répondre aux besoins des usagers dans le cas d'une propagation de la grippe A H1/N1.

Vous verrez que ce plan se divise en trois parties correspondant aux trois états de progression de la pandémie :

- Une situation 5A qui est celle que nous connaissons actuellement. C'est tout simplement une phase de prévention renforcée qui concerne tous les agents. Cette phase de prévention leur a été à chacun individuellement notifiée en même temps que leur bulletin de paie du mois d'août, afin qu'ils en aient chacun individuellement connaissance. Il a également été explicité à la totalité des chefs de service et plus précisément explicité à ceux de nos agents qui sont plus particulièrement exposés vis-à-vis des publics les plus susceptibles de développer le virus. Cette phase de prévention renforcée fait donc l'objet de la situation 5A.
- Pour le cas où l'Etat déciderait du passage en situation 5B, car je vous rappelle que nous n'avons absolument pas la maîtrise du déclenchement des phases successives, nous passons alors en situation de pandémie en France. Dans ce second niveau de propagation, la collectivité a pris certaines décisions suivant les directives qu'elle a reçues, qui sont des directives totalement paradoxales et contradictoires, car il s'agit en même temps de maintenir au maximum les services à disposition du public et de protéger au maximum les agents, ce qui est, vous en conviendrez, deux objectifs pour le

moins contradictoires. Nous avons donc décidé de classer les services de la Ville en quatre niveaux, de ceux qui doivent se tenir totalement à disposition et ne peuvent souffrir le moindre dysfonctionnement, jusqu'à ceux qui peuvent supporter un état de fermeture au moins provisoire. Ces quatre niveaux sont les niveaux A, B, C et D. C'est à partir de cette classification que nous avons opéré le tableau que vous trouvez en page 6. Je vous épargne bien entendu la lecture exhaustive de ces tableaux.

- Pour le cas où nous devrions parvenir au niveau 6, qui est celui de la pandémie, là encore déclenché *via* la Préfecture, c'est-à-dire sur directive de l'Etat, la situation est alors tout autre, car au contraire, la collectivité tout comme d'ailleurs tous les services de l'Etat et bien au-delà des services de l'Etat, tous les services économiques de la Ville et de l'Etat français, se retrouvent totalement paralysés. Ainsi, bien au-delà de la vie de notre collectivité, c'est l'arrêt des transports en commun, la fermeture aux frontières... Ce sont des mesures draconiennes qui seront alors appliquées. Il n'est plus alors question de maintenir au maximum l'ouverture de nos services, mais tout au contraire, d'opérer une situation de confinement et de fonctionner dans une situation dans laquelle nous maintenons un minimum d'agents sur site, dans un système de rotation qui permet au contraire de ne maintenir que ceux que nous avons considérés comme étant les services les plus essentiels, par exemple le service de l'état civil, et dont il est hors de question de pouvoir s'en passer y compris en période de pandémie.

C'est un résumé très bref et schématique de ce qu'il en est du plan de continuité des services. Je rappelle également que ceux de nos agents qui se retrouvent confinés, conservent bien entendu le bénéfice de leur rémunération, ont un service de disponibilité téléphonique et doivent se trouver même s'ils ne sont pas malades à leur domicile à disposition de leurs collègues qui assurent le service de permanence sur leur lieu de travail.

Je me tiens bien sûr à votre disposition pour toute question que vous jugeriez nécessaire.

**M. CONTE** : Monsieur le Maire, j'ai simplement un petit commentaire introductif. En page 3, nous lisons : « Eviter les rassemblements de personnes. »

Cela veut dire qu'en cas de manifestation qui implique un rassemblement de personnes, on pourrait appeler la police pour disperser le rassemblement sous prétexte d'une contagion possible.

**Mme LUTREAU-CHAVERON** : Nous sommes en situation 5A.

Il s'agit ici des manifestations qui relèvent de la responsabilité de la collectivité. Nous ne parlons donc pas des rassemblements qui se tiennent hors la responsabilité de la collectivité. Il ne s'agit pas de disperser les personnes qui se rencontrent entre elles hors les murs ou hors la responsabilité de la collectivité.

Ce que peuvent faire les personnes en dehors de la collectivité ne concerne pas la collectivité. Nous ne sommes pas sous la loi martiale Monsieur CONTE, je n'ai pas besoin de vous le rappeler. Si vous souhaitez vous rencontrer avec des amis dans la rue, c'est votre liberté la plus absolue.

Ce paragraphe signifie, vous l'avez évidemment bien compris, qu'il vaut mieux éviter de rester regrouper inutilement si l'on n'a rien à faire ensemble et qu'il vaut mieux être dans son bureau à travailler plutôt qu'être regroupés à six ou à sept.

**M. DUPON-LAHITTE** : Y a-t-il deux mètres entre chaque agent ?

**M. LE MAIRE** : Je vais vous rassurer, car nous avons reçu aujourd'hui la documentation sur le centre de vaccination qui se tiendra à Gradignan à l'espace Jean LARRIEU. Cela représente une cinquantaine de pages de suggestions et de directives. Tout cela sera très simple !

### **1 – Approbation du procès-verbal des séances publiques du Conseil Municipal en dates des 15 JUIN et 9 JUILLET 2009**

**M. LE MAIRE** : Avez-vous des remarques sur ces deux procès-verbaux ? (*Non.*)  
Ils sont donc approuvés.

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal des séances publiques en dates des 15 JUIN et 9 JUILLET 2009. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

37 VOIX POUR

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 02.10.2009)**

### **2 – Décisions municipales – information du Conseil**

**M. LE MAIRE** : Quelles sont vos questions ?

**M. GORSE** : Cela concerne les délibérations n° 3 et 4. Ce sont des décisions pour faire assurer le nettoyage des vitres de bâtiments municipaux, ainsi que pour le nettoyage de véhicules de la Ville.

Pourquoi est-il nécessaire de passer des marchés pour ces prestations ? Ne peuvent-elles pas être assurées en interne ?

**M. LE MAIRE** : Pour les vitres, il s'agit d'un problème de sécurité. Vu que c'est assez complexe, nous faisons appel à une société qui est équipée pour cela, afin de ne pas mettre en danger les agents pour tout ce qui nécessite un équipement particulier. C'est je crois une fois par an.

**M. GORSE** : Qu'en est-il pour les véhicules ?

**M. LE MAIRE** : Nous avons un agent partant à la retraite qui était chargé du nettoyage et que nous ne remplaçons pas. En contrepartie, nous faisons appel à une société qui fait du nettoyage écologique.

## DELIBERATION

Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2008, enregistrée par les services préfectoraux le 27 mars 2008, ainsi que par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2009, enregistrée par les services préfectoraux le 19 juin 2009, il lui a été confié la totalité des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

<b>N° - DATE</b>	<b>OBJET / NATURE DE LA DECISION</b>	<b>BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE</b>
N° 1– 19/6/09	<p>Passation de marchés à bons de commande pour l'acquisition de matériels de cuisine professionnels, de la date de notification au 31 mai 2010</p> <ul style="list-style-type: none"><li>1- Matériels de cuisine professionnels électriques Dépense estimée : 65 166,35 € HT</li><li>2- Matériels de cuisine professionnels non électriques Dépense estimée : 13 342,08 € HT</li></ul>	Société CREAT SERVICES – Yvrac (33) pour les lots 1 et 2

N° 2- 23/6/09	<p>Passation de marchés à bons de commande pour l'acquisition de mobiliers et matériels de puériculture, de la date de notification au 31 décembre 2009</p> <p>1- Acquisition de mobiliers pour enfants Dépense estimée : 65 050,14 € HT</p> <p>2- Acquisition de matériels de puériculture Dépense estimée : 1 304,33 € HT</p>	<p>Société MATHOU – Onet Le Château (12) pour le lot n° 1</p> <p>Société NATAL SERVICES – Paris (75) pour le lot n° 2</p>
N° 3- 23/6/09	<p>Décision de faire assurer le nettoyage des vitres des groupes scolaires talençais, de l'Hôtel de Ville, de la salle François Mauriac et du Château Margaut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecoles maternelles et élémentaires Dépense : 2 726,02 € HT</li> <li>- Hôtel de Ville, Salle F. Mauriac, Château Margaut Dépense : 222,87 € HT</li> <li>- Location d'une nacelle Dépense : 2 936,49 € HT</li> </ul>	<p>Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) – Mérignac (33)</p>
N° 4- 26/6/09	<p>Passation d'un marché à bons de commande pour le nettoyage de véhicules de la Ville, de la date de notification au 31 décembre 2009 :</p> <p>Dépense estimée (prix unitaires HT contractuels du bordereau multipliés par les quantités indicatives) : 2 954,74 € TTC</p>	<p>SARL NEASS – Talence</p>
N° 5- 30/6/09	<p>Passation d'un contrat d'engagement pour une exposition sur le chocolat du 01/12/09 au 02/01/10 à la médiathèque G. Castagnéra</p> <p>Montant de la prestation : 1 396 € + le transport</p>	<p>GALILEO Production – Paris (75)</p>
N° 6- 2/07/09	<p>Passation d'une convention de partenariat pour la résidence d'une formation musicale dans la salle de répétition de l'école de musique (salle Joliot Curie) pour une année à compter du 13 juillet 2009.</p>	<p>Association Sextuor ECLATS de FLUTES – Bordeaux (33)</p>

N° 7- 7/07/09	Passation d'un avenant transférant la poursuite de l'exécution du marché aux conditions qu'il prévoit pour le traitement anti-nuisibles dans divers bâtiments communaux pour les années 2007 à 2010, le bénéficiaire du marché (laboratoire AUFRA) ayant décidé de confier ses activités de dératisation, désinfection, désinsectisation en sous-location gérance à la SAS AMBOILE SERVICES.	SAS AMBOILE SERVICES – Issy les Moulineaux (92)
N° 8- 7/07/09	Passation d'une convention d'utilisation des dortoirs du bâtiment C1 et C2 sud ainsi que des locaux attenants du lycée Polyvalent Alfred-Kastler en vue de l'hébergement des stagiaires de pré-rentrée du Pôle France Judo et des cadres, du 24 au 26 août 2009.	CREPS AQUITAINE – Talence
N° 9- 8/07/09	Passation d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de la salle de danse du centre d'animation Chantecler afin d'y poursuivre des activités d'entre-aide morale, spirituelle ou matérielle aux personnes malades, du 20/07/2009 au 30/06/2010.	Association Mouvement Connaître Comprendre Aimer - Talence
N°10- 8/07/09	Passation d'une convention pour le renouvellement de la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux afin d'y poursuivre des activités sportives du 1 <sup>er</sup> septembre 2009 au 30 juin 2010.	Association Gymnastique Volontaire de Talence
N°11-16/7/09	Passation d'une convention pour la mise à disposition du stade Pierre-Paul Bernard, de ses installations, tribunes et annexes du 17 au 21 septembre 2009, dans le cadre du DECASTAR 2009.	Association pour le Développement du Meeting de Talence (ADEM) – Talence
N°12- 21/7/09	Passation d'un marché pour l'acquisition et la maintenance d'un robot nettoyeur piscine  Montant de la dépense : 20 210 € HT	Société MARINER 3S – Jouy aux Arches (77)

N°13-22/7/09	<p>Passation d'une convention de partenariat pour une lecture musicale de «Fifi Brindacier» d'Astrid Lindgren par la comédienne Diletta Corini, le 14 octobre 2009, et une rencontre avec le romancier Leif Davidsen, le 17 octobre 2009, à la médiathèque G. Castagnéra.</p> <p>Montant forfaitaire : 1 950 €</p>	<p>Association Lettres d'échange - Bordeaux (33) -</p>
N°14-22/7/09	<p>Passation d'un marché de travaux d'extension du système d'extraction des hottes dans la zone « préparations chaudes » de la cuisine centrale.</p> <p>Montant de la dépense : 20 005,43 € TTC</p>	<p>Société Agro Froid Gironde- Villenave d'Ornon (33)</p>
N°15-22/7/09	<p>Passation d'une convention pour le renouvellement de la mise à disposition de créneaux d'utilisation du salon central du château Margaut et d'une salle du Centre d'animation Marcel Pagnol afin d'y poursuivre des cours pour la saison 2009/2010.</p>	<p>Association OAREIL - Bordeaux (33)</p>
N°16-22/7/09	<p>Passation d'une convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de la salle Haut Brion afin d'y poursuivre des activités de cours de théâtre, du 17 septembre 2009 au 30 juin 2010.</p>	<p>Association ESPACE 3 - Talence</p>
N°17-23/7/09	<p>Passation d'une convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation du studio de danse de l'Espace Peydavant afin d'y poursuivre des activités de danse pour la saison 2009/2010.</p>	<p>Association TANGUEANDO – Talence</p>
N°18-30/7/09	<p>Passation d'un avenant n° 1 à la convention du 01/07/1999 en vue de modifier les créneaux de mise à disposition de la salle 107 du château Margaut afin d'y poursuivre la tenue de permanences pour la saison 2009/2010.</p>	<p>Union Nationale des Retraités et Personnes Agées « UNRPA » Talence</p>

N°19-04/8/09	<p>Décision de confier les intérêts de la Ville à la S.C.P. d'Avocats Paule Le Bail – Jean-Philippe Le Bail - demeurant 168, rue Fondaudège à Bordeaux – dans le cadre de la requête en référé suspension présentée auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux par Monsieur et Madame MILY afin d'obtenir notamment la suspension de l'arrêté de Permis de Construire n° 33 522 09Z 1007 en date du 16/02/09, délivré par la Ville de Talence à Monsieur Jean-Philippe LEHELLE.</p>	S.C.P. d'Avocats Le Bail et Le Bail – Bordeaux (33)
N°20- 07/8/09	<p>Passation d'une convention pour l'organisation d'un festival de fanfares à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux les 28, 29 et 30 août 2009</p>	Association UNION LIBRE 2009 – Le Bouscat (33)
N°21- 24/8/09	<p>Décision de confier les intérêts de la Ville à la S.C.P. d'Avocats Paule Le Bail – Jean-Philippe Le Bail - demeurant 168, rue Fondaudège à Bordeaux – dans le cadre de la requête introduite auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux par Monsieur BOUMEDINE afin notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'obtenir l'annulation des décisions de refus de la commune de Talence en date du 15 mai et 17 juin 2009 « de proposer un poste adapté à sa situation médicale » ;</li> <li>- d'enjoindre la commune de Talence de lui proposer un poste adapté, et de procéder à sa reconstitution de carrière à compter du mois de janvier 2009 sous astreinte de 75 € par jour de retard.</li> </ul>	S.C.P. d'Avocats Le Bail et Le Bail – Bordeaux (33)
N°22- 27/8/09	<p>Mandatement de la SCP PERRIQUET, BARRENECHE et CRESPIY, huissiers de justice associés afin qu'elle procède à la signification et l'exécution de l'ordonnance du 7 juillet 2009 par laquelle le Tribunal de Grande Instance autorise l'expulsion de tout occupant du local à usage commercial sis Place Charles de Gaulle, à Talence, la résiliation du bail commercial ayant été constatée de plein droit par cette même ordonnance.</p>	SCP PERRIQUET, BARRENECHE et CRESPIY – Bordeaux (33)

N°23-28/8/09	Passation d'un contrat pour la représentation d'un spectacle de cirque le 5 septembre 2009, à l'occasion du Forum des Associations.  Montant de la dépense 1 400 €	Fatal Compagnie - Bordeaux (33)
N°24- 28/8/09	Décision de confier les intérêts de la Ville à la S.C.P. d'Avocats Paule Le Bail – Jean-Philippe Le Bail - demeurant 168, rue Fondaudège à Bordeaux – dans le cadre du recours présenté pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux par Monsieur et Madame MILY afin d'obtenir notamment l'annulation de l'arrêté de Permis de Construire n° 33 522 09 Z 1007 en date du 16/2/09, délivré par la Ville de Talence à Monsieur Jean-Philippe LEHELLE.	S.C.P. d'Avocats Le Bail et Le Bail – Bordeaux (33)

»

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 02.10.2009)**

**3 – Bulletin d'information générale de la Ville – Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal**

**M. LE MAIRE :** Nous avons eu quelques modifications, notamment sur l'appellation du bulletin d'information. Il s'appelle à présent « Talence Cité Mag ».

Nous avons également eu un rappel des obligations ou des contraintes pour la publication des « Tribunes Libres ». Nous avons un certain nombre de signes à respecter et il existe des procédures pour envoyer ces « Tribunes Libres », afin de ne pas se retrouver ainsi que cela a été le cas une fois avec une « Tribune » arrivant ou n'arrivant pas.

A présent, tout est prévu pour qu'il n'y ait plus ce genre d'incident.

**Mme ROSAY :** J'ai deux remarques. Sur la forme, il me semble dans les obligations que vous retenez concernant la longueur des « Tribunes » que ce n'était pas 1 700 signes jusqu'à présent, mais 2 500. Nous avons déjà reçu un courrier où il était écrit 1 700 et nous avons alors fait des remarques. Il se trouve que c'est donc 2500 : cela a été modifié.

**M. LE MAIRE :** C'était 2 500 et à présent, c'est 1 700. Est-ce cela ?

**Mme ROSAY :** Non, c'est toujours 2 500.

**M. LE MAIRE :** Nous rectifierons.

**Mme ROSAY :** Nous souhaitons demander s'il n'est pas possible de transmettre ces « Tribunes » par E-mail malgré l'incident qui a eu lieu l'année dernière ou l'année

d'avant, car ce serait la même procédure que pour les questions orales que nous transmettons par E-mail. C'est une des raisons.

L'autre raison qui constitue également un avantage est que ce serait beaucoup plus rapide et qu'il n'y aurait pas besoin de retaper le texte. De plus, en ce moment, nous utilisons une clef USB. Vous connaissez les problèmes existants avec les clefs USB. Cela peut ramener des virus dont nous ne connaissons pas l'existence. C'est également un problème technique que nous devrions prendre en considération.

C'est pourquoi nous vous demandons de pouvoir transmettre cela par E-mail, sachant que nous pouvons demander une confirmation de lecture et de réception. Ainsi, nous savons que c'est bien arrivé et vous savez que nous l'avons bien envoyé.

**M. LE MAIRE :** Je suis prêt à répondre favorablement à tout ce que vous demandez. Le problème est qu'en cas d'incident, on se fait «incendier» en parlant presque de censure par rapport aux articles.

Je ne sais pas quels sont les problèmes informatiques dans les liaisons, mais la dernière fois, nous n'avions rien alors qu'il y a tout de même trois surveillances sur l'arrivée de ces messages.

**Mme ROSAY :** Lorsque l'on amène la « Tribune » sous format papier, le personnel est obligé de retaper. Nous voulons leur éviter cela et jusqu'à présent, nous l'avons évité. Nous apportons notre clef USB.

**M. LE MAIRE :** Que pourrait-il y avoir comme solution ?

**Mme ROSAY :** Si nous avons un accusé de réception, je ne vois pas où est le problème.

*(Intervention de Mme FABRE hors micro.)*

**M. LE MAIRE :** Tout cela étant complexe, nous allons retirer la délibération d'aujourd'hui. Nous allons nous rencontrer avec ceux qui manient l'informatique de façon régulière, afin de savoir quelle est la bonne solution pour que vous puissiez envoyer cela par E-mail et pour que nous puissions vous accuser réception de façon formelle et indiscutable.

Nous reverrons donc cela la prochaine fois.

**Mme DE MARCO :** Cela veut-il dire que vous repoussez la délibération ?

**M. LE MAIRE :** Oui.

**Mme DE MARCO :** Je vous rappelle simplement que lorsque nous avons voté le règlement intérieur en juin 2008, je vous avais signalé qu'il manquait un article qui était le droit d'expression de la minorité. Vous le ramenez aujourd'hui car cela doit être dans le règlement intérieur.

Je rappelle que malheureusement, il est vrai que je n'avais pas fait accuser de réception lors de l'incident précédent.

**M. LE MAIRE :** Vous actez tout de même que le nom a changé.

#### 4 – Régime indemnitaire des élus

**M. LE MAIRE :** J'ai souhaité reprendre une délibération pour deux raisons. L'une est que j'ai tenu à diminuer mon indemnité par rapport à la large polémique qu'il y avait eu sur le calcul que nous avons fait ici, calcul qui avait été confirmé par les services et vérifié par la Chambre Régionale des Comptes. Le Tribunal Administratif a jugé la même situation à Gradignan et a estimé que la façon dont nous calculions n'était pas la bonne.

Ainsi que je le dis souvent, si les textes étaient très simples, ils ne seraient pas soumis à des interprétations de cette nature. Quand les magistrats d'une cour confirment que nous calculons bien, ainsi que le contrôle de légalité, alors qu'un tribunal dit le contraire, on aurait peut-être eu en appel une décision différente... enfin, « on » si Gradignan avait fait un appel.

C'est ainsi. Nous n'allons pas pousser la polémique. En compensation, je me suis diminué de plus que les fameux 100 € qui étaient en cause. Cela me permet en même temps de rééquilibrer deux ou trois élus qui étaient un peu minorés.

Les élus comprendront bien que la satisfaction ou la reconnaissance que l'on peut avoir envers les élus ne se mesurent pas à 5, 10, 20 ou 30 € et que c'est un calcul difficile, car l'enveloppe est malheureusement à son maximum. Nous n'avons donc pas de marge de sécurité.

Je vous propose donc aujourd'hui cette nouvelle répartition. Il y a juste une erreur sur un des adjoints qui était à 5 € de moins. On m'enlèvera donc 5 € de plus, afin que tous les adjoints soient au même niveau exceptés ceux qui sont également élus communautaires ou de la petite dernière, Mme CHABBAT, qui a été augmentée, mais qui n'atteint pas encore le montant des autres. Il faudra donc rectifier M. PARANTEAU et lui rajouter 5 € que l'on m'enlève. C'est la seule modification par rapport à la délibération que nous avons.

**Mme DE MARCO :** Nous n'allons pas revenir sur la polémique concernant les indemnités. Nous avons eu dans des délais très courts la modification de cette délibération. Je pense que nous ne participerons pas au vote, mais nous tenons tout de même à vous remercier de nous avoir augmentés !

**M. LE MAIRE :** C'est l'augmentation de la revalorisation du point !

**Mme DE MARCO :** Vous auriez pu très bien aussi nous diminuer. Deux euros, ce n'est pas négligeable ! Nous ne participerons pas au vote.

**M. LE MAIRE :** Mais vous prenez quand même les deux euros.

**Mme DE MARCO :** On peut vous les rendre, vous pouvez faire la quête et les utiliser par exemple pour acheter des bouteilles d'eau à boire pendant les Conseils Municipaux.

**Mme ROSAY :** Si je vous ai bien compris, cette diminution de 100 € correspond au trop perçu de la dernière mandature, car les calculs étaient *a priori* erronés.

**M. LE MAIRE :** La seule difficulté de l'ancienne histoire...

**Mme ROSAY** : La masse globale était mal calculée. C'était cela la difficulté.

**M. LE MAIRE** : Ce que je n'acceptais pas, c'était la suspicion d'une malhonnêteté. Les indemnités vous le savez sont calculées par les services. Ce n'est pas moi qui m'amuse à calculer cela, c'est très complexe.

Lorsque le calcul a été fait, cela a été vérifié. Suite à une campagne, on entend : « Le Maire perçoit trop », comme si je voulais voler 100 € par mois.

A présent qu'il y a eu un jugement du Tribunal, j'en tiens compte et je change. Je ne pouvais pas accepter cette affaire de malhonnêteté. Cela n'a rien à voir.

Ainsi, je pense que toute polémique sera terminée.

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« La Ville de Talence ayant perçu au cours des trois dernières années une dotation de solidarité urbaine, les indemnités de fonctions des adjoints peuvent être calculées sur le barème applicable à la strate démographique immédiatement supérieure. La masse des indemnités du maire et des 14 adjoints est donc de 27 379.12 €

La Ville de Talence étant chef-lieu de canton, une majoration de 15% est autorisée soit 3 122.57 €

Le montant maximum des indemnités mensuelles pouvant être attribué est donc de 30 501.69 €

Je vous propose de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, conformément aux articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités mensuelles de fonction ainsi qu'il suit :

Monsieur Cazabonne	Maire	4403
Monsieur Villéga	1 <sup>er</sup> adjoint	2920
Monsieur Gellé	2 <sup>ème</sup> adjoint	985
Monsieur Duart	3 <sup>ème</sup> adjoint	985
Madame Sallet	4 <sup>ème</sup> adjoint	1275
Madame Iriart	5 <sup>ème</sup> adjoint	1275
Monsieur Paranteau	6 <sup>ème</sup> adjoint	1275
Monsieur Jestin	7 <sup>ème</sup> adjoint	890
Madame Castagnéra	8 <sup>ème</sup> adjoint	1275
Madame Lutreau-Chaveron	9 <sup>ème</sup> adjoint	1600
Monsieur Cloup	10 <sup>ème</sup> adjoint	1275
Madame Denon-Birot	11 <sup>ème</sup> adjoint	1275
Monsieur Castex	12 <sup>ème</sup> adjoint	1275
Madame Hiéret	13 <sup>ème</sup> adjoint	1275
Madame Chabbat	14 <sup>ème</sup> adjoint	700
Monsieur Garnier	Conseiller municipal délégué	330
Madame Bonoron	Conseillère municipale déléguée	370
Madame Rossi	Conseillère municipale déléguée	460
Monsieur Bonnin	Conseiller municipal délégué	330

Madame Chadebost	Conseillère municipale déléguée	550
Monsieur Godefroy	Conseiller municipal délégué	550
Madame Géhin	Conseillère municipale déléguée	370
Madame Nédélec	Conseillère municipale déléguée	370
Monsieur Labourdette	Conseiller municipal délégué	400
Madame Bonnefoy	Conseillère municipale déléguée	200
Madame Furnon	Conseillère municipale déléguée	370
Monsieur Pradès	Conseiller municipal délégué	600
Monsieur Goyer	Conseiller municipal délégué	560
Mademoiselle Doukani	Conseillère municipale déléguée	370
Monsieur Sebton	Conseiller municipal délégué	620
Monsieur Ambry	Conseiller municipal	152
Monsieur Conte	Conseiller municipal	152
Monsieur Dupon-Lahitte	Conseiller municipal	152
Madame Blanchard	Conseillère municipale	152
Madame Greslard-Nédélec	Conseillère municipale	152
Madame De Marco	Conseillère municipale	152
Madame Viaud	Conseillère municipale	152
Monsieur Gorse	Conseiller municipal	152
Madame Rosay	Conseillère municipale	152

Ces indemnités de fonctions subiront les mêmes revalorisations que les traitements des fonctionnaires »

ADOpte PAR 28 VOIX POUR  
9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (opposition)

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 02.10.2009)**

### **5 - Motion présentée par les élu(e)s de Talence visant à approuver le principe d'une consultation citoyenne portant sur la privatisation de la poste**

**M. LE MAIRE :** J'ai reçu une délégation cette semaine conduite notamment par Mme ROSAY qui nous a demandé si nous étions d'accord pour les autoriser à organiser une consultation citoyenne.

J'en ai parlé avec mes collègues. Les avis auraient pu être différents s'il s'était agi de condamner ou non la politique de La Poste. Certains peuvent la condamner, d'autres peuvent approuver cette prise de participation du capital. Il ne s'agit pas de cela. Chacun conserve sa propre opinion par rapport à l'opération menée nationalement.

Cependant, je pense qu'il y a unanimité sur le fait de dire que cela nous a paru normal de faire une consultation citoyenne auprès des habitants.

C'est le but de cette motion. C'est de dire que la Ville autorise le Comité Talençais de Défense des Services Publics à organiser cette votation auprès des citoyens. La Ville mettra à disposition les urnes, quelques isolements et des petites guérites au cas où la météo ne serait pas favorable.

Avez-vous quelque chose à rajouter ?

**Mme ROSAY :** Je ne sais pas si cela a été rectifié dans la délibération, mais ce n'est pas le Comité local de défense de La Poste, c'est le Comité Talençais de Défense des Services Publics.

**M. LE MAIRE :** Cela a été intégré.

**Mme ROSAY :** Vous avez utilisé des termes qui ne figurent pas dans cette motion. Ceux qui y figurent sont heureusement beaucoup plus forts. Cette motion vise à soutenir et approuver le principe de l'organisation, sachant qu'au départ, nous étions venus voir Monsieur le Maire afin de demander à ce que la Mairie l'organise et prenne une délibération en ce sens, ainsi que cela se fait en ce moment un peu partout en France.

Des conseils municipaux décident d'organiser cette votation qui aura lieu le 3 octobre prochain, mais également pendant toute la semaine, entre le 27 septembre et le 3 octobre sur toutes les communes.

Nous nous réjouissons de cette motion et du matériel qui sera mis à notre disposition. J'invite tous mes collègues à venir voter à Talence. Nous aurons des bureaux de vote le dimanche 27 septembre au marché de Thouars, le mercredi 30 septembre au marché de la place du Forum, place Alcalá de Henares, le samedi devant les trois bureaux de vote et toute la semaine de 17 heures à 18 heures sur la place du Forum.

Il ne s'agit pas de voter « contre ». L'idée de se référendum populaire est de demander un vrai référendum, car le gouvernement ne souhaite pas demander à la population ce qu'elle pense de cette privatisation rampante.

Nous l'organiserons. C'est un Comité National regroupant plus de 60 associations qui va l'organiser sur toute la France.

**M. LE MAIRE :** Un mot d'explication par rapport à la différence entre la délibération et la motion, il est vrai que lorsque nous nous sommes rencontrés la première fois, on nous a demandé une délibération.

Or, après avoir pris information auprès de notre service juridique, il apparaît qu'une délibération présentait un danger sur le plan juridique, il y a une faiblesse. La délibération ne peut s'appliquer que dans le domaine des compétences municipales.

Si nous avons pris une délibération, elle aurait été extrêmement fragile, même si des maires l'ont fait, auprès du contrôle de légalité, car si nous nous lançons dans un référendum populaire, tout cela est extrêmement cadré et cela ne pouvait donc pas être cela.

Compte tenu du risque juridique de voir la délibération annulée par le contrôle de légalité s'il y avait un recours ou autres, nous avons préféré la motion qui n'engage pas juridiquement et qui aboutit finalement à la même chose : l'organisation de cette votation.

Y a-t-il des oppositions ?

**Mme DE MARCO :** J'ai juste une remarque. C'est donc une délibération.

**M. LE MAIRE** : Non, c'est une motion.

**Mme DE MARCO** : Non, ce n'est pas une motion, car une motion doit affirmer. A mon sens, une motion se rédige. On rédige un texte que l'on soumet.

Là, c'est une motion entre guillemets qui est une délibération pour dire que nous allons laisser au Comité Talençais de Défense des Services Publics l'organisation de cette consultation citoyenne. C'est dommage, car d'autres communes ont affirmé d'une façon beaucoup plus claire qu'elles étaient contre cette privatisation de La Poste. C'est donc une demi-mesure.

Nous allons voter « pour », mais je tenais à rappeler qu'il ne faut pas mettre en avant cette délibération comme quelque chose de très surprenant ou un acte très fort, dans la mesure où j'aurais préféré un texte qui affirmait fermement que nous étions contre la privatisation de La Poste.

**M. LE MAIRE** : Ce qu'il faut comprendre, c'est que j'ai reçu une délégation.

**Mme DE MARCO** : Nous pouvons faire des commentaires.

**M. LE MAIRE** : J'ai expliqué que si cela avait été un vote sur le principe de la participation au capital, l'ouverture du capital ou la privatisation, comme vous l'appellez, de La Poste, nous n'aurions pas eu un vote unanime ici. Certains sont hostiles à cette opération.

J'ai trouvé qu'il était plus fort d'avoir une unanimité sur le fait d'approuver la démarche et de consulter la population, que d'avoir 53, 54 ou 60 % du Conseil qui votent « contre ». C'est ainsi que nous nous étions mis d'accord l'autre jour. Alors, je veux bien, parce que Monique De Marco ne faisait pas partie de la délégation qu'elle revienne un peu là-dessus aujourd'hui, mais entre l'aspect juridique et l'aspect unanimité, je trouvais que la démarche était plus intéressante. Mais je vous donne acte de votre déclaration.

**Mme DE MARCO** : C'est tout l'exercice d'être au centre.

**M. LE MAIRE** : Je suis au centre des préoccupations de ce Conseil.

**Mme ROSAY** : J'ai une remarque purement technique. Au mois de janvier, nous avons voté une motion concernant La Poste Robespierre. Malheureusement, sur le compte rendu que nous trouvons sur le site Internet de la commune, nous avons tout le compte rendu de ce Conseil Municipal, mais il n'y a pas le texte de la motion. C'est dommage.

J'aimerais que cette fois, cela y figure.

**M. LE MAIRE** : Il faut la mettre en annexe. Nous y veillerons.

**Mme ROSAY** : Sur les comptes rendus disponibles sur le site, les débats n'y sont pas non plus. C'est dommage, car cela peut intéresser les citoyens de savoir ce qui s'est discuté. Nous avons juste les votes.

**M. LE MAIRE** : S'ils vont sur Internet, ils assisteront à l'ensemble du débat *via* la vidéo.

Sommes-nous d'accord à l'unanimité sur cette motion ?

**M. GORSE** : J'ai juste un commentaire. Nous avons été unanimes ce soir malgré les remarques et les différentes appréciations concernant le texte. J'espère que nous serons également unanimes dans la semaine qui suit pour aller nous exprimer au cours de cette votation.

**M. LE MAIRE** : Je souhaite que tout le monde aille voter. Ensuite, chacun vote en son âme et conscience. Mais j'irai voter.

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« Le Conseil Municipal de la Ville de Talence a voté le 19-01-09 à l'unanimité une motion afin notamment d'affirmer sa position et son indignation face à la fermeture du bureau de poste de Bagatelle.

C'est donc dans la continuité de cette prise de position que je vous propose aujourd'hui d'adopter une nouvelle motion visant à soutenir et approuver le principe de l'organisation, par le Comité Talençais de Défense des Services Publics, le 03-10-09, d'une consultation citoyenne portant sur le service public postal et sa privatisation.

La Ville apportera un soutien matériel en mettant notamment à la disposition du Comité Local des urnes et des isolements.

Je vous demande de bien vouloir approuver la motion proposée. »

VOTE A L'UNANIMITE

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 02.10.2009)**

#### **6 – Convention de mise à disposition de locaux avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde**

**M. LE MAIRE** : C'est une longue question, une longue affaire. Cela fait presque deux ans voire trois que la Caisse d'Allocations Familiales nous a demandé si nous étions prêts à accueillir un point relais CAF, ce qui est très intéressant pour les usagers.

Nous avons répondu favorablement et nous nous étions orientés vers un agrandissement de la perception pour accueillir la CAF. Depuis ces deux ou trois ans, le Trésor Public nous a demandé d'agrandir ses bureaux place Espeleta. Pendant deux ans et des poussières, un jour, c'était « oui ici », un autre, ils partaient ailleurs ou il leur fallait 1 000 mètres ce qui leur faisait abandonner Espeleta. Finalement, il y a trois ou quatre mois, ils nous ont confirmé qu'il restait là où ils étaient en gardant la même place.

Nous avons ainsi conservé les locaux pour aménager dans différents bureaux l'Espace Info Jeunes, la Police... Des travaux seront réalisés dans cet espace.

Entre-temps, une opportunité s'est présentée. C'était l'utilisation des locaux de l'Atrium. L'avantage de ces locaux est qu'ils étaient disponibles de suite et situés dans un endroit où se trouve le maximum d'utilisateurs de la Caisse d'Allocations Familiales.

Nous avons donc fait visiter les lieux au Directeur qui a été enchanté de la situation et de l'état des locaux. Nous lui avons bien dit que cela pourrait évoluer dans le futur et que nous pourrions peut-être lui proposer d'aller dans le château de Thouars. Pour l'instant, il est là. Il n'y a pas eu de gros travaux. Ils sont enchantés et je crois que cela rendra un service important à la population.

Une convention va être passée. Il se trouve qu'il y a encore quelques petites modifications de la part de la CAF et DOMOFRANCE. C'est pourquoi la convention ne vous est pas jointe. Pour ne pas retarder, je vous demande d'approuver le principe de cette convention qui vous sera donnée ultérieurement.

**Mme GRESLARD :** Nous allons bien sûr approuver cette convention de mise à disposition, car ainsi que vous l'avez souligné, le lieu est tout à fait approprié vu que la majorité des bénéficiaires de la Ville se situe dans le quartier sud. Il me semble extrêmement important que la CAF puisse disposer de locaux clairs et accessibles dans un quartier qui le nécessite.

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« La Ville de Talence et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde ont étudié l'opportunité d'ouvrir sur le territoire communal un « Point relais C.A.F. ».

Je vous rappelle que ces « Point relais » sont des lieux d'accueil où des techniciens reçoivent, conseillent et guident les allocataires dans toutes leurs démarches. Ils répondent à la volonté de la C.A.F. et des communes de développer une relation de proximité avec les administrés en leur proposant une meilleure accessibilité à leurs droits mais aussi d'améliorer la qualité des services qui leurs sont offerts.

Après la visite d'un certain nombre de sites, la C.A.F. nous a exprimé son souhait d'implanter cet équipement sur le quartier de Thouars et plus particulièrement à la salle de l'Atrium, place Gauguin. Je vous rappelle que ces locaux sont la propriété de la société DOMOFRANCE qui les met gratuitement à la disposition de la Ville depuis 1991.

Compte tenu de l'intérêt et de l'utilité d'un tel projet pour la population Talençaise, je vous propose de passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et DOMOFRANCE une convention tripartite prévoyant les modalités de mise à disposition des locaux de l'Atrium pour une superficie de 167, 83 m<sup>2</sup>.

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à signer avec Monsieur le Directeur de la C.A.F. de la Gironde et Monsieur le Directeur de DOMOFRANCE ladite convention. »

ADOpte PAR 37 VOIX POUR

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 02.10.2009)**

## **7 – Tarifs d'occupation du Domaine Public : Permis de stationnement – Permission de voirie**

**M. LE MAIRE :** Vous avez une délibération rappelant les tarifs. Nous étions je crois la dernière grande ville de l'agglomération à laisser toutes ces terrasses, cafés, étalages etc ... sans prélever de droits.

Je précise concernant les cirques et spectacles divers que les prix correspondent à des forfaits journaliers et non au m<sup>2</sup>.

**M. CONTE :** J'ai quelques remarques. Je ne sais pas quels sont les tarifs dans les autres villes, mais je trouve les tarifs relativement peu élevés dans le premier tableau, avec 20 € le mètre carré par an. De plus, je pense qu'il y a une grosse différence par rapport au deuxième...

**M. LE MAIRE :** C'est le prix au mètre carré.

**M. CONTE :** 20 € le mètre carré par an, ce n'est pas grand-chose, si l'on regarde le chiffre d'affaires apporté par le mètre carré pour les bars par exemple. C'est un avis.

Dans le deuxième tableau, je voudrais signaler que c'était à mon sens une grande différence par rapport aux marchands ambulants. Pour le marchand ambulant, c'est 0,50 € par mètre carré et par jour. Sur une base de 360 jours par an, cela fait 180 € le mètre carré par an à comparer avec les 20 € le mètre carré par an, place Alcalá de Henares, ce qui nous fait neuf fois plus.

Je trouve qu'il y a une grande différence de traitement.

Quel est le prix du mètre carré sur les marchés fermiers ? A Thouars, et au centre-ville.

Enfin, dans le troisième tableau, vous avez heureusement rectifié ce que j'allais faire en commentaire, cependant, que se passe-t-il pour un cirque ou spectacle qui occupe une surface exacte de 300 mètres carrés ?

**M. LE MAIRE :** Il déplace le poteau pour faire 299,99 et c'est réglé ! S'il déplace un de ses poteaux à moins de 300 mètres, il tombera à 70 €.

**M. CONTE :** Nous avons « moins de 300 mètres carrés » et « plus de 300 mètres carrés ». Nous n'avons pas « égal à 300 mètres carrés ». Il faut le stipuler.

**M. LE MAIRE :** Par rapport à votre autre question, j'ai deux éléments de réponse. Les terrasses ne servent que l'été lorsqu'il fait beau. Deuxièmement, les marchands ambulants ne paient aucune taxe professionnelle, foncière ou autres, ce qui n'est pas le cas des cafés ou restaurants.

Nous avons pris le tarif bas de Bordeaux qui correspond environ à la moyenne des villes, mais c'est la fourchette basse. C'est déjà dur à faire accepter aux commerçants qui ne payaient pas qu'ils vont payer. Naturellement, tout cela pourra évoluer, mais il faut y aller en douceur. Nous partons sur la fourchette basse de ce qui se passe ailleurs.

Nous passons au vote.

**M. CONTE** : Quel est le tarif des marchés fermiers ?

**M. LE MAIRE** : C'est 2 € le mètre linéaire.

**M. CONTE** : Nous nous abstiendrons.

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« Toute occupation du Domaine Public à but commercial ou privé est d'une part, soumise à autorisation préalable de la Ville et doit d'autre part, donner lieu au paiement d'une redevance, conformément au Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2125-1.

Je vous propose donc de fixer comme suit les tarifs applicables en matière de permis de stationnement et permission de voirie sur le domaine public de la Ville :

<b>Terrasses de cafés et restaurants avec ou sans parasols – Etalages sur :</b>	<b>Tarifs 2009 prix au m<sup>2</sup> par an</b>
1 – Place Alcalà de Henares	20 €
2 – Trottoirs axe Libération – Gambetta	15 €
3 – Autres secteurs	12 €

<b>Marchands ambulants (notamment : camions et stands alimentaires) hors marchés fermiers de Thouars et Centre-Ville</b>	<b>Tarifs 2009 par jour et par m<sup>2</sup></b>
	0,50 €

<b><u>Manèges et attractions</u></b>	<b>Tarifs 2009 par m<sup>2</sup> et par jour</b>
	0,50 €

<b>Cirque et spectacles divers</b>	<b>Forfait journalier</b>
- Moins de 300 m <sup>2</sup>	50 €
- A partir de 300 m <sup>2</sup>	70 €

»

La recette sera imputée à l'article 70323 du Budget.

ADOpte PAR 28 VOIX POUR  
9 ABSTENTIONS

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 02.10.2009)**

## 8 – Contrat de co-développement entre la Communauté Urbaine et la Ville – Signature

**M. LE MAIRE :** Je ne vais pas vous lire les 103 pages. Vous avez vu ce document qui est bien fait. Ce contrat de co-développement a une longue histoire que je vais vous résumer.

A l'origine, ainsi que je le disais en plaisantant en Conseil de Communauté, nous avons eu « deux Alain pour » et « un Alain contre ». Alain JUPPE et Alain CAZABONNE l'avaient proposé et Alain ROUSSET était opposé. Pendant cinq ou six ans, ces contrats n'ont pas pu être mis en place.

Il y a un peu plus d'un an, Vincent FELTESSE, le nouveau président de la Communauté Urbaine, a repris l'idée de ces contrats de co-développement. Au départ, il a été favorable à l'idée. Nous n'avions pas voté « contre ». Cependant, il a fallu du temps pour négocier ces contrats, car cela sous-entendait que nous fassions d'abord un diagnostic partagé.

Cela signifie qu'il avait fallu se mettre d'accord avec les services communautaires pour dire tout ce qui avait été fait sur les villes, en séparant ce qui était typiquement local de ce qui était communautaire. Lorsque l'on nous affectait tous les travaux de voirie autour de la faculté, nous estimions que ce n'était pas forcément un équipement uniquement municipal. C'est la même chose pour les travaux du *tramway*. Les villes qui n'avaient pas le *tramway* disaient : « Cela fait partie des équipements uniquement communaux » et les villes qui l'ont, disent ce n'est pas un équipement uniquement municipal car le *tramway* relie toute l'agglomération. Il y a eu de longues discussions là-dessus.

Ensuite, il nous a été demandé de faire des fiches/actions et de les proposer. Nous avons donc proposé un certain nombre de fiches/actions. 21 ont été acceptées et sont donc répertoriées dans ce document.

**M. JESTIN :** Je vais faire un bref rappel sur les objectifs et la démarche. Il s'agit de préciser les différents objectifs entre la Communauté Urbaine et la Ville dans une procédure et une planification triennale. C'est également un nouveau modèle de relation entre la collectivité de la Ville et de la Communauté Urbaine.

Le Maire faisait partie des personnes à l'origine de cette demande.

Concernant la méthode et la façon dont cela a été mené, il est vrai que la volonté était forte, mais il y a quelquefois un manque de maturation et de temps pour arriver à suffisamment travailler les choses. Nous avons essayé de mener ce document au mieux.

Je suis entré uniquement dans les parties plus Talençaises. Je n'ai pas repris l'esprit général et les grands objectifs de la Communauté Urbaine. Nous avons essayé de repréciser les éléments de Talence avec deux niveaux géographiques.

Nous avons d'abord les grandes mesures qui peuvent concerner directement l'ensemble de la commune et à ce titre, nous pouvons signaler la question du logement. Je ne résiste pas à vous reporter aux différentes annexes qui sont dans le document et dans les éléments de diagnostic. Vous pouvez notamment constater que les objectifs de la Ville en termes de logements sociaux en programmation annuelle, car il s'est dit beaucoup de choses ces derniers mois, étaient de 61. Le résultat est qu'entre 2001 et 2007, nous avons réalisé 70 logements par an en

moyenne. C'est donc au-delà des objectifs qui nous étaient fixés. C'est pour équilibrer certains propos qui ont pu être tenus dans d'autres temps.

Un travail a été fait autour de la question de la circulation des deux-roues, nous aurons également l'occasion d'en parler dans la délibération suivante, ainsi que sur tout ce qui est autour des travaux de voirie, de trottoir et de la circulation automobile. Nous y reviendrons au travers des fiches.

Le deuxième niveau géographique concerne des îlots et des territoires spécifiques clairement identifiés. Nous en avons un certain nombre tel que le quartier de Thouars avec la requalification ou le secteur autour de la Médoquine et de Peybouquey. Vous savez que nous avons un certain nombre de délaissés où nous travaillerons autour d'un atelier d'urbanisme et que se pose une question qui est chère à un certain nombre d'entre nous autour du pôle intermodal avec la proximité d'un futur TCSP à cet endroit, le secteur de la gare...

Nous avons également des linéaires comme ceux du cours de Gambetta et de la Libération, des thématiques autour des quartiers nord et des thématiques autour des transports en commun dont nous serons amenés à reparler lundi en réunion publique, car nous avons la concertation sur le futur réseau de bus. Nous avons également des questions autour du campus universitaire.

Vous avez la déclinaison opérationnelle que nous avons souhaité vous représenter au travers des grands objectifs de la Communauté Urbaine. Dans le premier objectif, qui est la construction de la métropole de demain, vous retrouvez la totalité des fiches qui sont dans le contrat :

- La question des logements sociaux, la Ville va bien évidemment continuer son implication.
- Le projet de renouvellement du quartier de Thouars, qui est bien connu de cette assemblée.
- La création et la mise en place d'ateliers d'urbanisme, notamment dans le secteur de Peybouquey, autour de la gare de la Médoquine.
- La question de la création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage, qui avance à présent à grands pas.
- La question des boucles vertes avec un décrochage et une négociation que nous avons eue pour un passage autour du château de Thouars et à proximité du bois de Thouars.

Le deuxième objectif concerne tout ce qui peut être les questions de développement économique. Nous avons également un certain nombre de fiches :

- Des poursuites de réflexions sur la création de structures d'accueil d'entreprises en lien avec l'université.
- La question des signalétiques sur les parcs d'activités, notamment celui de Thouars où il est quelquefois nécessaire d'avoir plus de signalétiques mieux identifiées.
- La question autour de la sauvegarde du commerce de proximité. Nous avons été amenés à délibérer récemment sur le droit de préemption sur les commerces dans le quartier de Thouars. Nous aborderons également la question au travers de la cinquième modification du PLU, Talence Innovation et le fait de conforter un équipement d'agglomération, notamment au travers du développement économique et tout ce qui peut être les congrès, etc... La CUB vient s'engager à nos côtés pour conforter cet équipement.

Le troisième objectif concerne les questions de mobilité. Nous avons réalisé un travail sur les différents cheminements doux. Un certain nombre de choses est en cours :

- Des travaux sur des voiries sont en cours, sur l'avenue de Thouars et l'avenue Rimbaud.
- C'était la fin de la passerelle Sainte-Marie.
- Des travaux sont à venir sur la route de Toulouse et le chemin de Leysotte.
- La question de la place Espeleta.
- La question des discontinuités cyclables.
- Les différents itinéraires pour les deux-roues dans la commune.
- Les problématiques de stationnement, notamment dans les quartiers nord.

Le quatrième objectif est la question de la gestion de la Ville au quotidien au travers notamment de :

- L'écologie urbaine.
- Un certain nombre de diagnostics sur les écoles communautaires avant peut-être des rétrocessions au sein de la commune.
- La question des déchets se pose. Nous allons lancer des expérimentations notamment sur le quartier de Thouars en collaboration avec la Communauté urbaine.
- Un suivi de la part de la Communauté Urbaine sur l'Agenda 21 de la Ville. Nous avons eu un certain nombre de séances thématiques en début de semaine qui montrent l'investissement que l'on peut avoir dans ce domaine.
- Le projet de la maison du développement durable.

Tous ces objectifs, c'est également avec une volonté de la CUB d'aller vers une nouvelle gouvernance. Nous pouvons citer parmi les thématiques sur lesquelles la CUB a souhaité se positionner une évolution des circonscriptions territoriales, afin d'amener plus de proximité au contact des villes, que ce soit dans des domaines existants tels que la voirie ou la gestion du domaine public, mais également sur les questions d'urbanisme ou le développement économique. Beaucoup de réflexions sont en cours à la Communauté Urbaine.

Je ne vais pas redétailler la question de la création d'un fonds de proximité, mais c'est quoi qu'il en soit une augmentation assez importante des enveloppes de voirie qui a été réalisée qui regroupent désormais également des crédits d'assainissement.

Nous notons une volonté d'avoir plus de démarches autour des questions de concertation et des conférences des communes, qui sont rendues beaucoup plus régulières.

Dans le cadre de l'innovation technique, nous retenons les questions d'aménagement du quartier de Thouars autour notamment des collectes de déchets. Je vous en ai parlé tout à l'heure. Sur la coopération technique, c'est également plus d'échanges avec la Communauté urbaine, des sites pour les élus et pour la population. Un certain nombre de choses est actuellement mis en place.

Pour terminer, je vous rappelle que nous sommes sur une période de trois ans, de 2009 à 2011, avec un suivi annuel, des possibilités d'ajustement et une évaluation qui sera faite au bout des trois ans.

**M. LE MAIRE** : Avez-vous des remarques ?

**M. AMBRY :** C'est un document très intéressant. Nous apprenons quelquefois certaines choses, notamment comment fonctionnent la CUB et la Mairie. Pour nous, élus, c'est très important d'avoir mieux compris ces relations. Je parle là en tant qu'élu Communautaire de l'opposition.

J'indique qu'à la CUB, au mois de juillet, lorsque nous avons passé ce vote à la délibération du Conseil, je me suis abstenu en expliquant que je ne pouvais pas voter à la CUB sans en avoir jamais parlé en tant qu'élu municipal au Conseil. Nous en parlons aujourd'hui.

Je m'abstiendrai ainsi que d'autres vont vous l'exprimer. Je voudrais exprimer les raisons de mon abstention.

C'est un document important. Monsieur JESTIN vient de nous souligner tout son contenu et notamment ses perspectives qui nous sont actuellement offertes de nouvelle gouvernance de la CUB par Vincent FELTESSE. Monsieur le Maire a rappelé qu'à l'origine, « deux Alain » avaient posé la petite graine, mais il fallait un jardinier et je crois que nous l'avons. Il fait pousser votre petite graine peut-être et nous sommes aujourd'hui dans un contrat de cogestion qui n'est pas facile à la CUB, mais avec un président assez dynamique.

Que votons-nous aujourd'hui ? Nous votons sur un contrat qui n'est ni plus ni moins que la mise en fiches des actions pour mettre en œuvre la politique municipale de la majorité. Toutes les actions fichées sont celles que la majorité a décidées en vertu de son programme politique de faire à Talence. Force est de constater que sur certains points nous n'aurions peut-être pas fait les mêmes choix.

De plus, concernant ces fiches/actions, il me semble l'avoir demandé en Conseil Municipal, que nous découvrons, nous n'avons jamais été consultés en tant qu'élus pour savoir ce que nous devons mettre dans ce contrat.

Je ne veux pas prendre la place de la majorité. Je dis que l'opposition a son mot à dire. Nous ne l'avons pas eu jusqu'ici. Cela justifiera mon abstention.

Enfin, j'ai très souvent entendu à Talence Monsieur le Maire dire lorsque tout va bien : « C'est la municipalité qui est au travail » et lorsque cela ne va pas bien : « C'est la faute à la CUB. » Je crois que c'est terminé, car avec ce contrat, la Mairie de Talence est liée dans des actions avec la CUB et l'on ne pourra plus dire : « C'est l'autre », car ce contrat indique très précisément tout ce qui doit être fait et rien de plus.

Nous sommes partis pour trois ans, jusqu'en 2011. Nous aurons alors un nouveau plan d'actions. Je répète en tant qu'élu de l'opposition que nous souhaitons être concertés par rapport aux actions que la Mairie de Talence va contractualiser avec la CUB.

**M. LE MAIRE :** J'ai juste deux remarques à faire. J'enregistre avec plaisir que vous ne souhaitez pas prendre la place de la majorité. Concernant la CUB, vous m'avez rarement entendu dire : « C'est la faute de la CUB et non de la Ville. » Lorsque je parle parfois de la responsabilité de la CUB, c'est sur des lourdeurs administratives ou des règlements que je peux trouver stupides et qui nous freinent.

Quant à la définition des politiques, ce qui vient de se passer est un accord entre les deux collectivités. Il n'y a pas d'ambiguïté sur ce point. Je peux tempêter après la Communauté lorsque des travaux traînent ou pour d'autres choses du même genre, mais pas sur la décision. Je n'ai jamais dit qu'une décision nous était imposée par la CUB ou pas. Si quelque chose s'impose à nous, c'est que le côté réglementaire s'impose à nous, mais pas sur le plan politique.

Concernant la suite, je suis prudent, car au-delà de 2011, vous avez vu comme moi les propositions de modification de nos institutions et sur le plan financier, nous avons une commission des finances lundi matin, Serge HAGET, le responsable des finances de la Communauté urbaine, nous a fait un tableau extrêmement préoccupant de l'avenir, entre la suppression de la taxe professionnelle, les remplacements, les compétences qui seraient transférées du département sur la métropole, une partie des bases foncières qui reviendraient à la Communauté Urbaine. Tout cela est actuellement un brouillard extrêmement préoccupant.

Le calcul fait par les services communautaires montre que sur les huit ans, c'est presque 200 M€ que la CUB perdrait. Lorsque l'on a un contrat de co-développement financé par la Communauté, il y aura sûrement des conséquences pour la Ville. Aujourd'hui, nous n'en savons rien.

Vous avez également vu l'histoire des compétences entre les collectivités. Au début, le projet prévoyait que la compétence générale serait donnée à la métropole, ce qui signifie que les communes n'auraient plus qu'à gérer les chrysanthèmes, les mariages, les décès et l'école. La montée au créneau de l'Association des Maires de France a fait que dans le projet actuel, on laisserait la compétence générale aux communes. Aujourd'hui, personne ne sait rien.

Ce qui est sûr, c'est qu'il y a une forte inquiétude financière. Si nous avons des problèmes financiers en 2011, il est bien évident que nos contrats de co-développement seront certainement touchés. C'est pourquoi nous ne parlons aujourd'hui que jusqu'à 2011.

**M. JESTIN** : Une petite réaction sur les propos de M. AMBRY, je ne vais pas vous reciter précisément, mais je vais essayer de redégager l'idée que vous en avez donnée.

Vous nous avez expliqué que ce contrat n'était que l'acceptation de la CUB des projets de la Ville. Ce n'est pas le cas. Je vous ai remis volontairement cette page. Nous sommes bien dans des objectifs partagés. Des négociations ont eu lieu. Si Vincent FELTESSE vous entendait, il se retournerait sur sa chaise. Si vous pensez qu'il a pu uniquement accepter ce que nous avons donné... On ne peut pas dire que ce n'est que la Ville.

Toutes les fiches indiquées ici ont été négociées avec les services de la CUB. Elles sont toutes approuvées par les services de la CUB. Elles rentrent clairement, la présentation qui vous en a été faite a été dans ce sens, dans les différents objectifs votés par la CUB dans une assemblée à laquelle vous appartenez et où vous votez au moins 97 % des délibérations.

Nous sommes bien dans des objectifs partagés et validés par les uns et les autres.

**Mme DE MARCO** : Au départ, ces contrats semblaient véritablement constituer une avancée entre la CUB et les 27 communes. Cette volonté de contractualisation avait l'air d'être une bonne idée et permettait de donner plus de visibilité à ce qui se faisait dans les communes en relation avec la Communauté Urbaine.

Il aurait été bien que ce contrat de co-développement puisse être analysé sous l'angle du développement durable. Je le vois peu apparaître dans ce document.

Au niveau de la méthode, nous avons d'abord eu l'avis de la Communauté Urbaine au mois de juillet je crois et à présent, celui du Conseil Municipal. Il m'aurait semblé plus logique de faire l'inverse.

Ensuite, ce qui m'inquiète est que ces contrats sont figés pour trois ans. Avez-vous des marges de manœuvre possible ? Peut-il apparaître des propositions qui puissent rentrer dans ces contrats ou faudra-t-il attendre trois ans ?

Je dis cela, car parallèlement, il y a actuellement des réunions concernant des Conseils de développement durable qui se réunissent. J'aurais aimé savoir quelle aurait pu être la relation entre ces contrats de développement durable, co-développement et ces Conseils de développement durable qui se réunissent.

L'Agenda 21 de Talence va se mettre en place. Quel sera donc le rôle de ces Conseils de développement durable qui se réunissent avec ces contrats ? Je ne le vois pas.

Si ceci est figé pour trois ans, je trouve cela inquiétant. J'ai l'impression que nous allons peut-être perdre du temps à discuter si nous ne pouvons pas mettre en œuvre des choix qui auraient été faits dans ces réunions.

Ensuite, au niveau du diagnostic et du constat, je pense que nous sommes tous relativement d'accord avec ce qui a été écrit, sauf sur quelques éléments. Nous sommes d'accord pour dire que la Ville de Talence est celle qui a eu la plus forte croissance. Il y a également un constat de la baisse des effectifs scolaires qui montrent que les jeunes ménages ont de la peine à s'installer sur la commune et que le taux de rotation est faible.

Lorsque l'on dit qu'il n'y a pas de réserve foncière, je dis « oui et non ». Nous avons encore quelques réserves foncières sur la commune et il aurait peut-être été intéressant d'envisager une possibilité de préemption, justement dans ce contrat de co-développement avec la Communauté Urbaine, de façon à pouvoir maîtriser ce foncier. Si vous voulez des adresses, j'en connais, mais je pense qu'il est trop tard.

Il y a un nouveau projet sur l'îlot Roul à côté de celui qui est en construction. Cela aurait pu être une réserve foncière. Il y a également un projet où vous voulez faire un atelier d'urbanisme peut-être sur Peybouquey et plus largement, vers la rue de la Gare, un promoteur est certainement en cours d'acquisition de cette portion. Ce sont des réserves foncières dont il aurait été très intéressant d'avoir la maîtrise.

Il restait donc des réserves foncières et c'est dommage que nous n'y ayons pas réfléchi précédemment. Si vous nous aviez consultés, j'aurais pu vous les indiquer, mais je crois qu'il est aujourd'hui trop tard, et nous aurions pu les rentrer dans ce contrat de co-développement.

L'acquisition et la préemption de ces terrains auraient pu être faites de façon négociée avec la Communauté Urbaine également.

Les forces et faiblesses qui sont montrées dans ce document me paraissent assez pertinentes. En revanche, je ne retrouve pas en termes d'orientation et d'objectif comment elles vont se traduire dans les fiches/actions. Je suis comme Sainte Thérèse, je ne crois que ce que je vois.

**M. LE MAIRE** : C'est Saint Thomas.

**Mme DE MARCO** : Je me suis plus particulièrement intéressée aux fiches/actions. Parallèlement, dans le bilan des travaux qui a été fait, j'ai une question. Il y avait des travaux de voirie précédemment sur des enveloppes communautaires réservées aux communes. Elles n'apparaissent plus dans ce contrat de co-développement. Seront-elles en parallèle ou sont-elles maintenues ?

**M. LE MAIRE** : Elles sont maintenues. Elles sont même augmentées d'autres taxes qui intégreront la masse globale des enveloppes.

**Mme DE MARCO** : Ensuite, concernant les fiches/actions que je lis, la première concerne la passerelle Sainte-Marie. Il est évoqué une enveloppe complémentaire de 404 000 €. Je pensais que c'était quelque chose de terminé.

Est-ce pour faire des aménagements complémentaires car ce n'est pas précisé, sachant que les travaux ont eu lieu au premier semestre ? Sont-ils terminés ?

Cela veut donc dire que les fiches/actions ne partent pas vraiment de ce point T, c'est-à-dire aujourd'hui le Conseil de Communauté Urbaine du mois de juillet, mais reprennent les actions de janvier 2009.

**M. LE MAIRE** : Concernant la passerelle, vous vous souvenez que sur la salle Boris DIAW, la Communauté Urbaine nous a imposé une voie de desserte pour les bus pour les enfants. Il y avait une chaîne de protection, afin que les véhicules ne puissent pas passer. A ce jour, pas un seul bus scolaire n'est venu là, je crois, car il les dépose de l'autre côté et les bennes d'enlèvement des ordures, les grands containers, ne peuvent pas passer là. Cela va donc nous amener à enlever la chaîne.

La Communauté urbaine nous a obligés à réaliser quelque chose au nom de la sécurité, ce qui nous a privés d'un jardin plus important et vous l'avez souvent relevé, mais ce n'était pas minéralisé, alors que finalement cela ne va peut-être pas servir à grand-chose.

Là, nous étions dans le domaine de la voirie communautaire et nous n'avons pas eu le choix pour les laisser réaliser cette voie pour les bus.

**Mme DE MARCO** : A quoi correspond donc cette somme ?

**M. LE MAIRE** : Cela fait partie de notre enveloppe de voirie.

**Mme DE MARCO** : C'est triste !

Je poursuis sur l'aménagement de la fiche/action 2 sur la route de Toulouse. Elle ne concerne malheureusement qu'une section très réduite qui est de la rue de Lauriol du côté de Bordeaux Bègles et de la rue Frédéric Sévène.

**M. LE MAIRE** : C'est la partie Talençaise.

**Mme DE MARCO** : La partie Talençaise remonte peut-être un peu plus haut. Elle n'est pas seulement là. Elle démarre un peu plus loin.

**M. LE MAIRE** : C'est jusqu'à la Croix de Leysotte.

**Mme DE MARCO** : Il aurait été intéressant d'avoir une vision plus globale et non pas sectorisée de cette route de Toulouse.

**M. LE MAIRE** : Il y a une explication qui ne porte pas que sur ce dossier. Ne peut être inscrit dans le contrat que ce qui sera réalisé dans les trois ans, c'est-à-dire que si l'on n'est pas sûr de le réaliser dans les trois ans, on ne le met pas.

Il peut très bien y avoir des études qui seront financées pour l'ensemble de la partie de la route de Toulouse, mais si nous ne le faisons pas techniquement, nous ne le mettons pas dans le contrat. C'est la règle qui a été actée pour toutes les communes.

La partie que vous voyez est celle qui sera normalement réalisée dans les trois ans. Cela ne veut pas dire que le projet ne sera pas étudié globalement sur l'ensemble de la route de Toulouse, mais c'est à échelonnement de travaux.

**Mme DE MARCO** : Le projet est déjà étudié, car les riverains côté Bordeaux ont eu connaissance de l'aménagement de la route de Toulouse.

**M. LE MAIRE** : Le projet est étudié, mais en termes de travaux, ne sera réalisée dans les trois ans que la portion qui y figure. Autrement, le président FELTESSE a été très clair, si une ville mettait dans le contrat des travaux qui ne seront pas réalisés dans les trois ans, il n'y a aucune certitude que les crédits soient reportés sur les trois ans suivants.

C'est pourquoi il fallait être très prudent sur les travaux que l'on inscrivait et que dans ce premier contrat, dans la plupart des villes, il n'y a pas beaucoup de travaux, car il faut d'abord les études préalables et quelquefois les acquisitions de terrain. Voilà la règle qui est intangible.

**Mme DE MARCO** : Cependant, il est possible de mettre si ce sont des travaux communaux ou partagés avec une ou plusieurs communes. Nous aurions donc peut-être pu avoir une vision d'ensemble, par exemple de la route de Toulouse, avec Bordeaux, Bègles et Talence dans une fiche. Nous sommes toujours très sectorisés.

**M. LE MAIRE** : Je le répète, nous ne sommes pas sûrs de réaliser plus que cela dans les trois ans.

**Mme DE MARCO** : C'est dommage. Nous aurions peut-être dû avoir des fiches communes pour les différentes communes limitrophes qui concernent plusieurs communes.

**M. LE MAIRE :** Cela aurait été compliqué, car le contrat n'était plus entre les communes et la Communauté Urbaine, mais intercommunal avec la Communauté Urbaine.

**Mme DE MARCO :** Sur la fiche suivante, j'ai l'impression par moments que les documents n'ont pas dû être relus. Nous lisons : « Résorption des discontinuités du réseau cyclable », alors que nous voyons également plus loin : « Un aménagement de réseaux cyclables. »

Pourquoi ? Pour la typologie de l'action avec des objectifs, on a coché : « gérer l'eau, ressources et risques ». Je vous pose donc la question. Ce n'est pas la première fois que je vois des coquilles dans les documents. Les croix ne correspondent pas aux objectifs de l'action. Ont-elles été relues ?

**M. LE MAIRE :** Elles ont été lues et relues par les services Communautaires et de la Ville. Toutes ces opérations nécessitent un chiffrage derrière, c'est pourquoi elles ont été plusieurs fois lues et relues. Alors, peut-être qu'il y a des erreurs de croix...

**Mme DE MARCO :** Sur les fiches suivantes, concernant notamment le réaménagement de Thouars, n'apparaissent pas d'enveloppes financières qui correspondent à ces projets. Pouvez-vous nous préciser pourquoi ?

**M. LE MAIRE :** Normalement, les travaux lourds de requalification du centre commercial et de la voirie ne démarreront pas avant 2011. Nous avons encore de nombreuses études à lancer, dont celle sur les commerces, l'étude économique, qui est en cours. Vous connaissez également la lourdeur des procédures pour lancer les travaux.

Nous avons estimé que la plupart des travaux ne se feront que dans les années 2012-2013. C'est pourquoi il n'y a pas de chiffrage hormis l'avenue Rimbaud et l'avenue de Thouars qui sont en cours de réalisation.

**Mme DE MARCO :** Sur le secteur de Peybouquey, vous annoncez qu'il va y avoir une densification, mais qu'il va y avoir un atelier d'urbanisme. Vous allez donc donner comme objectif à l'atelier d'urbanisme de réfléchir à une densification.

Je vous dis : « Réfléchissons également à réserver pour un pôle multimodal ». Cela n'a pas été envisagé dans les fiches alors que la préconisation au départ de ce contrat de co-développement était également...

**M. LE MAIRE :** Une partie est prévue sur le pôle multimodal.

**Mme DE MARCO :** Non, la partie est toute petite. Peut-être si la gare de la Médoquine devient un pôle beaucoup plus important...

**M. LE MAIRE :** Ce ne sera pas d'ici 2011, c'est la même chose.

**Mme DE MARCO :** Vous pensez que ce sera après.

**M. LE MAIRE :** Pour l'instant, concernant la ceinture ferroviaire, tout le monde est d'accord pour dire que ce sera une des priorités, mais il faut des financeurs. Les deux financeurs possibles sont RFF et la région. La Communauté Urbaine

n'intervenant qu'à la marge en dehors de ses compétences, il faudra donc assurer ce financement.

Pour l'instant, personne n'a répondu favorablement en disant : « J'apporte les millions d'euros nécessaires ». Cela reste un projet, mais qui ne sera pas réalisé d'ici 2011.

**Mme DE MARCO** : Nous passons à présent sur la fiche/action comprenant la salle de la Médoquine. Vous avez fait le choix de réfléchir à une étude pour la transformer en salle de congrès.

**M. LE MAIRE** : C'est plus compliqué que cela. Théoriquement, la Communauté Urbaine dans le cadre de ses compétences n'intervient sur les équipements comme la Médoquine, le Pin Galant ou d'autres équipements de Bordeaux que sur l'aspect économique et non sur l'aspect culturel ou sportif, même si une règle peut avoir des exceptions, comme le Grand Stade, le Stade de Bordeaux...

Nous avons constaté que la Médoquine, qui a une grosse activité de congrès, n'est pas suffisamment équipée, notamment dans le cadre de la restauration. Nous avons donc demandé à la Communauté Urbaine de nous aider, ce qu'elle a accepté de faire. Elle a donc inscrit une fiche par rapport à cette activité.

Il n'empêche qu'il y a toujours une réflexion sur l'activité culturelle, car vous savez que l'ARENA va peut-être arriver. Il y a quelques problèmes en discussion par rapport au foncier et aux mètres carrés commerciaux. C'est autre chose. De plus, des salles ont été ouvertes et il y a un projet dans l'université d'une salle, on ne sait pas trop comment l'appeler, de conférences, de congrès et de spectacles aussi avec une jauge qui était assez faible par rapport à la dimension qui pourrait être envisagée là-dessus.

J'avais demandé lors de la réunion chez Valérie PECRESSE d'essayer d'étudier la possibilité d'un projet intercommunal à l'occasion de l'installation dans l'université d'une salle de congrès/spectacles. A ce moment-là, n'y avait-il pas une opération à mener, la Ville de Talence participant financièrement au projet universitaire avec la Ville de Pessac et la Ville de Bordeaux ? Tout cela est en discussion.

Sur le principe, la plupart des villes disaient : « Cela peut être intéressant. » Je constate aujourd'hui que cela ne bouge pas trop. Le financement n'était pas bouclé jusqu'à une date récente où la Caisse des dépôts a accepté d'apporter environ 300 M€ sur le plan campus. Nous devons rencontrer prochainement le président de Bordeaux II et Bordeaux I pour savoir où en sont ces projets. Et là, nous prendrons position par rapport à cela.

Cependant, le projet campus se fera peut-être dans quatre, cinq ou six ans. Nous ne savons pas de quelle façon cela va se dérouler, étant entendu que c'est soumis à des financements annuels très lourds. Nous en sommes là.

En attendant, nous n'allons pas dire que nous allons fonctionner à la Médoquine dans des conditions qui nous amèneraient à perdre des contrats et donc de l'argent. Vu que la Communauté Urbaine accepte de participer à l'aspect congrès, nous allons donc lancer ces travaux pour améliorer la capacité de réception de la salle.

**Mme DE MARCO :** Nous en reparlerons peut-être plus tard, car je trouve que cette fiche peut faire l'objet d'une réflexion intéressante. Il n'empêche que c'est toujours une scène. Changeons-nous le statut ou modifions-nous ?

**M. LE MAIRE :** Nous verrons cela.

**Mme DE MARCO :** Je continue rapidement. On parle effectivement de l'Agenda 21 dans la fiche/action 11 et d'une somme de 38 000 € qui va être perçue, mais je pense que c'est certainement pour créer un poste complémentaire. On ne dit pas l'objectif de cette somme.

**M. LE MAIRE :** Je ne sais plus.

**Mme DE MARCO :** Ensuite, concernant la place Espeleta, ce n'est pas chiffré. Je suis surprise de voir « Action 21 ».

**M. LE MAIRE :** Si, Espeleta a été chiffré pour la place Espeleta, c'est un peu compliqué, car c'était une place qui était prévue dans la première phase des travaux concomitants du *tramway*. Il y avait également des travaux sur la place Aristide Briand pour compenser les places de stationnement qui avaient été supprimées. Or, des places de stationnement ont depuis été rajoutées rue de la Liberté, car nous avons deux files de stationnement.

Concernant la place Espeleta, les plans avaient à l'époque été approuvés par la Mairie de Talence. Cela a été long à décider par rapport notamment à l'incrustation d'une piste cyclable.

Les travaux sont prêts et pourront démarrer. Ils ont donc été inscrits, car ils seront réalisés dans les trois ans.

**Mme DE MARCO :** Concernant Talence Innovation, le financement sera assujéti au prochain règlement d'intervention. Comme tous les ans, cela sera remis en question en fonction du nouveau règlement d'intervention, ce qui est logique. C'est comme si nous faisons en fonction d'un bilan de l'activité de cette association que nous renouvelons ou non.

**M. LE MAIRE :** C'est avec une idée directrice. C'est que la Communauté urbaine souhaite, je suis d'accord, qu'il y ait un regroupement de ces agences de développement avec des thèmes.

Il est bien évident qu'entre Bordeaux Unitec et Talence Innovation, il y a une logique de regroupement. C'est en co-discussion avec la Communauté, mais ces choses ne sont pas aussi simples pour être réglées d'un claquement de doigts. Cependant, c'est la piste qui est actuellement ouverte.

**Mme DE MARCO :** Ensuite, nous découvrons dans le document « Action 21 » qu'il est question d'une maison de développement durable. C'est peut-être un projet ou une idée que vous avez, mais je me demandais si cela découlait d'une demande qui aurait été faite dans le cadre de l'Agenda 21 par ces fameux groupes de travail qui se réunissent sur le développement durable. Ils ne se sont réunis qu'une fois. Ils vous ont peut-être suggéré cela au mois de juillet dernier.

**M. LE MAIRE :** Il me semble que c'était dans notre programme électoral. Donc, si on pouvait redonner à Monique De Marco ...

**Mme DE MARCO :** ... je l'ai « zappé » !

**M. LE MAIRE :** Elle a « zappé » ce passage ! Et d'un seul coup, elle se sent coupable. On vous l'enverra, il doit nous en rester un ou deux. On pourrait refaire passer à Monique le petit livre.

**Mme DE MARCO :** Il y avait beaucoup de choses que vous aviez promis également ...ça je vérifierai, mais c'est possible. Je ne savais pas que cela faisait partie de l'objectif de l'action, c'était : gérer l'eau, ressources et risques. Vous avez à peu près répondu aux questions que nous nous posions. Toujours est-il qu'au final, nous avons eu besoin de précisions. Il est vrai que M. JESTIN avait fait une présentation générale et globale qui était plus parlante que les fiches que nous avons, mais je crois que finalement nous n'allons pas voter cette délibération. Nous allons nous abstenir.

Comprenez que ce ne sont pas des choix politiques que nous avons faits et que nous ne partageons pas ces choix.

Je regrette encore une fois que ce soit complètement déconnecté de ces groupes de travail que vous avez mis en place sur votre commune.

**M. LE MAIRE :** Nous avons demandé, M. JESTIN avait été l'un de ceux qui avaient fait une note précise là-dessus, ainsi que d'autres villes à ce que les décisions soient un peu décalées, car ce que vous dites a également été dit par d'autres villes.

Cela nécessitait peut-être qu'il y ait une plus large concertation au sein des conseils municipaux avec les groupes de travail, mais le calendrier qui nous a été imposé, qui nous paraissait d'ailleurs impossible à tenir, a été tenu à marche forcée. Ce n'était pas forcément la meilleure solution.

Cela a été une solution convenable car on arrive à un accord, mais nous aurions préféré prendre cinq ou six mois de plus pour affiner un peu et avoir une concertation plus large.

**M. JESTIN :** J'avais un certain nombre de précisions sur les différents points que Mme DE MARCO a abordé. Je ne reviens pas sur la démarche, car ainsi que vous venez de le dire, nous avons vraiment fonctionné à « tambour battant » avec quelquefois des demandes de validation dans les 72 heures qui suivaient l'envoi du document de 150 pages. Monsieur le Maire a fait partie des maires qui ont réclamé beaucoup plus de temps.

Vous avez fait un certain nombre de critiques sur la démarche, notamment concernant l'ordre de vote. Nous nous engageons évidemment à retranscrire ces critiques au président de la Communauté Urbaine, mais je crois que ce délai en a été l'un des principaux facteurs.

Un élément pour bien comprendre comment ce document a été réalisé ainsi que les contraintes, car je n'en ai pas parlé dans le propos liminaire, les contrats de co-développement sont une redistribution du budget de la CUB qui offre une meilleure lisibilité dans les relations entre la CUB et la Ville. L'apport financier qui a été fait

pour ces contrats est de 40 M€. Répartissez-le entre 27 communes et vous verrez qu'il n'y a plus grand-chose.

Il y a une contrainte financière que je n'ai pas abordée dans le propos, mais j'aurais dû au vu de votre remarque, sur les possibilités d'extension sur un certain nombre de thématiques. Vous en avez posé une qui est la question du foncier. Vous avez suggéré deux choses. Vous avez suggéré l'îlot Roul. Il y a effectivement une question financière. J'ai peur que si l'on s'amuse à envoyer au président toutes les demandes de préemption que vous faites qu'il ne se retourne à nouveau sur sa chaise. Tous ces fonciers ne sont pas donnés.

Concernant Peybouquey, aujourd'hui la collectivité publique maîtrise les deux tiers des fonciers disponibles. Je vous donne acte. Je sais que ce dont vous parlez est le troisième tiers. Je pense que nous arriverons en négociation avec les opérateurs à avoir un aménagement d'ensemble, mais des réalités budgétaires se posent ainsi que pour la Communauté Urbaine. Les élus ont été confrontés à un discours très rigoureux de la part du président des finances sur cette question.

Concernant la route de Toulouse, deux raisons font que ce dossier est compliqué. Il faut l'acceptation des trois voire quatre communes concernées et ce n'est pas simple. De plus, dans le cadre de l'évolution du transport en commun en site propre, il y a également une réflexion. C'est pourquoi cette réflexion et ces études mettent du temps. Un certain nombre de maires envisage un transport en commun en site propre. Ainsi, s'amuser aujourd'hui à lancer des travaux à cet endroit alors que les différents corridors ne sont pas complètement finalisés, c'est un peu compliqué.

Concernant la passerelle Sainte-Marie, je pense que c'est uniquement le reliquat de la fin des travaux en premier semestre. Vous l'avez dit vous-même : le document, c'est bien 2009, dès le 1<sup>er</sup> janvier, avec une validation arrivée plus tard.

Pour les chiffrages, nous sommes confrontés à la même chose. Vous en avez parlé sur le quartier de Thouars. Un certain nombre d'études est en cours. Il fallait que les choses avancent et que les documents soient signés. Nous n'avons donc pas toujours eu les éléments.

On nous a indiqué tout à l'heure qu'il fallait que nous lisions les fiches. Il va également falloir que vous les lisiez en entier. Vous nous expliquez concernant Peybouquey que la réflexion sur le pôle intermodal n'est pas posée. Cependant, en haut de la fiche, un petit encadré précise le descriptif de l'action : « Objectif n° 2 : poursuivre la réflexion prospective quant au devenir de la Gare de la Médoquine et à son rôle dans l'organisateur futur des déplacements. » Il me semble que cela s'appelle un pôle intermodal.

Je vous rappelle également que dans sa grande sagesse, la municipalité précédente avait mis un emplacement réservé sur un certain nombre de délaissés pour la réalisation d'un pôle intermodal. Cette thématique est donc clairement intégrée dans cette réflexion. Elle le sera sur la réflexion de l'atelier d'urbanisme qui ne se prononcera pas que sur la question de la densité, mais également sur tous les aspects de la vie d'un quartier qu'il pourrait y avoir à cet endroit.

Enfin, concernant l'Agenda 21, c'est la même chose : il faut lire le petit encadré en haut. Il est précisé, c'est la fiche 11, que la CUB subventionne à parité avec le Conseil Général la réalisation ou l'animation d'Agenda 21. Il n'est donc pas question

d'un emploi. Nous sommes dans le suivi de l'animation de cet Agenda 21 et dans l'accompagnement des différentes fiches qui sont mises en place par la Ville. C'est une participation de la part de la Communauté Urbaine sur l'Agenda 21 global.

**M. DUART** : Je vais être rapide. Je souhaite rectifier ce que Mme DE MARCO a dit concernant la baisse des effectifs dans les écoles. C'est le contraire. Les effectifs sont en hausse.

**M. LE MAIRE** : Les chiffres étaient ceux des années passées dans le cadre du diagnostic. Il y avait effectivement une stagnation et une diminution. Cette année, nous avons une augmentation.

**M. AMBRY** : Nous venons de voir les interactions entre la CUB et la Mairie de Talence. Vous vous souvenez Monsieur le Maire, lors de notre premier Conseil Municipal après les élections, que j'avais dit en tant qu'élu communautaire de l'opposition que je soutiendrai les demandes de la Ville.

Je voudrais dire, ce ne sont pas mes collègues Patrick DUART et M. GARNIER qui me contrediront, que nous aimerions bien de temps en temps soutenir à la commission urbanisme des dossiers de la Ville de Talence, car nous ne les voyons pas arriver.

Il faudrait peut-être les chercher pour les faire avancer.

**M. LE MAIRE** : Il y a des dossiers qui arrivent à la Communauté Urbaine, qui sont même approuvés par la Communauté Urbaine, je pense au projet d'Aquitanis, et qui ont été, je ne porte pas un jugement de valeur, torpillés par le Conseil Général. Ils avaient peut-être raison, je ne fais pas un jugement de valeur. Cependant, le dossier était arrivé à la Communauté, il était même porté par la Communauté et par Aquitanis.

## **DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération du 31 mars 2009 le Conseil Municipal a validé l'engagement de la Ville dans la démarche de contractualisation portée par la CUB.

Cette démarche, je vous le rappelle, a pour objectif principal de donner de la cohérence à l'action de la CUB, dans le respect des projets de territoire communaux et des objectifs d'agglomération votés par le Conseil de Communauté en mars 2009.

Un travail de recensement des projets communautaires et communaux concourants à des objectifs partagés a été réalisé pour donner lieu au contrat qui vous est soumis aujourd'hui. Il constitue un engagement de la Communauté à réaliser les actions ou études y figurant, la Commune s'engageant quant à elle sur certaines actions complémentaires relevant de ses propres compétences.

Ce contrat, après un diagnostic succinct de la commune (p. 3 à 6), affirme le projet de territoire au travers de ses grandes orientations (p. 7), des projets prioritaires (p. 7 à 10) et de leur contribution aux objectifs d'agglomération (p 10 à 13). La traduction opérationnelle pour la période 2009/2011 ( p.14 et 15) fait l'objet

de 21 fiches actions fixant notamment les délais, les caractéristiques financières et les acteurs du projet (annexe 6 p. 38 à 102).

Le Conseil de Communauté s'est prononcé le 10 juillet dernier sur les déclinaisons opérationnelles 2009 – 2011 proposées pour les 27 contrats ; il appartient désormais à chaque commune de valider son contrat et d'en autoriser la signature.

C'est pourquoi je vous propose de valider le contrat de co-développement 2009/2011 et de m'habiliter à le signer avec le président de la CUB. »

ADOPTE PAR 27 VOIX POUR  
9 ABSTENTIONS

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 02.10.2009)**

## PREAMBULE

Le territoire de la Gironde connaît une croissance démographique constante et a accueilli 100 000 habitants supplémentaires entre 1999 et 2006. Pour la première fois dans l'histoire démographique de la Gironde, cette dynamique se répartit davantage sur le territoire girondin que sur la Cub : l'étalement urbain en est le corollaire. Les indices montrent que cette croissance sera, au minimum, maintenue dans cette proportion.

Parallèlement, le développement économique et l'offre d'emploi continuent à se maintenir au sein de l'agglomération.

Le succès du tramway et de ses parcs relais, l'augmentation constante des temps de déplacement sont les signes que notre organisation territoriale trouve ses limites. Les territoires limitrophes à la Cub recherchent un rééquilibrage entre habitat et zone d'emploi et sollicitent notre agglomération et son projet de développement.

Il relève donc de la responsabilité des collectivités territoriales de réfléchir et d'agir pour refonder notre organisation territoriale et voir comment accueillir cette population nouvelle tout en préservant les atouts qui font notre attractivité : la qualité du cadre de vie.

La lutte contre l'étalement urbain, l'offre de logement diversifié pour accueillir une population nouvelle et maintenir les habitants actuels dans de bonnes conditions d'habitat et de travail, l'attractivité économique à promouvoir dans un cadre de compétitivité accrue des territoires sont des enjeux que chacune des communes de la Cub doit porter et partager.

La Cub, établissement de coopération intercommunale a une double vocation :

- Pour les communes, elle répond au besoin de services à la population en terme de déplacement, de collecte et de traitement des déchets ménagers, d'adduction d'eau et en traitement des eaux usées, en protection contre les inondations ....
- Elle est le lieu de débats, de définition et de mise en cohérence des projets de développement à l'échelle de l'agglomération : c'est la gouvernance de l'agglomération.

L'accord de coopération propose de partager un diagnostic sur l'évolution de notre agglomération en précisant les enjeux communs à porter conjointement entre chaque commune et la Cub à horizon des 5 à 10 ans.

Il s'agit donc, d'une part, de préciser les objectifs de l'agglomération au regard de l'accueil de la croissance démographique et de ses conséquences sur l'aménagement urbain, les déplacements, le développement économique, la gestion des services urbains et le développement durable (préservation des espaces naturels, lutte contre le changement climatique).

D'autre part, il s'agit de définir les modalités de mise en œuvre de ces objectifs pour assurer la lisibilité des engagements de la Cub et de la commune dans la réponse au diagnostic.

C'est l'objet du présent contrat.

Entre :

La Communauté urbaine de Bordeaux, représentée par Monsieur Vincent FELTESSE, son Président, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté n° 2009/0444 en date du 10 juillet 2009,

Et

La commune de Talence représentée par Monsieur Alain CAZABONNE, son Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal n° en date du 2009,

#### **ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT**

Le présent contrat a pour objet de préciser les objectifs partagés par la Communauté urbaine et la commune sur le territoire de la commune, et de garantir la convergence des actions communautaires et communales dans le cadre d'une planification triennale.

Il vise à instaurer un nouveau modèle de relations entre la Communauté urbaine et la commune de Talence, basé sur un partenariat négocié et des engagements réciproques.

#### **ARTICLE 2 : DUREE DU CONTRAT**

Le contrat est conclu pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2011.

#### **ARTICLE 3 : LES OBJECTIFS D'AGGLOMERATION PORTES PAR LA CUB**

L'un des enjeux de la contractualisation Cub/communes est de mettre en cohérence les objectifs d'agglomération et le projet de développement de chaque commune.

Ces objectifs d'agglomération issus des différents documents cadre déjà approuvés, et validés dans la délibération du 13 février 2009, n°2009/0068 sont déclinés comme suit :

↳ Construire la métropole de demain, pour équilibrer le développement urbain et garantir l'accès au logement pour tous, au travers de :

- la promotion d'une agglomération proche et solidaire permettant d'accueillir près de 100 000 habitants à l'horizon 2020, ceci en aménageant l'espace, selon des principes d'économie et de mixité des fonctions urbaines, et d'un développement urbain périphérique favorisant les polarités,
- la valorisation de la diversité de nos paysages naturels et fluviaux,
- la diversification de l'offre d'habitat et la dynamisation de la production de logement social,
- la reconstitution des réserves foncières préparant les projets futurs,
- l'accompagnement de la métropolisation de l'agglomération en promouvant des projets phares qui contribuent à son attractivité.

↳ Renforcer l'attractivité de la métropole, pour une économie dynamique et équilibrée, selon les axes suivants :

- renforcer la compétitivité de notre économie en développant les filières structurantes, la prévention du risque économique, en encourageant le développement des filières émergentes, en renforçant la promotion économique,
- promouvoir l'économie de proximité en améliorant l'accueil des entreprises dans le respect environnemental, en renforçant le tissu économique diffus et l'économie sociale et solidaire, en maintenant le commerce de proximité et en maîtrisant l'urbanisme commercial.

↳ Favoriser une mobilité maîtrisée et durable, par :

- le développement de l'offre de service de transport en commun,
- l'amélioration des conditions de déplacement pour favoriser la mobilité et réduire l'usage de la voiture en complétant le maillage du réseau viaire, en augmentant la qualité de service de transport en commun urbain, en favorisant l'utilisation des modes doux et une circulation apaisée et en développant l'intermodalité.

↳ Gérer la ville au quotidien, l'écologie urbaine au service des habitants, en :

- optimisant la gestion des déchets ménagers,
- gérant durablement l'eau, les ressources et les risques,
- mettant en œuvre le Plan Climat à l'échelle du territoire : favoriser les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables,
- limitant les nuisances.

↳ Poser les bases partenariat, des échanges renouvelés en :

- instaurant des modalités renouvelées de débat et de décision,
- renforçant le partenariat de proximité avec les communes.

#### ARTICLE 4 : LE DIAGNOSTIC COMMUNAL

La Communauté urbaine de Bordeaux et la commune de Talence s'accordent sur le diagnostic suivant du territoire communal :

##### ① CARACTERISTIQUES IDENTITAIRES DE LA COMMUNE

- Située au coeur de l'agglomération bordelaise, dans son quadrant sud-ouest, entre la ceinture des boulevards de Bordeaux et la rocade, la commune de Talence compte à ce jour 42 293 habitants (population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour une superficie globale de 829,93 hectares, soit une densité moyenne de 51 habitants à l'hectare (5 100 h/km<sup>2</sup>).
- L'organisation du territoire talençais est le reflet de l'histoire urbaine de ce secteur de l'agglomération :
  - la valeur économique de la viticulture préserve le vignoble du Haut Brion, constituant de fait un tampon vert entre les territoires de Talence et de Pessac,
  - la voie ferrée Bordeaux-Bayonne coupe la frange nord du territoire,

- les échoppes se développent sur les quartiers nord, en prolongement des tissus péricentraux de Bordeaux, notamment jusqu'à la voie ferrée Bordeaux-Bayonne,
  - le domaine universitaire, les lycées et grandes écoles occupent la frange ouest du territoire et s'étendent également sur les territoires de Pessac et Gradignan,
  - l'est du territoire est dominé par le tissu pavillonnaire, dans lequel s'insèrent de grandes emprises dédiées aux équipements publics, aux activités économiques et aux opérations d'habitat collectif ;
  - enfin, le sud de la commune accueille le bois de Thouars, espace récréatif et sportif ainsi que le quartier d'habitat collectif de Thouars, dont la présence de logement locatif social prédomine.
- La commune ne dispose pas de réserve foncière sous forme de secteurs non urbanisés ; la croissance urbaine s'effectue par le biais du renouvellement urbain : friches d'activités disparues, remembrement et densification de parcelles pavillonnaires.
  - Avec +10,1% d'augmentation de population entre 1999 et 2009, Talence a enregistré la plus forte croissance de toutes les villes de plus de 20 000 habitants ; seules 4 communes de la tranche 5-15 000 habitants ont vu leur population croître plus rapidement.
  - La ville enregistre une baisse de ses effectifs scolaires de l'ordre de 6,25 % entre 2005 et 2009, qui semble traduire les difficultés rencontrées par les jeunes ménages pour s'installer sur la commune : le caractère élevé du marché du logement talençais ces dernières années n'a pas favorisé la primo-accession de jeunes ménages, le faible taux de rotation du parc locatif public les prive également de l'accession au parc social.
  - La présence du pôle d'enseignement majeur de l'agglomération a eu pour effet une production importante de petits logements publics (villages CROUS...) et privés destinés à répondre à la demande estudiantine, caractéristique du patrimoine talençais de logements.
  - La conséquence immédiate en est une taille moyenne des ménages inférieure au reste de l'agglomération : 1,70 contre 2,05 (données 2005).

## ② BILAN DES REALISATIONS COMMUNAUTAIRES ANTERIEURES

Le tableau figurant en annexe 3 des présentes fait ressortir de manière synthétique les interventions communautaires antérieures sur le territoire de la commune pour la période 2001/2007.

Il en ressort un effort particulier consacré à :

- la mise à niveau des réseaux d'assainissement eaux pluviales,
- la réalisation de travaux sur les réseaux d'assainissement eaux usées,
- la mise en œuvre de la zone d'aménagement concerté à vocation d'habitat du centre-ville. L'investissement communautaire global se monte à 3 300 000 € sur la période 2000-2007. La ZAC a permis la réalisation de 31 581 m<sup>2</sup> de SHON dont 20 051 pour l'habitat, soit 316 logements. En complément, l'investissement net de la commune a été de 10 587 979 €. L'effort communautaire est de 160 € TTC/m<sup>2</sup> de SHON produit, ratio parmi les meilleurs des ZAC de l'agglomération.

- le gros entretien ou la réhabilitation des écoles, figurant aujourd’hui dans le patrimoine communautaire et qui feront à terme l’objet d’un transfert au profit de la commune,
- les investissements au profit du développement économique (enseignement supérieur et haut débit),
- les aménagements en faveur des transports publics,
- la production de logements a été soutenue durant la période 2001-2007. Les objectifs du PLH sur la commune établissaient la production de 176 logements par an sur cette période ; les réalisations ont été supérieures, puisqu’en moyenne 198 logements ont été produits annuellement. De même, la production de logements locatifs sociaux, dont l’objectif inscrit au PLH s’élevait à 61 par an (la situation de la commune est tangente au titre de la loi SRU, avec 22,41 % de logements locatifs sociaux), a été supérieure, avec une moyenne de 70 nouveaux logements par an entre 2001 et 2007. Courant janvier 2009, la programmation triennale 2009-2011 de logements sociaux, arrêtée annuellement en accord avec la commune, s’établit à 130 logements.
  - la réalisation de travaux de voirie.

En ce qui concerne les investissements communautaires supra-communaux, les dépenses 2001-2007 sont les suivants :

- le coût des stations d’épuration rapporté à l’aire d’influence du territoire talençais : 11 062 099 €,
- la réalisation du tramway : 93 465 783 €

### ③ FORCES ET FAIBLESSES DE LA COMMUNE

Thèmes	Forces	Faiblesses
« Renforcer l’attractivité économique de la métropole »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la présence d’une agence de développement intercommunale, Talence Innovation Sud Développement, porteuse de projets tels que la pépinière d’entreprises</li> <li>• la présence d’une agence de développement technologique intercommunale dont la qualité est reconnue par tous, Bordeaux Unitec</li> <li>• la présence de l’université et des grandes écoles pour le foncier disponible et le dynamisme en matière de transfert technologique</li> <li>• le territoire communal irrigué par le tramway</li> <li>• l’accessibilité aisée à la rocade</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• aucun parc d’activités économiques sur le territoire communal</li> <li>• aucune ressource foncière mobilisable par la collectivité pour accueillir les entreprises</li> </ul>
« Construire la métropole de demain »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• une forte dynamique démographique</li> <li>• quelques sites potentiels pour le renouvellement urbain, en cours ou à venir</li> <li>• une production de logements locatifs sociaux qui se poursuit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la difficulté d’accueil des jeunes familles et la production de petits logements (clientèle étudiante) ont provoqué un déséquilibre de la démographie</li> <li>• une diversité commerciale de proximité</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• une réelle mixité urbaine et sociale</li> <li>• la poursuite du développement des services de proximité aux habitants (projets de crèches...)</li> <li>• une volonté d'améliorer la mobilité (TCSP 3<sup>ème</sup> phase ...)</li> <li>• la poursuite et développement de la concertation avec les habitants sur les projets urbains (ateliers d'urbanisme...)</li> </ul>	difficile à maintenir (barrière St Genès, quartier de Thouars...)
« Favoriser une mobilité maîtrisée et durable »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• une commune traversée par le tramway</li> <li>• la proximité de la rocade</li> <li>• la présence de la gare de la Médoquine, pôle multimodal à développer</li> <li>• l'étude TCSP 3<sup>ème</sup> phase vers Gradignan traversant le territoire</li> <li>• le développement du réseau de déplacements doux : itinéraires cyclables, autopartage, pédibus, projet FEDER de mobilité dans les quartiers...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'effet de coupure urbaine par la ligne SNCF</li> <li>• le sentiment d'exclusion des quartiers éloignés du tramway (Thouars, Bagatelle, Haut Brion...)</li> </ul>
« Gérer la ville au quotidien »	<p>Un agenda 21 local en 55 actions, validé pour les années 2009 à 2011, qui inclut notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la préservation du bois de Thouars, espace naturel emblématique de la commune</li> <li>• la démarche d'optimisation énergétique pour les bâtiments communaux existants et futurs (démarche HQE, sources d'énergie...)</li> <li>• le développement du compostage individuel</li> <li>• l'amélioration du tri sélectif avec des ambassadeurs du tri</li> <li>• la récupération des eaux de pluies dans les nouveaux équipements publics et le recyclage des eaux de piscine</li> <li>• la réduction des consommations de désherbants, produits phytosanitaires, engrais...</li> <li>• la poursuite et développement de la concertation avec les habitants sur les projets urbains (ateliers d'urbanisme...)</li> </ul>	<p><u>Des zones de bruit : la voie ferrée, les boulevards, les grands axes de circulation.</u></p>

## ARTICLE 5 : LE PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

### ① LES GRANDES ORIENTATIONS

Les grandes orientations affichées par la commune sont les suivantes :

	ORIENTATIONS
<b>PROJET URBAIN</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▫ Poursuivre la densification raisonnée de la ville en diversifiant l'habitat</li><li>▫ Impulser des opérations d'urbanisme « durables »</li><li>▫ Requalifier le quartier de Thouars</li><li>▫ Soutenir l'amélioration de l'habitat individuel et collectif</li><li>▫ Désenclaver les quartiers par un TCSP et/ou système de navettes</li><li>▫ Protéger le patrimoine architectural</li><li>▫ Mise en valeur des quartiers nord par l'amélioration des espaces publics (stationnement, places trottoirs...)</li></ul>
<b>PROJET SOCIAL</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▫ Améliorer l'intégration dans la ville des personnes handicapées.</li><li>▫ Accroître l'offre de service pour les personnes âgées.</li><li>▫ Elargir les modes d'accueil pour la petite enfance</li><li>▫ Soutenir la parentalité.</li><li>▫ Aider à préserver la santé</li><li>▫ Rechercher l'intégration citoyenne des étudiants.</li><li>▫ Développer l'offre culturelle et sportive</li><li>▫ Soutenir les associations</li><li>▫ Aider à l'insertion professionnelle</li><li>▫ Lutter contre les incivilités et prévenir les violences</li><li>▫ Favoriser la participation des habitants</li></ul>
<b>PROJET ECONOMIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▫ Soutenir, dynamiser et développer le tissu économique local.</li><li>▫ Accompagner l'université comme créatrice des emplois de demain</li></ul>
<b>PROJET ENVIRONNEMENTAL</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▫ Adopter un agenda 21 avec un fort volet environnemental</li><li>▫ Préserver, valoriser et faire connaître le patrimoine naturel</li><li>▫ Protéger et améliorer les paysages urbains et promouvoir des aménagements respectueux de l'environnement</li><li>▫ Economiser l'eau, l'énergie et prévenir la production de déchets.</li><li>▫ Promouvoir et développer les transports alternatifs à la voiture</li></ul>

### ② LES PROJETS PRIORITAIRES :

LE PROJET DE TERRITOIRE DE LA VILLE DE TALENCE SE DECLINE SUR DEUX ECHELLES TERRITORIALES :

- ⇒ sur l'ensemble du périmètre communal, les actions conjuguées de la ville et de ses partenaires devront contribuer à :
- développer l'offre en habitat et plus particulièrement en logements locatifs conventionnés pour répondre aux besoins des habitants et satisfaire aux objectifs du PLH,
  - définir et aménager de nouveaux itinéraires deux roues afin de mieux mailler le territoire, répondant ainsi aux attentes des habitants et participant aux ambitions de réduction des déplacements automobiles, en particulier en partie est de la commune, sur un axe nord-sud,
  - atteindre ou maintenir un niveau de qualité satisfaisante des voies et trottoirs, dans les objectifs de pacification de la circulation automobile et de sécurisation des cheminements piétonniers,

⇒ sur quelques sites territorialement cernés, qui présentent des problématiques spécifiques à traiter à terme, notamment :

- le quartier de Thouars, aux enjeux de requalification urbaine multiples,
- le secteur de la gare de la Médoquine/Peybouquey, site à réurbaniser,
- les cours Gambetta et de la Libération, sur lesquels le maintien de la diversification commerciale est un enjeu de qualité de vie urbaine,
- les quartiers nord, où un développement de l'usage des transports en commun et des déplacements doux ne peut s'envisager sans une réponse adaptée aux besoins en stationnement résidentiel.

Ces différents sites prioritaires sur lesquels les actions thématiques de compétences communautaires et communales ont vocation à s'exercer de manière forte et coordonnée dans le temps sont les suivants :

Le quartier de Thouars, site identifié au titre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), fait l'objet depuis plusieurs années d'une vaste concertation avec les habitants sur l'évolution urbaine et sociale souhaitée.

Le lancement des politiques nationales de requalification urbaine des quartiers a quelque peu retardé, le temps d'étudier les alternatives, la mise en œuvre d'un projet urbain concerté, arrivé aujourd'hui à maturité.

Un phasage opérationnel se construit afin de réaliser les axes forts du projet, à savoir la modification du réseau viaire de proximité, la restructuration du centre commercial de quartier et le développement des cheminements doux. La question du stationnement et des déplacements est également au cœur de la vie du quartier, en lien avec l'offre de transport public.

Le projet de Thouars est en premier lieu un projet social porté avec et pour les habitants ; le socle social s'est enrichi de plusieurs projets, qui visent à travailler les liens avec la ville :

- ⇒ un projet urbain : le réaménagement du quartier,
- ⇒ un projet économique : la restructuration du centre commercial et la diversification des activités,
- ⇒ un projet « mobilité » : l'accompagnement des habitants à la mobilité et l'accroissement de l'offre de transport public,
- ⇒ un projet « propreté » : la gestion urbaine de proximité,
- ⇒ un projet « habitat » : la requalification du patrimoine et la diversification de l'offre, l'ensemble des thématiques étant conduites sous l'angle du développement durable, dans le cadre des actions de l'agenda 21 de la commune, au premier chef desquelles la concertation et la participation des habitants aux programmes d'actions à élaborer.

Depuis plusieurs années, le projet urbain est en cours de réalisation, notamment sous maîtrise d'ouvrage communale, sur les sites municipaux suivants :

- la rénovation du Château de Thouars,
- la réhabilitation du centre nautique,
- le réaménagement de l'esplanade du Château de Thouars.

Au titre de ses compétences, la Cub a programmé en réalisation 2009-2010 le réaménagement de l'avenue de Thouars et le tronçon ouest de l'avenue Rimbaud pour un montant de 1.681.729 € HT et un délai d'exécution de 10,5 mois à 12 mois maximum.

La phase suivante est la recomposition du cœur de quartier, à savoir :

- le dévoiement de la rue Racine et la réaffectation du tronçon déclassé,
- la restructuration du centre commercial,
- la requalification paysagère de la butte,
- le traitement des cheminements doux d'accès au site.

D'ores et déjà, une étude commerciale s'engage au printemps 2009 sous maîtrise d'ouvrage communale. Elle vise à définir un programme commercial en partenariat avec les commerçants en place et désirant conforter leur implantation, arrêter la typologie commerciale correspondant le mieux au marché local, estimer les dimensionnements des surfaces à produire, donner les axes d'organisation spatiale du futur centre en cohérence avec les espaces extérieurs : voirie, stationnements, cheminements de quartier, poser les bases d'une structure juridique porteuse du projet.

A l'issue de cette phase, il peut être envisagé de recourir à une équipe de maîtrise d'œuvre aux compétences complémentaires (architectes, urbanistes, paysagistes...) en charge de la définition :

- du projet immobilier du centre commercial (maîtrise d'ouvrage à définir),
- du réaménagement de la butte (maîtrise d'ouvrage ville), dont le programme devra être construit en concertation étroite avec les habitants,
- des espaces publics (maîtrise d'ouvrage Cub).

Cette étape importante de recrutement de la maîtrise d'œuvre et de conduite des études constitue la priorité du triennal 2009/2011 du présent contrat.

Le secteur de la Médoquine/Peybouquey, du fait de la présence de foncier communautaire acquis pour la réalisation de la voie du Haut Brion, est propice au développement d'un projet de densification maîtrisée de l'urbanisation, en participant notamment au développement du logement locatif social de la commune et à la diversification de l'offre. Le projet urbain doit également réserver la potentialité à moyen ou long terme du passage d'un TCSP et d'implantation d'un pôle d'échanges, en vue de faciliter le report modal entre futur TCSP, réseau des bus, voire TER ou tram-train dans l'hypothèse où la gare de la Médoquine s'avèrerait en capacité d'accueillir ces modes de transport dans les années futures.

La ville a prévu d'engager une concertation avec la population, de type « atelier d'urbanisme », afin de définir les grandes composantes de la réurbanisation du site. Le pré-programme qui en émanera pourra servir de base de travail pour une programmation affinée, débouchant sur une consultation d'opérateurs. Les services de la Cub sont susceptibles d'être sollicités pour accompagner la ville dans l'étape de concertation, puis pour engager l'appel à opérateurs. Parallèlement, il serait souhaitable que les collectivités concernées (Région, Cub) avancent sur la stratégie à adopter pour le devenir de la gare de la Médoquine.

Le linéaire du cours Gambetta et de l'avenue de la Libération, entre la barrière Saint Genès et le rond point de l'Université, pour la vie sociale duquel le maintien de la diversité du commerce de proximité est stratégique. La ville s'interroge sur les outils juridiques et opérationnels à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif et recherche l'appui de la Communauté dans le cadre de l'évolution de ses politiques économiques.

Outre les préalables indispensables, tels que le recensement des autres communes de la Cub potentiellement intéressées, l'analyse juridique partagée et la recherche d'expériences réalisées dans d'autres agglomérations, les réflexions doivent conduire à imaginer un montage opérationnel, incluant ou non un partenariat privé (agences immobilières spécialisées...), et à en estimer la faisabilité et le coût prévisionnel.

Cette nouvelle dimension peut amener à réinterroger la Cub dans l'étendue de ses compétences dans le domaine économique pour une plus grande proximité avec les territoires.

Les quartiers nord connaissent une problématique aiguë en matière de stationnement résidentiel. Un travail devra être engagé avec la Communauté urbaine pour saisir les opportunités foncières et créer du stationnement en superstructure.

Le stationnement produit doit répondre en priorité à une demande de location longue durée au profit de résidents du quartier, qui, pour certains d'entre eux payent d'ores et déjà un loyer de ce type. Les politiques publiques de préservation des cheminements sur trottoirs et de requalification des espaces publics pourront accompagner le développement de l'offre et la désaffectation de l'automobile au profit des modes alternatifs doux ou collectifs.

Cela suppose d'estimer les besoins, d'organiser la veille foncière pour préemptions éventuelles, de réaliser les faisabilités économiques des ouvrages, de porter à connaissance des opérateurs la demande existante, d'améliorer les cheminements vers les transports en commun.

Les secteurs de veille autour du fuseau des études TCSP 3<sup>ème</sup> phase, dont l'évolution urbaine devra être maîtrisée et anticipée grâce à une stratégie foncière efficace et ambitieuse dans une logique de contrat d'axe Urbanisme/transports,

Le développement du Campus universitaire, notamment dans un objectif de mixité en faveur du logement et de l'emploi (pépinière d'entreprises, transfert de technologie...). Les collectivités participent via les aides apportées aux agences de développement économique intercommunales que sont Talence Innovation Sud Développement et UNITEC Bordeaux.

### ③ CONTRIBUTION DES ORIENTATIONS ET PROJETS COMMUNAUX AUX OBJECTIFS D'AGGLOMERATION

La commune s'engage dans le cadre de ses projets à contribuer aux objectifs d'agglomération :

#### Construire la métropole de demain, équilibrer le développement urbain et garantir l'accès au logement pour tous

➤ La production de logements, notamment sociaux (compte tenu de la situation de commune tangente au titre de la loi SRU, 22,41 % de logements locatifs sociaux), en veillant à développer prioritairement des programmes mixtes, répartis de manière équilibrée sur le territoire, prenant en compte des exigences de qualité urbaine et architecturale et intégrant des objectifs de développement durable dans le respect des prescriptions issues du Grenelle de l'Environnement (qualité environnementale des logements). A ce titre, la commune a instauré via le PLU communautaire la servitude de diversité sociale sur l'intégralité de son territoire, à l'exception du quartier sud déjà fortement pourvu en logements sociaux.

➤ La maîtrise de la consommation de l'espace par un recentrage de l'urbanisation autour du centre ville et des axes de transports collectifs, dans une logique de mise en cohérence des politiques d'urbanisme et de transports/déplacements : le PLU définit des couloirs de densification au sein duquel les opérations sont d'ores et déjà en cours de construction (projet Eiffage sur l'îlot nord de l'avenue Roul) ou à venir (îlot sud de l'avenue Roul, projet Aquitanis et SNI le long de l'avenue de la Libération, projets cours Gambetta et avenue Marc Sangnier, rue Roustaing...). Une attention sera néanmoins portée sur les quartiers fortement enclavés (Bijou...).

➤ La participation au renouvellement urbain du quartier de Thouars, inscrit au contrat de ville. L'opération, conduite sous maîtrise d'ouvrage communale relève d'une convention signée en 2008 entre l'Etat et la ville.

Le projet ne comprendra pas de démolition, mais seulement des réhabilitations de logements sociaux et copropriétés (OPAH en cours).

Le volet foncier (acquisitions, déclassements, échanges de terrains...) reste à préciser finement, au fur et à mesure de l'avancée des études opérationnelles.

- La construction des projets urbains dans le cadre d'une démarche de développement durable inscrite dans l'agenda 21 de la ville (secteur de Bel Air, Peybouquey...) :
  - une démarche participative de type atelier d'urbanisme rassemblant habitants et associations intéressés aux projets,
  - une production d'habitat nouveau pour répondre aux besoins de la population,
  - une proportion suffisante de logement social,
  - la préservation d'espaces verts récréatifs compensant une certaine densification bâtie,
  - l'approche de formes architecturales adaptées aux divers contextes urbains rencontrés...
  
- La valorisation des espaces naturels :
  - par la préservation, voire l'extension du bois de Thouars,
  - par la préservation, voire l'extension des vignes du haut Brion.
  
- La métropolisation de l'agglomération :
  - par le développement de l'offre haut débit sur le quartier de Thouars, notamment dans l'objectif d'une diversification des activités présentes sur le quartier au profit d'implantations tertiaires à promouvoir.

#### Renforcer l'attractivité de la métropole, avec une économie dynamique et équilibrée

- L'implantation, en particulier sur le territoire talençais du campus universitaire, de structures de recherche scientifique ou de pépinière d'entreprises bénéficiant du transfert de technologie et participant du rayonnement intellectuel et économique de la métropole.
  
- Le maintien du commerce de proximité : diversité commerciale le long de l'axe Gambetta/Libération, recomposition du centre commercial de Thouars au profit de la qualité de vie urbaine des quartiers.

#### Favoriser une mobilité maîtrisée et durable

- Le développement et la sécurisation des itinéraires deux-roues par l'engagement de mise en sécurisation de la route de Toulouse, l'aménagement de la passerelle Sainte Marie (2008) et le changement d'affectation de certains emplacements réservés de voirie au profit des cheminements doux et la réflexion sur un grand itinéraire deux roues nord-sud entre Cauderès et Thouars.
  
- Le développement d'une mobilité maîtrisée et durable, au travers de la réflexion conduite dans le cadre des études TCSP 3<sup>ème</sup> phase sur l'itinéraire CHU/Campus universitaire/Thouars/Gradignan (concourant à l'accroissement de l'intermodalité) mais aussi dans le cadre des programmations de voirie négociées avec la commune, permettant une amélioration des continuités piétonnes et cyclables.
  
- La recherche d'une offre en stationnement résidentiel dans les quartiers nord, permettant de libérer les espaces publics de la voiture au profit de l'usage des modes doux, vélos et transports en commun.
  
- L'ambition du développement d'une offre en stationnement deux roues à proximité immédiate des équipements majeurs de la ville et des stations de transports en commun, afin de favoriser l'utilisation des vélos.

#### Gérer la ville au quotidien, l'écologie urbaine au service des habitants

- La réflexion pour une meilleure gestion des déchets (étude pour le déploiement de la fréquence 1+1, aide à la recherche d'un site pour un centre de tri, relais auprès des bailleurs pour développer le tri sélectif en habitat vertical).

Par ailleurs, concernant les thématiques transversales d'agglomération suivantes :

## URBANISME COMMERCIAL

Le Bureau de la Communauté urbaine, réuni le 26 mars 2009, a réaffirmé le souhait que la Cub se dote d'une politique en matière d'équipement commercial dont les principes ont déterminé depuis la position de son représentant en CDEC puis en CDAC.

L'article 102 de la Loi de Modernisation de l'Economie, adoptée le 4 août 2008, et son décret d'application du 24 novembre 2008, actent une réforme profonde du régime des autorisations préalables aux implantations commerciales, qui notamment, privilégie la prise en compte de critères liés au développement durable et à l'aménagement du territoire.

Dans ce contexte, l'évolution de la réglementation, la nécessaire actualisation des critères d'analyse des projets et les résultats enregistrés depuis l'adoption de la politique communautaire, font clairement apparaître que les enjeux de la concertation et de la gouvernance à l'échelle de l'agglomération doivent prendre le pas sur un positionnement au coup par coup sur les projets.

Les communes s'engagent donc à respecter les principes directeurs de cette politique, qui seront prochainement actés dans les documents d'urbanisme SCOT et PLU, et à adopter une attitude de concertation avec la Cub pour l'examen des projets d'implantation commerciale.

La Cub, de son côté, dans le cadre de ses compétences, apportera son soutien aux actions nécessaires au maintien et au développement du commerce des centres-villes et du commerce de proximité.

## TRANSPORT PUBLIC URBAIN

### ➔ Réseau de transport urbain

La Communauté urbaine de Bordeaux est autorité organisatrice des transports urbains sur le territoire communautaire.

A ce titre, elle a pour principale mission de gérer le réseau de transport urbain. Le 1<sup>er</sup> mai 2009, elle a notifié à KEOLIS le contrat de délégation de service public pour une durée de cinq ans jusqu'au 31 décembre 2013, pour l'exploitation des transports urbains de personnes y compris de transports spécialisés destinés aux personnes à mobilité réduite.

Cette mission comprend l'exploitation du réseau TBC constitué de lignes de tramway, de lignes d'autobus, de services de transport à la demande, de lignes et services sous-traités, de la gestion des parcs relais, de l'exploitation du service de transport des personnes à mobilité réduite et de l'exploitation des services de stations/location de vélos.

Les investissements liés au réseau TBC restent à la charge de la Communauté et relèvent du budget annexe transport.

Les objectifs, inscrits dans le contrat avec le délégataire, sont :

- de passer de plus de 82 millions de validations en 2009 à près de 132 millions de validations enregistrées sur le réseau en 2013.
- d'augmenter les recettes d'au minimum plus de 45 millions d'euros à plus de 64 millions d'euros en 2013
- de limiter la contribution forfaitaire d'exploitation à près de 146 millions d'euros en 2009 à plus de 152 millions d'euros en 2013

- de diminuer le déficit d'exploitation de plus 101 millions en 2009 à près de 88 millions d'euros en 2013.

Pour répondre à ces objectifs, les demandes d'amélioration du réseau de transport public seront examinées dans le cadre du contrat de délégation de service public des transports.

Le calendrier prévoit la mise en place du nouveau réseau (incluant déploiement du service vélos) en février 2010, avec préalablement une phase de concertation avec les communes de juin à la mi-juillet et validation par le conseil à l'automne 2009.

En accompagnement à la mise en place de ce réseau, les communes s'engagent à prendre les dispositions nécessaires au bon fonctionnement du réseau et notamment aux lignes structurantes : aménagement de voirie, arrêtés de circulation, ...

#### ➡ 3<sup>ème</sup> phase du réseau de tramway

La Cub a lancé une série d'études opérationnelles sur les différentes possibilités d'extension du réseau de tramway et tramway d'agglomération du Médoc.

#### ➡ Desserte TCSP

Parallèlement, des études de définition de desserte en TCSP ont été menées par la Cub.

La Cub a ouvert une phase de concertation sur ces deux derniers points. Le bilan de la concertation a été présenté au Conseil de juillet, l'arrêt du dossier définitif du projet sera soumis au Conseil communautaire à l'automne 2009.

Aussi, ces décisions seront intégrées ultérieurement au présent contrat par voie d'avenant.

## POLITIQUE DE L'HABITAT

Le Programme Local de l'Habitat Communautaire a fixé un objectif de production de 5000 logements/an, décliné par commune, pour des besoins en logements sociaux estimés globalement à près de 2000/an.

Par ailleurs, en mars 2009, le Bureau de Communauté, à la faveur de l'examen du bilan des opérations d'aménagement, a souhaité porter l'effort à 6000 logements/an.

Dans le cadre des contrats de co-développement, les communes s'engagent donc à :

- respecter la programmation annuelle de logements conventionnés (cf. annexe 4),
- rechercher avec la Communauté urbaine un développement de l'offre compatible avec l'objectif global de 6000 logements, notamment dans le cadre des opérations d'aménagement.

La Communauté urbaine s'engage, quant à elle, à accompagner les initiatives communales sur le parc privé.

## LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET PAYSAGERS DE L'AGGLOMERATION

La Cub souhaite renforcer les moyens d'ingénierie afin d'accompagner les communes dans leur projet de valorisation et préservation des espaces naturels. La Cub engagera également la réflexion sur l'évolution des dispositifs d'accompagnement et l'élargissement des critères d'attribution pour permettre de répondre à des projets hors périmètre des bords du fleuve et du parc des Jalles.

Ces évolutions, dans la mesure où elles seront validées par le Conseil communautaire, pourront être intégrées ultérieurement au présent contrat par voie d'avenant.

## **AGGLO CAMPUS**

La Cub souhaite soutenir le développement et le rayonnement de l'université et des institutions d'enseignement supérieur et de recherche, en mettant en œuvre le plan Agglo Campus qui vise à améliorer l'insertion urbaine et l'aménagement des campus, l'accueil des étudiants, des professeurs et des chercheurs, ainsi que la contribution de ces institutions à la vie du territoire. La Cub s'engage à tenir les communes régulièrement informées de l'état d'avancement de ce projet partenarial majeur, piloté par l'Université de Bordeaux.

### **ARTICLE 6 : LA DECLINAISON OPERATIONNELLE 2009/2011**

A l'échelle du présent contrat, la Communauté urbaine de Bordeaux et la commune de Talence ont identifié un programme d'actions opérationnelles cohérent avec les objectifs d'agglomération visés à l'article 3 et avec le projet de territoire communal décrit à l'article précédent.

Ces actions font l'objet de fiches détaillées annexées au présent contrat.

En fonction des projets déjà en cours (coups partis ayant donné lieu à décision de faire et/ou au lancement de procédures de marchés), des opportunités ou contraintes opérationnelles, des capacités de mise en œuvre opérationnelle (moyens humains et financiers, délais, préalables levés ou non...), la Communauté urbaine de Bordeaux et la commune ont ciblé les actions suivantes :

#### **Construire la métropole de demain, équilibrer le développement urbain et garantir l'accès au logement pour tous**

- poursuivre le rééquilibrage de l'offre de logements, notamment par la mise en œuvre de la programmation de logements sociaux arrêtée en accord avec la commune,
- poursuivre la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du secteur de Thouars (restructuration commerciale et réaménagement des espaces publics), en accompagnant la ville dans la conduite des études urbaines,
- le lancement d'un atelier d'urbanisme conduit par la ville pour la réurbanisation des terrains délaissés de la voie du Haut Brion sur le secteur Peybouquet, que la Cub se propose d'accompagner par une étude préalable et des préconisations sur les évolutions de ce secteur
- soutenir la création de l'aire d'accueil des gens du voyage

#### **Renforcer l'attractivité de la métropole, avec une économie dynamique et équilibrée**

- poursuivre les réflexions sur la création de structures d'accueil d'entreprises en lien avec l'Université,
- intégrer dans l'étude globale sur la signalétique des parcs d'activités, le PAE de Thouars,
- engager la réflexion sur les conditions d'intervention en faveur de la sauvegarde de la mixité du commerce de proximité,
- soutenir Talence Innovation Sud Développement, pour l'année 2009, la poursuite de la participation communautaire étant conditionnée au futur règlement d'intervention.
- conforter l'équipement d'agglomération, la salle de la Médoquine avec une participation financière de la Cub aux adaptations au titre de l'amélioration de l'accueil des congrès.

### Favoriser une mobilité maîtrisée et durable

- accompagner la réalisation de cheminements doux sous maîtrise d'ouvrage communale, ou communautaire, selon la nature du projet,
- réaliser les travaux sur les voiries suivantes : avenues Thouars et Rimbaud, Passerelle Sainte Marie, route de Toulouse section Lauriol / Sévène,
- étudier l'aménagement de la place Espeleta pour une confirmation de décision de faire dans le présent contrat,
- poursuivre la réalisation des discontinuités cyclables et étudier les itinéraires et les équipements deux roues pour favoriser la mobilité et l'utilisation des transports en commun.
- étudier la problématique du stationnement et déplacements dans les quartiers nord et la problématique accessibilité des personnes à mobilité réduite.

### Gérer la ville au quotidien, l'écologie urbaine au service des habitants

- réaliser les diagnostics sur la remise à niveau des écoles communautaires présentes sur le territoire en vue de la remise en gestion à la commune et planifier les premières rétrocessions pour une exécution dans le prochain contrat.
- contribuer à une meilleure gestion des déchets sur la commune
- mettre en place une collaboration sur la mise en oeuvre de l'agenda 21
- participer en fonction de l'évolution des règles d'intervention de la Cub au projet Maison du Développement Durable.

## ARTICLE 7 : NOUVELLE GOUVERNANCE, INNOVATION ET COOPERATION TECHNIQUE

La Communauté urbaine et la commune souhaitent renouveler leurs modalités de travail en commun tant dans la construction des grandes politiques d'agglomération que dans le service rendu aux habitants au quotidien.

Sur la durée du contrat, seront concernés les projets suivants :

#### ↳ au titre de la nouvelle gouvernance :

- la mise en œuvre d'une nouvelle organisation des services communautaires s'accompagnera d'une évolution des circonscriptions territoriales vers des antennes de proximité avec des missions élargies dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, du développement économique local, permettant plus de cohérence et plus de réactivité des interventions communautaires sur le territoire de la commune et centre de ressources pour la commune.
- la mise en place d'un fonds de proximité reposant sur des principes de souplesse et de fongibilité, pour une réponse mieux adaptée aux problématiques locales : composé d'un fonds d'intérêt communal (F.I.C.) qui a vocation à remplacer, tant en programmation qu'en dotation, les enveloppes communales d'assainissement eaux pluviales et eaux usées et de voirie de desserte et d'un fonds d'intervention (F.I.) pour répondre aux besoins spécifiques, souvent urgents et sécuritaires, émanant en particulier des plus petites communes (cf. délibération du Conseil du 29 mai 09, n°305/2009).
- le développement de démarches de concertation communes avec la volonté de mieux associer les citoyens à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets,
- la conférence des communes et ses déclinaisons sous forme de réseaux de compétence.

### ↳ au titre de l'innovation technique :

Dans le cadre du projet d'aménagement du quartier de Thouars, la Communauté urbaine de Bordeaux est disposée, en association avec la commune, à expérimenter des solutions innovantes dans l'aménagement des espaces publics, en dérogation aux règlements en vigueur, et la collecte des déchets, guidées par une démarche de développement durable.

### ↳ au titre de la coopération technique :

La Communauté urbaine s'engage à étudier les moyens permettant de favoriser l'échange de données et le partage d'outils.

- **Cubecités :**

L'intranet d'agglomération Cubecités est un outil partagé entre la Communauté urbaine et les communes. Fondé sur une base de connaissances partagées, Cubecités est un outil évolutif, visant à travailler ensemble et à communiquer de manière efficace. La Communauté urbaine s'engage à étudier les demandes des communes, les mettre en oeuvre, en coopération avec elles, si l'avis du comité de pilotage (composé des 28 partenaires) est favorable. En contrepartie de cette mise à disposition, la commune s'engage à contribuer à l'amélioration et au bon fonctionnement de l'outil :

- par la mise à jour des éléments d'annuaire,
- par la saisie des AOS dans droit de cités
- par la transmission des arrêtés de signalisation, des arrêtés AOS...

Elle s'engage également à participer au développement de nouveaux services (...).

- Mise à disposition et échange de données géo-référencées et d'études fiscales

- Développement de l'accès au haut débit

La Cub s'engage à mettre en place :

- un observatoire communautaire des Télécommunications sur Cubecités dont la vocation est de cartographier le réseau métropolitain très haut débit INOLIA, les carences et insuffisances en matière d'accès à Internet, de mettre à disposition les zones traitées au fur et à mesure du déploiement du réseau et ainsi que les services de détail des services commercialisés par les opérateurs (si mis à disposition à la Cub par les opérateurs conformément au respect des décrets n°2009-167 et 166 du 12 février 2009).
- un schéma directeur de télécommunications dont l'objectif est de guider les extensions du réseau INOLIA et la mise en place d'infrastructures de télécommunications lors de travaux structurants réalisés sur le domaine public routier par la Cub afin d'assurer la desserte haut débit des immeubles conformément à la Loi Modernisation de l'Economie du 4 août 2008.

L'élaboration de ce schéma directeur donnera lieu à une concertation avec les communes qui s'engageront à contribuer régulièrement à sa mise à jour.

## ARTICLE 8 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU CONTRAT

### 1- MODALITES DE FINANCEMENT DU CONTRAT

La première année du contrat 2009-2011 doit correspondre à des financements inscrits au budget 2009. Les financements à prévoir pour les années 2010 et 2011 seront inscrits au PPI 2010-2014, dans la limite des capacités financières de la Communauté urbaine et à l'issue des arbitrages budgétaires annuels. Leur inscription devra être confirmée à l'occasion du vote des budgets 2010 et 2011.

Par ailleurs, le fonds de proximité permet de financer les aménagements suivants :

- ⇒ par le Fonds d'Intérêt Communal (F.I.C) (montant alloué pour l'année 2009 : 1 231 680 € et estimations pour 2010 : 1321532 € et 2011: 1 411 384 €) :
  - les travaux sur voirie, y compris les aménagements cyclables, de signalisation, de stationnement, de mobilier urbain liés à l'ensemble des usages de l'espace public (V.L., P.L., deux roues, piétons, bus, P.M.R.) ainsi que les études opérationnelles, les acquisitions foncières ou libérations d'emprises (effectuées au moment des travaux ou par anticipation) se rapportant aux voies de catégories 3 et 4 du Réseau Hiérarchisé de Voirie Communautaire. Ce fonds comprendra également les aménagements ponctuels sur le reste du réseau (voies catégories 1 et 2).
  - les travaux d'assainissement Eaux usées et Eaux pluviales, ainsi que les études opérationnelles, acquisitions foncières ou libérations d'emprises (effectuées au moment des travaux ou par anticipation), s'y rapportant.
  
- ⇒ par le Fonds d'Intervention (F.I.) :
  - pour les fonds conjoncturels d'assainissement : les travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, ainsi que les études opérationnelles s'y rapportant.
  - pour la dotation d'urgence et sécuritaire : les petits travaux de voirie, de signalisation, de stationnement, de mobilier urbain... et d'assainissement eaux usées (pollution,...) et eaux pluviales (inondations...) rendus indispensables pour des raisons urgentes de sécurité.

## 2- MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Chacune des actions inscrites au contrat, pour ce qui la concerne, sera mise en œuvre conformément aux processus décisionnels de la Cub et aux règles qui régissent l'attribution des aides communautaires aux communes et partenaires : jalons décisionnels des projets, conventions pour attribution de fonds de concours, respect des règlements d'intervention et délibérations cadre et plus généralement dans le respect des compétences détenues par ces organes de direction et dans les limites fixées à l'article 8.1 ci-dessus.

## 3- SUIVI ET AJUSTEMENT DU CONTRAT

Chaque contrat pourra faire l'objet d'un avenant intégrant les décisions prises concernant le réseau de bus restructuré ainsi que le réseau TCSP.

Un suivi sera réalisé tous les ans, en début d'année, afin de faire le point sur les réalisations et avancées de l'année passée.

Chaque suivi sera accompagné le cas échéant de propositions d'ajustements du contrat.

Les divers niveaux d'ajustements possibles :

- ajustement calendaire d'une opération ou action,
- ajustement de programmation d'une opération, notamment la programmation annuelle des logements locatifs sociaux,
- impact financier : oui ou non et de quel niveau (+ ou - x% de l'opération),
- abandon d'une opération ou action,
- création d'une opération ou action.

La gestion du contrat se fait à enveloppe constante, aussi, les ajustements ayant une incidence financière forte doivent être proposés en contrepartie du retrait d'une action d'un montant équivalent.

Toute action nouvelle doit être rattachée à un objectif du diagnostic et doit être réalisable dans les 3 ans.

Ce bilan sera réalisé conjointement entre la Communauté urbaine et la commune. Les ajustements éventuels pourront donner lieu à la signature d'un avenant.

#### 4- UNE EVALUATION A L'ISSUE DES 3 ANS

Une évaluation générale de la démarche de contractualisation sera menée à l'issue des 3 ans : elle aura pour objectif d'évaluer les apports de la contractualisation dans la relation de la Cub avec la commune au vu des enjeux de proximité et des enjeux de cohérence du développement de l'agglomération. Elle pourra être l'occasion d'actualiser le diagnostic communal pour les territoires qui le souhaitent.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux,

Pour la commune de Talence,

Le Président,

Le Maire,

Vincent FELTESSE

Alain CAZABONNE

## ANNEXES

- 1 *Cartes Diagnostic et grandes composantes du projet de territoire*
- 2 *Données clés du diagnostic de la commune*
- 3 *Synthèse des réalisations antérieures sur la commune pour la période 2001/2007*
- 4 *Programmation logements locatifs conventionnés 2009*
- 5 *Tableau synthétique des actions*
- 6 *Fiches actions*



*ANNEXE 1*

*CARTES*

*DIAGNOSTIC*

*GRANDES COMPOSANTES DU PROJET DE TERRITOIRE*

## *ANNEXE 2*

### *DONNEES CLES DU DIAGNOSTIC SUR LA COMMUNE*

## 1. DEMOGRAPHIE

Les données et indicateurs présentés dans la fiche permettent de tracer le profil démographique de la commune. Les données de population du recensement de l'INSEE mettent en évidence le rythme et la dynamique globale. Elles sont complétées par des éléments sur les ménages qui intéressent plus particulièrement les politiques de l'habitat. En effet, un ménage se définissant comme l'ensemble des occupants d'un même logement, cette donnée par essence liée au logement apparaît comme complémentaire à la seule donnée de population. La baisse de la taille des ménages est un facteur important de l'augmentation des besoins en logements, qui ne sont pas à concevoir nécessairement plus petits en conséquence. Par ailleurs, ces données permettent aussi aux communes d'évaluer le niveau de services et d'équipement nécessaire au bien-être des populations.

## 2. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES MENAGES

Cette thématique permet de décrire les caractéristiques socio-économiques des ménages à travers leurs niveaux de revenus et d'identifier les populations en situation de précarité. Ces données interrogent les politiques publiques et notamment les politiques de l'habitat et d'urbanisme. Ce profil socio-économique des ménages est établi grâce à plusieurs indicateurs :

- Les niveaux de revenus et la part des foyers imposables permettent d'évaluer la situation économique des ménages de la commune et de la mettre en perspective par rapport à la situation communautaire. Le niveau de revenus présenté est le revenu médian qui partage exactement en deux la population : la première moitié de la population dispose d'un revenu plus élevé que le revenu médian, la seconde moitié d'un revenu moins élevé. On privilégie les revenus médians par rapport aux revenus moyens car ces derniers sont influencés par les niveaux extrêmes.

- Le rapport inter-décile met en évidence la dispersion des revenus, c'est-à-dire l'écart entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles. Plus ce rapport est élevé, plus cet écart est important. Par exemple, un rapport inter-décile de 5 signifie que les ménages les plus aisés ont des revenus 5 fois supérieurs à ceux des ménages les plus modestes.

Ce profil est complété par un zoom sur les populations en situation de précarité : familles monoparentales, bénéficiaires du RMI, demandeurs d'emploi...

## 3. HABITAT

### 3.1. Le parc de logements

Les données présentées sont utiles au suivi et à la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat et notamment du PLH de la CUB. La thématique Habitat concerne le parc de logements dans sa globalité dont les logements locatifs conventionnés. Elle comprend à la fois des données sur le parc existant (le stock) et sur le suivi de la production (le flux).

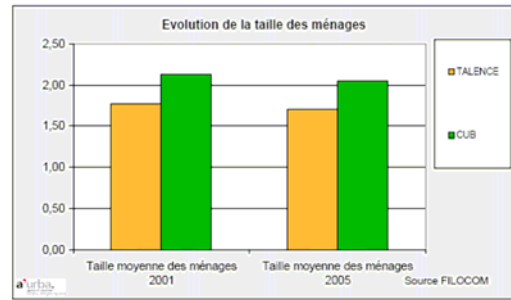
Le parc de logements correspond à la somme des résidences principales, résidences secondaires et logements vacants. L'identification des logements vacants met en évidence la pression sur le parc de logements : plus le taux est faible, plus la pression est importante. Les logements qui font l'objet du paiement de la taxe foncière mais pas de la taxe d'habitation sont considérés comme vacants.

Les données sur la part relative des propriétaires occupants, locataires du parc privé et du parc public dressent un état des lieux des statuts d'occupation et mettent en évidence la marge de manœuvre de la collectivité qui, hormis dans des procédures comme les PIG ou les OPAH, n'agit que sur le parc public.

La construction neuve est mise en perspective par rapport aux objectifs définis dans le PLH. Il s'agit dans cette partie d'objectifs de production globaux qui concernent l'ensemble des logements (5000 par an pour l'ensemble de la CUB)

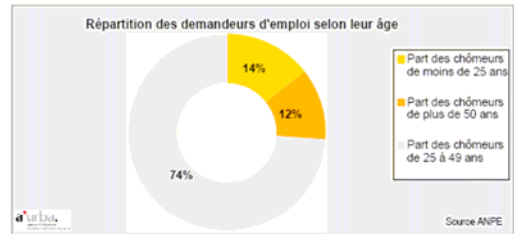
## 1. DEMOGRAPHIE

	TALENCE	CUB
Population RGP 1999	37 210	659 998
Population municipale 2006	40 920	702 522
Population totale 2006	42 293	714 727
<small>Source INSEE RGP et Recensement Rénové</small>		
Evolution du nombre de ménages de 2000 à 2007	4,86%	9,39%
<small>Source TH-DGI</small>		
Taille moyenne des ménages 2001	1,77	2,12
Taille moyenne des ménages 2005	1,70	2,05
<small>Source FLOCCOM</small>		



## 2. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES MENAGES

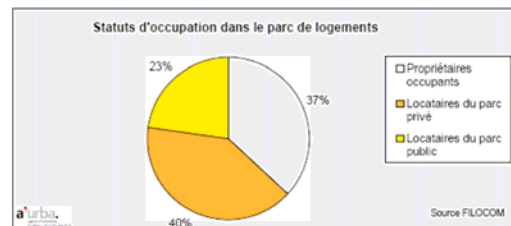
	TALENCE	CUB
<b>Revenus mensuels par unité de consommation, en 2005</b>		
Revenu médian	1 464	1 455
Rapport inter-décile	6	6
Part des foyers imposables	56,28%	56,90%
<small>Source INSEE-DGI</small>		
Familles monoparentales en 2005	1752	34 285
Part des familles monoparentales	8,76%	10,57%
<small>Source FLOCCOM</small>		
Bénéficiaires du RMI en 2006	1518	20 829
Part des bénéficiaires du RMI en 2006	3,71%	2,96%
<small>Source CG33-DGAS</small>		
Demandeurs d'emploi en 2007	1353	25 012
Demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	14,34%	15,77%
Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans	11,68%	12,41%
Femmes demandeurs d'emploi	48,67%	48,36%
Demandeurs d'emploi de longue durée	26,31%	24,40%
<small>Source ANPE</small>		



## 3. HABITAT

### 3.1. Le parc de logements

	TALENCE	CUB
<b>Evolution du nombre de logements de 2001 à 2005</b>		
Taux de vacance 2005	2,99%	3,59%
<small>Source FLOCCOM</small>		
<b>Statut d'occupation en 2005</b>		
Propriétaires occupants	36,86%	45,33%
Locataires du parc privé	40,38%	36,74%
Locataires du parc public	22,76%	17,93%
<small>Source FLOCCOM</small>		
Construction neuve de 2001 à 2007 (par an)	198	4 566
<small>Source DOC</small>		
Besoins en logements et objectifs de construction (par an)	176	5 100
<small>Source PLH de la CUB</small>		



### 3.2. Les logements locatifs conventionnés

Dynamiser la production de LLC est l'action n°1 du programme d'action du PLH de la CUB. Comme pour l'ensemble du parc, des données sur le parc existant et sur la production permettent le suivi et la mise en œuvre de cette action prioritaire du PLH.

Les logements locatifs conventionnés sont des logements qui font l'objet d'une convention entre le bailleur et l'Etat. Leur accès est soumis à des conditions de ressources et les niveaux de loyers sont plafonnés.

Des objectifs spécifiques de production de logements conventionnés ont été définis (2000 par an dont 1500 pour le développement de l'offre nouvelle). La production de logements conventionnés est donc mise en perspective par rapport à ces objectifs.

## 4. MARCHE IMMOBILIER

Les éléments de contexte locaux sur le marché immobilier sont à rapprocher des caractéristiques socio-économiques des ménages et par conséquent de leurs capacités financières pour l'accès et le maintien dans le logement.

Les évolutions du marché immobilier sont appréhendées grâce aux DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner) pour le marché de l'ancien, à l'enquête ECLN (Enquête sur la commercialisation des logements neufs) pour les logements neufs et à l'enquête loyer a'urba/OLAP pour le marché locatif.

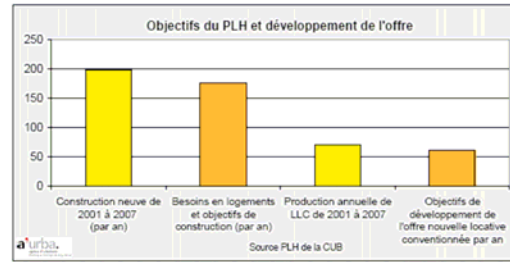
## 5. ECONOMIE

### 5.1. Les entreprises

L'indicateur de structuration des établissements selon leur taille permet de décrire le tissu économique local en fonction de la taille des entreprises en termes d'effectif salarié. Les données sur les créations et cessations d'entreprises donnent une image de la démographie d'entreprises sur une commune et par conséquent de son dynamisme économique. Les créations nettes correspondent au solde entre les créations et les cessations d'activités.

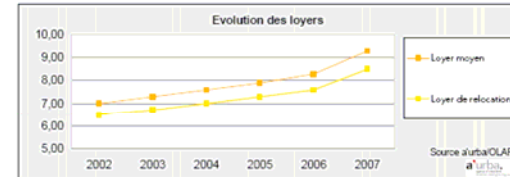
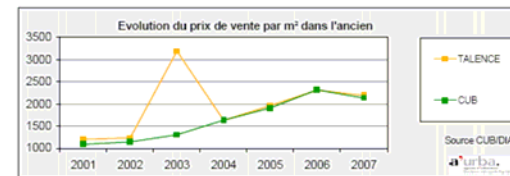
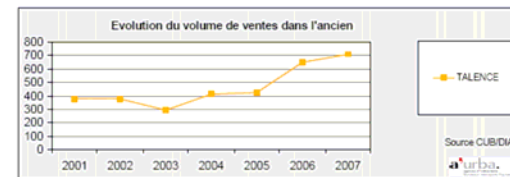
### 3.2. Les logements locatifs conventionnés

	TALENCE	CUB
Nombre de logements locatifs conventionnés en 2007	4511	70 386
Taux de LLC en 2007	22,41%	21,40%
Source Bilan SRU/2007		
Production annuelle de LLC de 2001 à 2007	70	1 646
Source DDE-CUB		
Objectifs de développement de l'offre nouvelle locative conventionnée par an	61	1 518
Source PLH de la CUB		



### 4. MARCHÉ IMMOBILIER

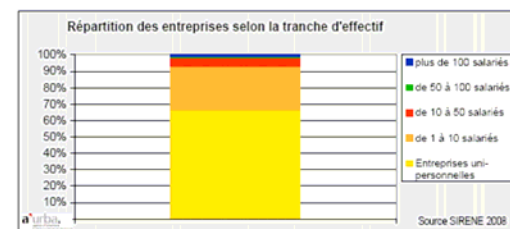
	TALENCE	CUB
Volume des ventes en 2007 dans l'ancien	649	13 559
Volume des ventes en 2007 dans le neuf	69	2 170
Source CUB-DIA/ECLN		
Prix de vente en 2007 (€/m²) dans l'ancien	2 311	2 319
Prix de vente en 2007 (€/m²) dans le neuf	2 624	2 880
Source CUB-DIA/ECLN		
Niveaux des loyers en 2007 (€/m²)	CUB sud	CUB
Loyer moyen au m²	9,30	8,50
Loyer de relocation au m²	9,80	9,80
Source Enquête loyer a'urba/OLAP		



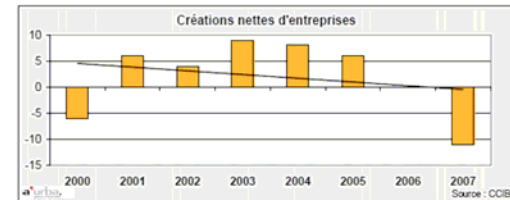
### 5. ECONOMIE

#### 5.1. Les entreprises

	TALENCE	CUB
Structuration des établissements selon leur taille		
Nombre total d'entreprises	1 933	54 873
Entreprises uni-personnelles de 1 à 10 salariés	1 160	27 477
de 10 à 50 salariés	457	16 528
de 50 à 100 salariés	90	3 860
plus de 100 salariés	17	539
Effectifs non communiqués	17	430
	192	6 039
Source SIRENE 2008		



Créations et cessations d'entreprises



## 5.2. L'emploi

Les données sur l'emploi salarié privé dressent le profil de la commune en précisant les secteurs d'activités les plus représentés. Elles sont complétées par un indicateur qui définit l'indice de spécialisation de la commune par rapport à la CUB. Cet indicateur permet de mesurer la spécialisation productive d'un territoire en identifiant les secteurs qui sont sur-représentés. Ainsi, si ce ratio est supérieur à 1, on parle de spécialisation de la commune par rapport à la CUB. A l'inverse, s'il est inférieur à 1, on parle de sous-spécialisation.

La répartition par sphères d'activités est une approche qui a été développée par l'INSEE en 2005 pour définir une nouvelle typologie de l'emploi en trois sphères :

- la sphère « productive » est composée de l'industrie, des services aux entreprises, de la logistique et plus généralement des établissements dont l'activité économique est orientée vers les marchés extérieurs au territoire local.

- la sphère « résidentielle » correspond aux services à la population présente sur le territoire dès lors qu'ils ne sont pas rendus par des établissements appartenant à la sphère publique. Elle inclut également le secteur de la construction et les entreprises publiques constituées en établissements publics à caractère industriel et commercial comme la SNCF et la Poste.

- la « sphère publique » comprend les administrations et collectivités publiques. Sont comptabilisés les agents en poste dans les établissements recrutant sur la base du droit public : administrations de l'Etat, collectivités territoriales, établissements publics à caractère administratif (hôpitaux, universités...).

## 5.3. Le potentiel fiscal

Le potentiel fiscal est un indicateur qui évalue la capacité contributive des contribuables situés sur le territoire d'une collectivité locale. Il correspond au produit que récolterait la commune grâce à quatre taxes (taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, taxe d'habitation, taxe professionnelle) , si les taux nationaux étaient substitués à ceux qu'elle pratique réellement.

## 6. SERVICES URBAINS DE PROXIMITE

### 6.1 Les commerces et équipements

Les données présentées ci-contre mettent en évidence les services urbains de proximité proposés par la commune en termes de commerces, d'équipements et de stationnement pour les communes concernées. Les données sur les équipements sont issues d'un recensement réalisée par l'a-urba en 2004. Ce recensement distingue les équipements de proximité des équipements de niveau d'agglomération. Les équipements de proximité comprennent uniquement les écoles élémentaires et les administrations. Les équipements de niveau d'agglomération ont été définis conjointement avec les services de la CUB selon plusieurs items.

## 5.2. L'emploi

Nombre d'emplois salariés privés par secteur d'activités (hors agriculture) en 2006

	TALENCE		CUB
	Effectifs	Part relative	Effectifs
Transports	3	0,06%	12 840
Construction	421	8,46%	18 273
Activités immobilières	212	4,26%	5 925
Commerce	657	13,20%	44 146
Services aux entreprises	1 130	22,70%	57 978
Services aux particuliers	611	12,28%	17 874
Industries	164	3,30%	30 266
Education, santé, action sociale	1 619	32,53%	26 184
Administration	63	1,27%	7 845
Activités financières	97	1,95%	11 725
Energie	0	0,00%	1 542
<b>Total des emplois salariés privés en 2006</b>	<b>4 977</b>	<b>100,00%</b>	<b>234 609</b>

Source UNEDIC

Evolution de l'emploi salarié

	TALENCE	CUB
Emploi salarié privé 1998	4 682	197 706
Emploi salarié privé 2006	4 977	234 609
Taux d'évolution annuel moyen	0,77%	2,16%

Source UNEDIC

	TALENCE	CUB
Sphère productive	9,72%	32,18%
Sphère résidentielle	31,81%	41,18%
Sphère publique	58,23%	26,55%

Source CLAP 2005

Structuration de l'emploi selon la CSP (hors agriculteurs, artisans et chefs d'entreprises)

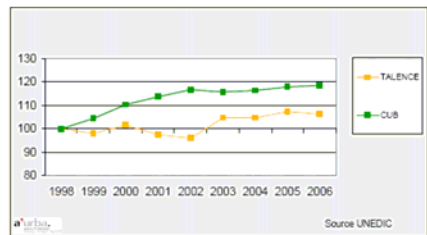
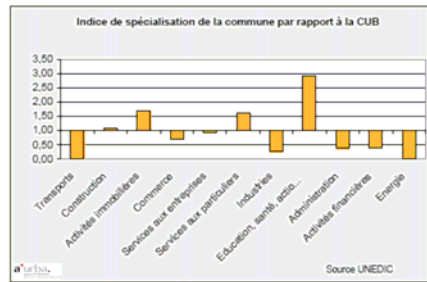
	TALENCE	CUB
Cadres et professions intellectuelles supérieures	34,61%	19,01%
Professions Intermédiaires	22,53%	27,26%
Employés	29,65%	33,36%
Ouvriers	12,77%	19,70%
NC	0,24%	0,24%

Source CLAP 2005

## 5.3. Le potentiel fiscal

	TALENCE	CUB
Potentiel fiscal par habitant en 2007	543	882

Source MINERI



## 6. SERVICES URBAINS DE PROXIMITE

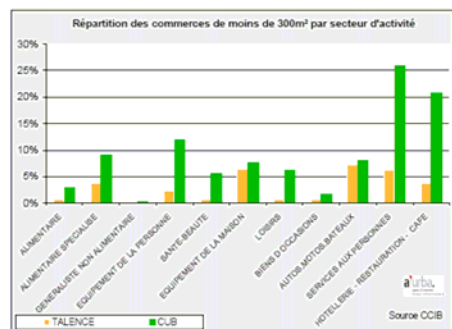
### 6.1 Les commerces et équipements

	TALENCE	CUB
Commerces de moins de 300 m <sup>2</sup>	293	10 990
Surfaces commerciales des commerces de plus de 300 m <sup>2</sup>	12 231	852 557

Source CCIB

	TALENCE	CUB
Equipements de proximité (écoles, administrations)	26	672
Equipements de niveau d'agglomération	48	628

Recensement a'urba 2004



Traitement a'urba - février 2009 - Talence

## 6.2 Le stationnement

Les données sur le parc public de stationnement n'incluent pas les parc-relais qui même s'ils sont localisés sur une commune sont à caractère communautaire et seront traités (comme l'ensemble des autres données relatives aux déplacements) dans le baromètre d'agglomération.

## 7. DESTINATION DES SOLS

Les données présentées ci-contre sont issues du PLU de la CUB et mettent en évidence la destination des sols de la commune. Les zones à urbaniser représentent le potentiel de mutation urbaine de chaque commune.

## 6.2 Le stationnement

### Fréquentation horaire annuelle des parcs publics de stationnement

	2005	2006	2007
Bordeaux	4 045 279	4 385 579	4 433 876
Le Bouscat	21 756	20 556	24 867
Mérignac	10 999	10 425	19 732
Pessac	8 307	7 044	5 535

Source Exploitants

### Nombre d'abonnés résidents des parcs publics de stationnement

	2005	2006	2007
Bordeaux	1 550	1 820	2 358
Le Bouscat	20	35	45
Mérignac	18	18	19
Pessac	4	9	12

Source Exploitants

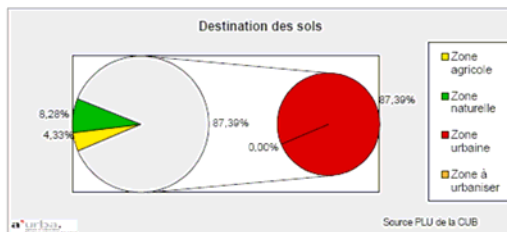
## 7. DESTINATION DES SOLS

Surface totale (en hectares)  
 Zone agricole  
 Zone naturelle  
 Zone urbaine  
 Zone à urbaniser

TALENCE	
832	
36	
69	
727	
0	

CUB	
55 107	
5 079	
21 628	
25 136	
3 115	

Source PLU de la CUB



*ANNEXE 3*

*SYNTHESE DES REALISATIONS ANTERIEURES  
SUR LA COMMUNE  
POUR LA PERIODE 2001/2007*

**Tableau 1 - Bilan 2001-2007 des investissements communautaires par commune**

**TALENCE**

<b>Domaine</b>	<b>Programme</b>	<b>TOTAL 2001-2007</b>
ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES	Etudes et travaux à caractère général	1 493 203
	Réseaux secondaires - Enveloppe communale	99 719
<b>ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES</b>	<b>Somme :</b>	<b>1 592 922</b>
ASSAINISSEMENT EAUX USEES	Desserte des opérations immobilières	106 796
	Etudes et travaux à caractère général	50 850
	Fonds conjoncturel	13 192
	Réseaux secondaires - Enveloppe communale	874 468
<b>ASSAINISSEMENT EAUX USEES</b>	<b>Somme :</b>	<b>1 045 306</b>
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Enseignement Supérieur	434 732
	Haut Débit	130 001
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>Somme :</b>	<b>564 733</b>
ENSEIGNEMENT	Travaux sur les écoles	2 281 150
<b>ENSEIGNEMENT</b>	<b>Somme :</b>	<b>2 281 150</b>
TRANSPORTS	Aménagements de voirie en faveur des transports	578 880
<b>TRANSPORTS</b>	<b>Somme :</b>	<b>578 880</b>
URBANISME ET HABITAT	Opérations d'aménagement urbain	3 048 153
<b>URBANISME ET HABITAT</b>	<b>Somme :</b>	<b>3 048 153</b>
VOIRIE	Enveloppes communales de voirie	5 640 131
	Equipements feux de signalisation	441 829
	Etudes et aménagements divers	1 057 002
	Fonds de concours	3 243 215
	Voirie d'intérêt communautaire - fonds conjoncturels	8 286 821
<b>VOIRIE</b>	<b>Somme :</b>	<b>18 668 998</b>
	<b>Somme :</b>	<b>27 780 142</b>

**Tableau 2 - Bilan 2001-2007 des investissements communautaires par commune - équipements primaires**

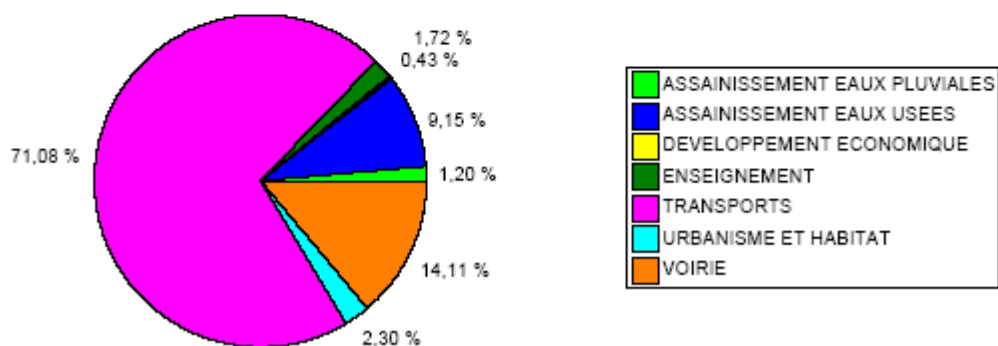
**TALENCE**

<b>Domaine</b>	<b>Programme</b>	<b>TOTAL 2001-2007</b>
ASSAINISSEMENT EAUX USEES	Stations d'épuration et zones d'influence	11 062 099
<b>ASSAINISSEMENT EAUX USEES</b>	<b>Somme :</b>	<b>11 062 099</b>
TRANSPORTS	Tramway phases 1 et 2	93 465 783
<b>TRANSPORTS</b>	<b>Somme :</b>	<b>93 465 783</b>
	<b>Somme :</b>	<b>104 527 883</b>

**Bilan 2001-2007 des investissements communautaires par commune - total par domaine**

**TALENCE**

<b>Domaine</b>	<b>TOTAL 2001-2007</b>
ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES	1 592 922
ASSAINISSEMENT EAUX USEES	12 107 405
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	564 733
ENSEIGNEMENT	2 281 150
TRANSPORTS	94 044 663
URBANISME ET HABITAT	3 048 153
VOIRIE	18 668 998
	<b>132 308 025</b>



*ANNEXE 4*

*PROGRAMMATION LOGEMENTS  
LOCATIFS CONVENTIONNES 2009*

## PAS DE FICHE POUR 2009

Cette annexe fera l'objet d'une mise à jour annuelle dès validation de la programmation

*ANNEXE 5*

*TABLEAU SYNTHETIQUE DES ACTIONS*

Numéro fiche action	Intitulé et descriptif succinct de l'action
2.1	Passerelle Sainte Marie
2.2	ROUTE DE TOULOUSE - Section Lauriol / Sevène
4	RESORPTION DES DISCONTINUITES DU RESEAU CYCLABLE
5	THOUARS – Recomposition du cœur de quartier
6	Réaménagement des avenues Thouars et Rimbaud
7	Quartiers nord : stationnement et déplacements
8	Maintenir la diversité du commerce de proximité
9	Réurbanisation du secteur Peybouquey
10	Conforter un équipement d'agglomération, la Médoquine
11	Agenda 21 communal
13	TALENCE INNOVATION SUD DEVELOPPEMENT - participation financière
14	Itinéraires et équipements deux roues
16	Boucle verte de la Cub
17	PLACE ESPELETA
18	GESTION DES DECHETS
19	AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
21	MAISON DU DEVELOPPEMENT DURABLE
22	SIGNALETIQUE DU PARC D'ACTIVITES DE THOUARS
23	SCHEMA DES CHEMINEMENTS PMR
24	RETROCESSION DES ECOLES
26	SECURISATION ROUTIERE CHEMIN DE LEYSOTTE

*ANNEXE 6*

*FICHES ACTIONS*

# FICHE ACTION 2.1 : PASSERELLE SAINTE MARIE

## ■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Achèvement des travaux de la passerelle sur la voie ferrée avenue Sainte Marie

## ■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Objectifs d'agglomération	<p><b>Construire la métropole de demain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Promouvoir une ville de proximité</li> <li><input type="checkbox"/> Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux</li> <li><input type="checkbox"/> Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social</li> <li><input type="checkbox"/> Reconstituer les réserves foncières</li> <li><input type="checkbox"/> Accompagner la métropolisation de l'agglomération</li> </ul> <p><b>Renforcer l'attractivité de la métropole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Renforcer la compétitivité de notre économie</li> <li><input type="checkbox"/> Promouvoir l'économie de proximité</li> </ul> <p><b>Favoriser une mobilité maîtrisée et durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Développer l'offre de transport en commun</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité</li> </ul> <p><b>Gérer la ville au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Optimiser la gestion des déchets ménagers</li> <li><input type="checkbox"/> Gérer l'eau, ressource et risque</li> <li><input type="checkbox"/> Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables</li> <li><input type="checkbox"/> Limiter les nuisances</li> </ul> <p><b>Poser les bases d'un partenariat (à voir)</b></p>	
	<input type="checkbox"/> Objectif communautaire autre		
	<input type="checkbox"/> Objectif de la commune		
CHAMP TERRITORIAL	<input checked="" type="checkbox"/> Communal		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec une ou plusieurs communes de l'agglomération		
	<input checked="" type="checkbox"/> Partagé avec toute l'agglomération	Le développement et la sécurisation de l'offre en itinéraires de déplacements doux s'inscrit dans la politique globale de l'agglomération.	
	<input type="checkbox"/> Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
PRIORITE POUR LA COMMUNE	<input type="checkbox"/> Ordre de priorité <i>(sur le nb total d'actions)</i>	_____ / _____	
	<input type="checkbox"/> Antériorité de la demande	Programme VIC03/07	

## ■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
DELAIS	<input type="checkbox"/> Durée globale du projet	Achèvement en 2009.	
	<input type="checkbox"/> Etat d'avancement du projet (jalón GSP franchi)	<input type="checkbox"/> Décision d'étudier <input type="checkbox"/> Décision de faire <input checked="" type="checkbox"/> Confirmation de la décision de faire	
CARACTERISTIQUES FINANCIERES	<input type="checkbox"/> Enveloppe globale		
	<input type="checkbox"/> Enveloppe sur la durée du contrat	<input type="checkbox"/> Passerelle Sainte Marie : 404 306 €	
	<input type="checkbox"/> Préalables financiers		
	<input type="checkbox"/> Financement PPI	<input type="checkbox"/> Prévu sur ligne spécifique : <input checked="" type="checkbox"/> Prévu sur enveloppe globale : programmation validée : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	<input type="checkbox"/> Partenariats financiers	<input type="checkbox"/> Confirmé : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non	
	<input type="checkbox"/> autres recettes attendues		
PREALABLES DU PROJET	<input type="checkbox"/> Préalables		
ACTEURS	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage	Cub	
	<input type="checkbox"/> Service en charge de l'action	DGT	
	<input type="checkbox"/> Autres acteurs		

**VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING**

Déroulement De l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning	
	2009		2010		2011		2012	2013
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2		
Décision d'étudier								
Etude préalable								
Décision de faire								
Etude préliminaire								
AVP								
Confirmation de la décision de faire								
Consultations								
Préalables								
Travaux								
Montant de la dépense								
Montant de la recette								

# FICHE ACTION 2.2 : Route de Toulouse - Section Lauriol / Sevène

## ■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Cub s'engage à réaliser les travaux d'aménagement de sécurité 2 roues route de Toulouse - section Lauriol /Sévène

## ■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Objectifs d'agglomération	<p><b>Construire la métropole de demain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Promouvoir une ville de proximité</li> <li><input type="checkbox"/> Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux</li> <li><input type="checkbox"/> Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social</li> <li><input type="checkbox"/> Reconstituer les réserves foncières</li> <li><input type="checkbox"/> Accompagner la métropolisation de l'agglomération</li> </ul> <p><b>Renforcer l'attractivité de la métropole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Renforcer la compétitivité de notre économie</li> <li><input type="checkbox"/> Promouvoir l'économie de proximité</li> </ul> <p><b>Favoriser une mobilité maîtrisée et durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Développer l'offre de transport en commun</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité</li> </ul> <p><b>Gérer la ville au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Optimiser la gestion des déchets ménagers</li> <li><input type="checkbox"/> Gérer l'eau, ressource et risque</li> <li><input type="checkbox"/> Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables</li> <li><input type="checkbox"/> Limiter les nuisances</li> </ul> <p><b>Poser les bases d'un partenariat</b></p>	
	<input type="checkbox"/> Objectif communautaire autre		
	<input type="checkbox"/> Objectif de la commune		
CHAMP TERRITORIAL	<input checked="" type="checkbox"/> Communal		
	<input checked="" type="checkbox"/> Partagé avec une ou plusieurs communes de l'agglomération	Le programme global des aménagements de sécurité 2 roues route de Toulouse concerne les villes de Bordeaux, Bègles, Talence et villenave d'Ornon.	
	<input checked="" type="checkbox"/> Partagé avec toute l'agglomération	Le développement et la sécurisation de l'offre en itinéraires de déplacements doux s'inscrit dans la politique globale de l'agglomération.	
	<input type="checkbox"/> Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
PRIORITE POUR LA COMMUNE	<input type="checkbox"/> Ordre de priorité <i>(sur le nb total d'actions)</i>	_____ / _____	
	<input type="checkbox"/> Antériorité de la demande	Programme VIC03/07	

■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L’ACTION

		<i>A préciser</i>	<i>Zone arbitrage</i>
DELAI	<input type="checkbox"/> Durée globale du projet	Achèvement en 2009.	
	<input type="checkbox"/> Etat d’avancement du projet (jalón GSP franchi)	<input type="checkbox"/> Décision d’étudier <input type="checkbox"/> Décision de faire <input checked="" type="checkbox"/> Confirmation de la décision de faire	
CARACTERISTIQUES FINANCIERES	<input type="checkbox"/> Enveloppe globale		
	<input type="checkbox"/> Enveloppe sur la durée du contrat	▫ Route de Toulouse : 734 580 €	
	<input type="checkbox"/> Préalables financiers		
	<input type="checkbox"/> Financement PPI	<input type="checkbox"/> Prévu sur ligne spécifique : <input checked="" type="checkbox"/> Prévu sur enveloppe globale : programmation validée : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	<input type="checkbox"/> Partenariats financiers	<input type="checkbox"/> Confirmé : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non	
	<input type="checkbox"/> autres recettes attendues		
PREALABLES DU PROJET	<input type="checkbox"/> Préalables		
ACTEURS	<input type="checkbox"/> Maître d’ouvrage	Cub	
	<input type="checkbox"/> Service en charge de l’action	DGT	
	<input type="checkbox"/> Autres acteurs		

**VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING**

Déroulement De l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning	
	2009		2010		2011		2012	2013
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2		
Décision d'étudier								
Etude préalable								
Décision de faire								
Etude préliminaire								
AVP								
Confirmation de la décision de faire								
Consultations								
Préalables								
Travaux								
Montant de la dépense								
Montant de la recette								

# FICHE ACTION 4 : RESORPTION DES DISCONTINUITES DU RESEAU CYCLABLE

## ■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Programme 2008-2009 de résorption des discontinuités du réseau cyclable

## ■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Objectifs d'agglomération	<p><b>Construire la métropole de demain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Promouvoir une ville de proximité</li> <li><input type="checkbox"/> Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux</li> <li><input type="checkbox"/> Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social</li> <li><input type="checkbox"/> Reconstituer les réserves foncières</li> <li><input type="checkbox"/> Accompagner la métropolisation de l'agglomération</li> </ul> <p><b>Renforcer l'attractivité de la métropole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Renforcer la compétitivité de notre économie</li> <li><input type="checkbox"/> Promouvoir l'économie de proximité</li> </ul> <p><b>Favoriser une mobilité maîtrisée et durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Développer l'offre de transport en commun</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité</li> </ul> <p><b>Gérer la ville au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Optimiser la gestion des déchets ménagers</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Gérer l'eau, ressource et risque</li> <li><input type="checkbox"/> Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables</li> <li><input type="checkbox"/> Limiter les nuisances</li> </ul> <p><b>Poser les bases d'un partenariat (à voir)</b></p>	
	<input type="checkbox"/> Objectif communautaire autre		
	<input type="checkbox"/> Objectif de la commune		
CHAMP TERRITORIAL	<input checked="" type="checkbox"/> Communal		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec une ou plusieurs communes de l'agglomération		
	<input checked="" type="checkbox"/> Partagé avec toute l'agglomération	Développement des déplacements doux	
	<input type="checkbox"/> Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
PRIORITE POUR LA COMMUNE	<input type="checkbox"/> Ordre de priorité <i>(sur le nb total d'actions)</i>	____ / ____	
	<input type="checkbox"/> Antériorité de la demande	Programme 2008/2009 adopté par délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2008	

## ■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

		<i>A préciser</i>	<i>Zone arbitrage</i>
DELAIS	<input type="checkbox"/> Durée globale du projet	Concerne les années 2008 et 2009	
	<input type="checkbox"/> Etat d'avancement du projet (jalons GSP franchis)	<input type="checkbox"/> Décision d'étudier <input type="checkbox"/> Décision de faire <input checked="" type="checkbox"/> Confirmation de la décision de faire	
CARACTERISTIQUES FINANCIERES	<input type="checkbox"/> Enveloppe globale	34 000 € sur 2008/2009	
	<input type="checkbox"/> Enveloppe sur la durée du contrat	34 000 € sur 2008/2009	
	<input type="checkbox"/> Préalables financiers		
	<input type="checkbox"/> Financement PPI	<input type="checkbox"/> Prévu sur ligne spécifique : <input checked="" type="checkbox"/> Prévu sur enveloppe globale : programmation validée : <input checked="" type="checkbox"/> Oui (BS 2008) <input type="checkbox"/> Non	
	<input type="checkbox"/> Partenariats financiers	<input type="checkbox"/> Confirmé : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non	
	<input type="checkbox"/> autres recettes attendues		
PREALABLES DU PROJET	<input type="checkbox"/> Préalables		
ACTEURS	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage	Cub	
	<input type="checkbox"/> Service en charge de l'action	DOVCP	
	<input type="checkbox"/> Autres acteurs		

**VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING**

Déroulement De l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning	
	2009		2010		2011		2012	2013
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2		
Décision d'étudier								
Etude préalable								
Décision de faire								
Etude préliminaire								
AVP								
Confirmation de la décision de faire								
Consultations								
Préalables								
Travaux								
Montant de la dépense								
Montant de la recette								

# FICHE ACTION 5 : THOUARS – RECOMPOSITION DU CŒUR DE QUARTIER

## ■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La recomposition du cœur de quartier regroupe 3 projets interdépendants : la restructuration du centre commercial, la création d'une voie nouvelle déviant la rue Racine et le réaménagement paysager de la butte.

La restructuration commerciale de Thouars ne peut s'opérer que par une intervention majeure des collectivités, en l'absence d'un porteur unique privé. Les phases successives sont les suivantes :

- étude commerciale (en cours sous MO ville)
- action foncière (maîtrise du bâti, des fonds commerciaux déjà engagée par la ville)
- construction par une maîtrise d'ouvrage à déterminer, d'un nouveau bâtiment commercial et des stationnements inhérents au projet

Le projet de nouveau centre commercial (espaces de stationnement compris) est interdépendant :

- de la réalisation de la déviation de la rue Racine
- du réaménagement de la butte, cœur de quartier
- du développement des cheminements doux complémentaires au maillage existant

La Cub s'engage sur :

1. L'accompagnement communautaire auprès de la commune, animateur du projet global, sur les études de maîtrise d'œuvre dans la phase première de définition des programmes :

- de la future déviation de la rue Racine,
- de l'expression des besoins en stationnement public,
- du réaménagement de la butte, dans une démarche de co-élaboration avec les habitants,
- de cheminements doux complémentaires au maillage existant

2. L'assistance foncière (veille, acquisitions et portages éventuels) en vue de la maîtrise par la commune des fonds ou cellules commerciaux

## ■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Objectifs d'agglomération	<p><b>Construire la métropole de demain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Promouvoir une ville de proximité</li> <li><input type="checkbox"/> Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux</li> <li><input type="checkbox"/> Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social</li> <li><input type="checkbox"/> Reconstituer les réserves foncières</li> <li><input type="checkbox"/> Accompagner la métropolisation de l'agglomération</li> </ul> <p><b>Renforcer l'attractivité de la métropole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Renforcer la compétitivité de notre économie</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Promouvoir l'économie de proximité</li> </ul> <p><b>Favoriser une mobilité maîtrisée et durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Développer l'offre de transport en commun</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité</li> </ul> <p><b>Gérer la ville au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Optimiser la gestion des déchets ménagers</li> <li><input type="checkbox"/> Gérer l'eau, ressource et risque</li> <li><input type="checkbox"/> Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables</li> <li><input type="checkbox"/> Limiter les nuisances</li> </ul> <p><b>Poser les bases d'un partenariat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Coopération technique</li> </ul>	
	<input type="checkbox"/> Objectif communautaire autre		
	<input type="checkbox"/> Objectif de la commune		

CHAMP TERRITORIAL	<input checked="" type="checkbox"/> Communal		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	<input checked="" type="checkbox"/> Partagé avec toute l'agglomération	Renouvellement urbain des quartiers sensibles	
	<input type="checkbox"/> Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		

PRIORITE POUR LA COMMUNE	<input type="checkbox"/> Ordre de priorité <i>(sur le nb total d'actions)</i>	_____ / _____	
	<input type="checkbox"/> Antériorité de la demande		

## ■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

		<i>A préciser</i>	<i>Zone arbitrage</i>
DELAIS	<input type="checkbox"/> Durée globale de l'action	Le volet foncier de l'action peut d'ores et déjà être mis en œuvre. L'accompagnement des études dépend du lancement de celles-ci par la ville (fin 2009 ?)	
	<input type="checkbox"/> Etat d'avancement de l'action (jalón GSP franchi)	<input type="checkbox"/> Décision d'étudier <input type="checkbox"/> Décision de faire <input type="checkbox"/> Confirmation de la décision de faire	

CARACTERISTIQUES FINANCIERES	<input type="checkbox"/> Enveloppe globale	Non définies	
	<input type="checkbox"/> Enveloppe sur la durée du contrat		
	<input type="checkbox"/> Financement PPI	<input type="checkbox"/> Prévu sur ligne spécifique au projet :  <input type="checkbox"/> Prévu sur enveloppe globale : programmation validée :  <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non  <input type="checkbox"/> Autres financements Cub	
	<input type="checkbox"/> Partenariats financiers	<input type="checkbox"/> Confirmé :  <input checked="" type="checkbox"/> Oui : FEDER <input type="checkbox"/> non	
	<input type="checkbox"/> autres recettes attendues		

PREALABLES DU PROJET	<input type="checkbox"/> Préalables	Achever l'étude commerciale actuellement en cours

ACTEURS	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage	ville de Talence pour les études Assistance Cub pour le foncier	
	<input type="checkbox"/> Service en charge de l'action	DAF pour le foncier PDE, DDUP, DDOA, DOVCP pour l'assistance aux études	
	<input type="checkbox"/> Autres acteurs		

**VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING**

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Etude commerciale	Etudes, définition de la maîtrise d'ouvrage								
Acquisitions foncières	Poursuite des acquisitions foncières pour centre commercial et futurs espaces publics (voirie, cheminements doux...)								
Maîtrise d'oeuvre		Recrutement BE archi, VRD, paysage							
Bâti centre commercial			Etudes préalables		Appels d'offres		Travaux		
Voirie, espaces publics, cheminements doux			Etudes préalables		Appels d'offres		Travaux		
Réaménagement butte			travail avec les habitants : élaboration programme		Appels d'offres		Travaux		

# FICHE ACTION 6 : REAMENAGEMENT DES AVENUES THOUARS ET RIMBAUD

## ■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Réaménagement des avenues Thouars et Rimbaud (coup parti)

La Cub s'engage à réaliser les travaux en 2009-2010 de réaménagement de l'avenue de Thouars et du tronçon ouest de l'avenue Rimbaud pour un montant de 1.681.729 € HT, dont 1.330.629 € HT de Voirie (montants appel d'offres) pour un délai d'exécution de 10,5 mois à 12 mois maximum.

## ■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Objectifs d'agglomération	<p><b>Construire la métropole de demain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Promouvoir une ville de proximité</li> <li><input type="checkbox"/> Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux</li> <li><input type="checkbox"/> Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social</li> <li><input type="checkbox"/> Reconstituer les réserves foncières</li> <li><input type="checkbox"/> Accompagner la métropolisation de l'agglomération</li> </ul> <p><b>Renforcer l'attractivité de la métropole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Renforcer la compétitivité de notre économie</li> <li><input type="checkbox"/> Promouvoir l'économie de proximité</li> </ul> <p><b>Favoriser une mobilité maîtrisée et durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Développer l'offre de transport en commun</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité</li> </ul> <p><b>Gérer la ville au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Optimiser la gestion des déchets ménagers</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Gérer l'eau, ressource et risque</li> <li><input type="checkbox"/> Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables</li> <li><input type="checkbox"/> Limiter les nuisances</li> </ul> <p><b>Poser les bases d'un partenariat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Coopération technique</li> </ul>	
	<input type="checkbox"/> Objectif communautaire autre		
	<input type="checkbox"/> Objectif de la commune		
CHAMP TERRITORIAL	<input checked="" type="checkbox"/> Communal		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	<input checked="" type="checkbox"/> Partagé avec toute l'agglomération	Requalification des quartiers sensibles	
	<input type="checkbox"/> Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
PRIORITE POUR LA COMMUNE	<input type="checkbox"/> Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	____ / ____	
	<input type="checkbox"/> Antériorité de la demande		

## ■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
DELAIS	<input type="checkbox"/> Durée globale de l'action	Sur 2009/2010, 10,5 à 12 mois	
	<input type="checkbox"/> Etat d'avancement de l'action (jalons GSP franchis)	<input type="checkbox"/> Décision d'étudier <input type="checkbox"/> Décision de faire <input checked="" type="checkbox"/> Confirmation de la décision de faire	
CARACTERISTIQUES FINANCIERES	<input type="checkbox"/> Enveloppe globale	1.681.729 € HT (montant appel d'offres)	
	<input type="checkbox"/> Enveloppe sur la durée du contrat		
	<input type="checkbox"/> Financement PPI	<input checked="" type="checkbox"/> Prévu sur ligne spécifique au projet : Politique de la ville + ANRU + DOVCP + ville (délibération n°2008/0501 du 18-07-2008)  <input type="checkbox"/> Prévu sur enveloppe globale : programmation validée : <div style="margin-left: 40px;"> <input type="checkbox"/> Oui  <input type="checkbox"/> Non                     </div> <input type="checkbox"/> Autres financements Cub	
	<input type="checkbox"/> Partenariats financiers	<input type="checkbox"/> Confirmé : <div style="margin-left: 40px;"> <input checked="" type="checkbox"/> Oui  <input type="checkbox"/> non                     </div>	
	<input type="checkbox"/> autres recettes attendues		
PREALABLES DU PROJET	<input type="checkbox"/> Préalables		
ACTEURS	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage	Cub	
	<input type="checkbox"/> Service en charge de l'action	DGT	
	<input type="checkbox"/> Autres acteurs	ville sur paysagement et éclairage	

**VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING**

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude préalable									
Décision de faire									
Etude préliminaire									
AVP									
Confirmation de la décision de faire									
Consultations									
Préalables									
Travaux									
Montant de la dépense									
Montant de la recette									

# FICHE ACTION 7 : QUARTIERS NORD : STATIONNEMENT ET DEPLACEMENTS

## ■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Cub s'engage à procéder aux études de :

### STATIONNEMENT RESIDENTIEL

- étude stationnement pour quantification des besoins et approche de localisations préférentielles
- veille foncière par la commune

## ■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Objectifs d'agglomération	<p><b>Construire la métropole de demain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Promouvoir une ville de proximité</li> <li><input type="checkbox"/> Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux</li> <li><input type="checkbox"/> Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social</li> <li><input type="checkbox"/> Reconstituer les réserves foncières</li> <li><input type="checkbox"/> Accompagner la métropolisation de l'agglomération</li> </ul> <p><b>Renforcer l'attractivité de la métropole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Renforcer la compétitivité de notre économie</li> <li><input type="checkbox"/> Promouvoir l'économie de proximité</li> </ul> <p><b>Favoriser une mobilité maîtrisée et durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Développer l'offre de transport en commun</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité</li> </ul> <p><b>Gérer la ville au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Optimiser la gestion des déchets ménagers</li> <li><input type="checkbox"/> Gérer l'eau, ressource et risque</li> <li><input type="checkbox"/> Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables</li> <li><input type="checkbox"/> Limiter les nuisances</li> </ul> <p><b>Poser les bases d'un partenariat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Coopération technique</li> </ul>	
	<input type="checkbox"/> Objectif communautaire autre		
	<input type="checkbox"/> Objectif de la commune		

CHAMP TERRITORIAL	<input checked="" type="checkbox"/> Communal		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	<input checked="" type="checkbox"/> Partagé avec toute l'agglomération	Limitation des déplacements automobiles	
	<input type="checkbox"/> Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		

PRIORITE POUR LA COMMUNE	<input type="checkbox"/> Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	_____ / _____	
	<input type="checkbox"/> Antériorité de la demande		

## ■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

		<i>A préciser</i>	<i>Zone arbitrage</i>
DELAIS	<input type="checkbox"/> Durée globale de l'action	Non définie	
	<input type="checkbox"/> Etat d'avancement de l'action (jalons GSP franchis)	<input type="checkbox"/> Décision d'étudier <input type="checkbox"/> Décision de faire <input type="checkbox"/> Confirmation de la décision de faire	
CARACTERISTIQUES FINANCIERES	<input type="checkbox"/> Enveloppe globale	Non définie	
	<input type="checkbox"/> Enveloppe sur la durée du contrat		
	<input type="checkbox"/> Financement PPI	<input type="checkbox"/> Prévu sur ligne spécifique au projet :  <input type="checkbox"/> Prévu sur enveloppe globale : programmation validée :  <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non  <input type="checkbox"/> Autres financements Cub	
	<input type="checkbox"/> Partenariats financiers	<input type="checkbox"/> Confirmé :  <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non	
	<input type="checkbox"/> autres recettes attendues		
PREALABLES DU PROJET	<input type="checkbox"/> Préalables		
ACTEURS	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage	Cub	
	<input type="checkbox"/> Service en charge de l'action	DDU	
	<input type="checkbox"/> Autres acteurs		

**VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING**

Déroutement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude stationnement									
Décision de faire									
Etude préliminaire									
AVP									
Confirmation de la décision de faire									
Consultations									
Préalables									
Travaux									
Montant de la dépense									
Montant de la recette									

# FICHE ACTION 8 : MAINTENIR LA DIVERSITE DU COMMERCE DE PROXIMITE

## ■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Cub s'engage à apporter sa coopération technique aux actions suivantes :

1. Lancement d'une étude visant à cerner la fragilité du commerce traditionnel de proximité
2. Recherche de montages opérationnels
3. Définition du plan d'actions

## ■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Objectifs d'agglomération	<p><b>Construire la métropole de demain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Promouvoir une ville de proximité</li> <li><input type="checkbox"/> Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux</li> <li><input type="checkbox"/> Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social</li> <li><input type="checkbox"/> Reconstituer les réserves foncières</li> <li><input type="checkbox"/> Accompagner la métropolisation de l'agglomération</li> </ul> <p><b>Renforcer l'attractivité de la métropole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Renforcer la compétitivité de notre économie</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Promouvoir l'économie de proximité</li> </ul> <p><b>Favoriser une mobilité maîtrisée et durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Développer l'offre de transport en commun pour favoriser la mobilité</li> <li><input type="checkbox"/> Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité</li> </ul> <p><b>Gérer la ville au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Optimiser la gestion des déchets ménagers</li> <li><input type="checkbox"/> Gérer l'eau, ressource et risque</li> <li><input type="checkbox"/> Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables</li> <li><input type="checkbox"/> Limiter les nuisances</li> </ul> <p><b>Poser les bases d'un partenariat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Coopération technique</li> </ul>	
	<input type="checkbox"/> Objectif communautaire autre		
	<input type="checkbox"/> Objectif de la commune		
CHAMP TERRITORIAL	<input checked="" type="checkbox"/> Communal	Axe Gambetta-Libération, quartier de Thouars	
	<input checked="" type="checkbox"/> Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub	A faire émerger via les contrats de codév	
	<input type="checkbox"/> Partagé avec toute l'agglomération		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
PRIORITE POUR LA	<input type="checkbox"/> Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	_____ / _____	

	<input type="checkbox"/> Antériorité de la demande	
--	--	--

## ■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L’ACTION

		<i>A préciser</i>	<i>Zone arbitrage</i>
<b>DELAIS</b>	<input type="checkbox"/> Durée globale de l'action	Non définié	
	<input type="checkbox"/> Etat d'avancement de l'action (jalón GSP franchi)	<input type="checkbox"/> Décision d'étudier <input type="checkbox"/> Décision de faire <input type="checkbox"/> Confirmation de la décision de faire	

<b>CARACTERISTIQUES FINANCIERES</b>	<input type="checkbox"/> Enveloppe globale	Non définie	
	<input type="checkbox"/> Enveloppe sur la durée du contrat		
	<input type="checkbox"/> Financement PPI	<input type="checkbox"/> Prévu sur ligne spécifique au projet :  <input type="checkbox"/> Prévu sur enveloppe globale : programmation validée :  <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non  <input type="checkbox"/> Autres financements Cub	
	<input type="checkbox"/> Partenariats financiers	<input type="checkbox"/> Confirmé :  <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non	
	<input type="checkbox"/> autres recettes attendues		

<b>PREALABLE S DU PROJET</b>	<input type="checkbox"/> Préalables	

<b>ACTEURS</b>	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage	ville/Cub	
	<input type="checkbox"/> Service en charge de l'action	PDE	
	<input type="checkbox"/> Autres acteurs		

**VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING**

Déroutement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude préalable									
Décision de faire									
Etude préliminaire									
AVP									
Confirmation de la décision de faire									
Consultations									
Préalables									
Travaux									
Montant de la dépense									
Montant de la recette									

# FICHE ACTION 9 : REURBANISATION DU SECTEUR PEYBOUQUEY

## ■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

A la suite de la mise en service de la voie de liaison Pessac Talence Bordeaux, il est opportun de réurbaniser ce secteur d'entrée dans Talence.

La Cub s'engage à réaliser une étude préalable urbaine permettant :

1. D'accompagner la ville dans la conduite de l'atelier d'urbanisme associant les habitants au devenir du site
2. De poursuivre la réflexion prospective quant au devenir de la gare de la Médoquine et à son rôle dans l'organisation future des déplacements
3. En fonction d'un pré-programme, de lancer après accord Cub/ville un appel à projets auprès des aménageurs-constructeurs.

La commune s'engagera à associer la Cub à l'atelier d'urbanisme et à densifier le site.

## ■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Objectifs d'agglomération	<p><b>Construire la métropole de demain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Promouvoir une ville de proximité</li> <li><input type="checkbox"/> Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social</li> <li><input type="checkbox"/> Reconstituer les réserves foncières</li> <li><input type="checkbox"/> Accompagner la métropolisation de l'agglomération</li> </ul> <p><b>Renforcer l'attractivité de la métropole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Renforcer la compétitivité de notre économie</li> <li><input type="checkbox"/> Promouvoir l'économie de proximité</li> </ul> <p><b>Favoriser une mobilité maîtrisée et durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Développer l'offre de transport en commun</li> <li><input type="checkbox"/> Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité</li> </ul> <p><b>Gérer la ville au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Optimiser la gestion des déchets ménagers</li> <li><input type="checkbox"/> Gérer l'eau, ressource et risque</li> <li><input type="checkbox"/> Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables</li> <li><input type="checkbox"/> Limiter les nuisances</li> </ul> <p><b>Poser les bases d'un partenariat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Coopération technique</li> </ul>	
	<input type="checkbox"/> Objectif communautaire autre		
	<input type="checkbox"/> Objectif de la commune		
CHAMP TERRITORIAL	<input checked="" type="checkbox"/> Communal		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	<input checked="" type="checkbox"/> Partagé avec toute l'agglomération	Production d'habitat et de logement social	
	<input type="checkbox"/> Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
PRIORITE	<input type="checkbox"/> Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	_____ / _____	

	<input type="checkbox"/> Antériorité de la demande		
--	--	--	--

## ■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

		<i>A préciser</i>	<i>Zone arbitrage</i>
DELAIS	<input type="checkbox"/> Durée globale de l'action	Non définie	
	<input type="checkbox"/> Etat d'avancement de l'action (jalons GSP franchis)	<input type="checkbox"/> Décision d'étudier <input type="checkbox"/> Décision de faire <input type="checkbox"/> Confirmation de la décision de faire	
CARACTERISTIQUES FINANCIERES	<input type="checkbox"/> Enveloppe globale		
	<input type="checkbox"/> Enveloppe sur la durée du contrat		
	<input type="checkbox"/> Financement PPI	<input type="checkbox"/> Prévu sur ligne spécifique au projet :  <input type="checkbox"/> Prévu sur enveloppe globale : programmation validée :  <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non  <input type="checkbox"/> Autres financements Cub	
	<input type="checkbox"/> Partenariats financiers	<input type="checkbox"/> Confirmé :  <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non	
	<input type="checkbox"/> autres recettes attendues		
PREALABLES DU PROJET	<input type="checkbox"/> Préalables		
ACTEURS	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage	ville de Talence Assistance Cub-DDOA	
	<input type="checkbox"/> Service en charge de l'action		
	<input type="checkbox"/> Autres acteurs		

**VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING**

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude préalable urbaine			X	X					
Décision de faire									
Etude préliminaire									
AVP									
Confirmation de la décision de faire									
Consultations									
Préalables									
Travaux									
Montant de la dépense									
Montant de la recette									

# FICHE ACTION 10 : CONFORTER UN EQUIPEMENT D'AGGLOMERATION, LA MEDOQUINE

## ■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'évolution des normes en matière d'équipement accueillant du public impose d'engager une véritable rénovation-modernisation de la salle de la Médoquine, adaptant cet équipement de rayonnement supra-communautaire à l'enjeu du développement économique (congrès...) et culturel (concerts...) de l'agglomération.

- réflexion sur la stratégie « commerciale » à définir
- réhabilitation du bâti
- modernisation des équipements techniques
- inscription dans la hiérarchie capacitaire du réseau des salles existantes et à venir (Arena, MILC...) de l'agglomération

La Cub s'engage à participer financièrement aux travaux d'adaptation pour l'accueil des congrès pour un montant plafond de 250 000 €.

## ■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Objectifs d'agglomération	<p><b>Construire la métropole de demain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Promouvoir une ville de proximité</li> <li><input type="checkbox"/> Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux</li> <li><input type="checkbox"/> Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social</li> <li><input type="checkbox"/> Reconstituer les réserves foncières</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Accompagner la métropolisation de l'agglomération</li> </ul> <p><b>Renforcer l'attractivité de la métropole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Renforcer la compétitivité de notre économie</li> <li><input type="checkbox"/> Promouvoir l'économie de proximité</li> </ul> <p><b>Favoriser une mobilité maîtrisée et durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Développer l'offre de transport en commun</li> <li><input type="checkbox"/> Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité</li> </ul> <p><b>Gérer la ville au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Optimiser la gestion des déchets ménagers</li> <li><input type="checkbox"/> Gérer l'eau, ressource et risque</li> <li><input type="checkbox"/> Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables</li> <li><input type="checkbox"/> Limiter les nuisances</li> </ul> <p><b>Poser les bases d'un partenariat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Coopération technique</li> </ul>	
	<input type="checkbox"/> Objectif communautaire autre		
	<input type="checkbox"/> Objectif de la commune		
CHAMP TERRITORIAL	<input checked="" type="checkbox"/> Communal		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	<input checked="" type="checkbox"/> Partagé avec toute l'agglomération	Accompagner la métropolisation de l'agglomération	
	<input type="checkbox"/> Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		

PRIORITE POUR LA COMMUNE	<input type="checkbox"/> Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	_____ / _____	
	<input type="checkbox"/> Antériorité de la demande		

## ■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
DELAIS	<input type="checkbox"/> Durée globale de l'action	A définir	
	<input type="checkbox"/> Etat d'avancement de l'action (jalón GSP franchi)	<input type="checkbox"/> Décision d'étudier <input type="checkbox"/> Décision de faire <input type="checkbox"/> Confirmation de la décision de faire	

CARACTERISTIQUES FINANCIERES	<input type="checkbox"/> Enveloppe globale	2,5 Meuros	
	<input type="checkbox"/> Enveloppe sur la durée du contrat	Participation Cub maxi 250 000 euros	
	<input type="checkbox"/> Financement PPI	<input type="checkbox"/> Prévu sur ligne spécifique au projet :  <input type="checkbox"/> Prévu sur enveloppe globale : programmation validée :  <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non  <input type="checkbox"/> Autres financements Cub	
	<input type="checkbox"/> Partenariats financiers	<input type="checkbox"/> Confirmé :  <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non	
	<input type="checkbox"/> autres recettes attendues		

PREALABLES DU PROJET	<input type="checkbox"/> Préalables		
-------------------------	-------------------------------------	--	--

ACTEURS	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage	ville de Talence Assistance Cub PDE	
	<input type="checkbox"/> Service en charge de l'action		
	<input type="checkbox"/> Autres acteurs		

**VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING**

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude préalable									
Décision de faire									
Etude préliminaire									
AVP									
Confirmation de la décision de faire									
Consultations									
Préalables									
Travaux									
Montant de la dépense									
Montant de la recette									

# FICHE ACTION 11 : AGENDA 21 COMMUNAL

## ■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Cub a décidé d'apporter aux communes qui en font la demande, l'ingénierie et l'aide financière pour la réalisation et l'animation d'agendas 21 locaux.

Dans le cadre de son agenda 21, la Cub subventionne, à parité avec le Conseil Général de la Gironde, la réalisation ou l'animation d'agenda 21 local, dans le cadre du 2<sup>ème</sup> appel à projet départemental (2009/2011).

Les communes partenaires s'engagent en contre partie à participer aux travaux des réseaux départemental et communautaire des agendas 21 et à coopérer avec la Cub dans l'élaboration des démarches Agenda 21 respectives.

L'objectif est d'une part favoriser l'émergence de démarches globales de DD type Agenda 21 au niveau local, d'autre part de constituer un réseau Cub/communes oeuvrant pour la coordination de l'ensemble de ces démarches.

Dans ce cadre, la Cub s'engage à apporter son ingénierie et son aide financière à hauteur de 10 000€ par an sur 3 ans maximum.

## ■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		<i>A préciser</i>	<i>Zone arbitrage</i>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Objectifs d'agglomération	<p><b>Construire la métropole de demain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Promouvoir une ville de proximité</li> <li><input type="checkbox"/> Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux</li> <li><input type="checkbox"/> Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social</li> <li><input type="checkbox"/> Reconstituer les réserves foncières</li> <li><input type="checkbox"/> Accompagner la métropolisation de l'agglomération</li> </ul> <p><b>Renforcer l'attractivité de la métropole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Renforcer la compétitivité de notre économie</li> <li><input type="checkbox"/> Promouvoir l'économie de proximité</li> </ul> <p><b>Favoriser une mobilité maîtrisée et durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Développer l'offre de transport en commun</li> <li><input type="checkbox"/> Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité</li> </ul> <p><b>Gérer la ville au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Optimiser la gestion des déchets ménagers</li> <li><input type="checkbox"/> Gérer l'eau, ressource et risque</li> <li><input type="checkbox"/> Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables</li> <li><input type="checkbox"/> Limiter les nuisances</li> </ul> <p><b>Poser les bases d'un partenariat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>x Coopération technique</li> </ul>	
	<input checked="" type="checkbox"/> Objectif communautaire autre	<p>Définir une politique de développement durable de l'agglomération en cohérence et en concertation avec les communes membres. Cette politique transversale et globale intègre l'ensemble des objectifs d'agglomération décrits ci-dessus.</p>	
	<input type="checkbox"/> Objectif de la commune		

CHAMP TERRITORIAL	<input checked="" type="checkbox"/> Communal		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec toute l'agglomération		
	<input checked="" type="checkbox"/> Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		

PRIORITE POUR LA COMMUNE	<input type="checkbox"/> Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	____ / ____	
	<input type="checkbox"/> Antériorité de la demande		

## ■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

		<i>A préciser</i>	<i>Zone arbitrage</i>
DELAIS	<input type="checkbox"/> Durée globale de l'action	3 ans	
	<input type="checkbox"/> Etat d'avancement de l'action (jalón GSP franchi)	<input type="checkbox"/> Décision d'étudier <input checked="" type="checkbox"/> Décision de faire <input type="checkbox"/> Confirmation de la décision de faire	

CARACTERISTIQUES FINANCIERES	<input type="checkbox"/> Enveloppe globale	10 000 € par an sur 3 ans.	
	<input type="checkbox"/> Enveloppe sur la durée du contrat	oui	
	<input type="checkbox"/> Financement PPI	<input type="checkbox"/> Prévu sur ligne spécifique au projet :  <input type="checkbox"/> Prévu sur enveloppe globale : programmation validée :  <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	<input type="checkbox"/> Partenariats financiers	<input type="checkbox"/> Confirmé :  <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non	
	<input type="checkbox"/> autres recettes attendues	Cofinancement Conseil Général	

PREALABLES DU PROJET	<input type="checkbox"/> Préalables	Etre lauréate de l'appel à projet du CG de la Gironde pour 2009/2011.	
-------------------------	-------------------------------------	---	--

ACTEURS	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage	communes	
	<input type="checkbox"/> Service en charge de l'action	DDDEU	
	<input type="checkbox"/> Autres acteurs	Conseil Général de la Gironde	

**VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING**

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude préalable									
Décision de faire									
Etude préliminaire									
AVP									
Confirmation de la décision de faire									
Consultations									
Préalables									
Travaux									
Montant de la dépense		10 000		10 000		10 000			
Montant de la recette									

# FICHE ACTION 13 :

## TALENCE INNOVATION SUD DEVELOPPEMENT - PARTICIPATION FINANCIERE

### ■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Cub s'engage à apporter son soutien financier à l'agence de développement économique intercommunale Talence Innovation Sud Développement, acquise pour 2009.

La reconduction pour 2010 et au-delà est conditionnée à l'approbation du futur règlement d'intervention communautaire de soutien aux associations (pôle Développement économique).

### ■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Objectifs d'agglomération	<p><b>Construire la métropole de demain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Promouvoir une ville de proximité</li> <li><input type="checkbox"/> Valoriser la diversité de nos paysages et fluviaux naturels</li> <li><input type="checkbox"/> Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social</li> <li><input type="checkbox"/> Reconstituer les réserves foncières</li> <li><input type="checkbox"/> Accompagner la métropolisation de l'agglomération</li> </ul> <p><b>Renforcer l'attractivité de la métropole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Renforcer la compétitivité de notre économie</li> <li><input type="checkbox"/> Promouvoir l'économie de proximité</li> </ul> <p><b>Favoriser une mobilité maîtrisée et durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Développer l'offre de transport en commun</li> <li><input type="checkbox"/> Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité</li> </ul> <p><b>Gérer la ville au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Optimiser la gestion des déchets ménagers</li> <li><input type="checkbox"/> Gérer l'eau, ressource et risque</li> <li><input type="checkbox"/> Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables</li> <li><input type="checkbox"/> Limiter les nuisances</li> </ul> <p><b>Poser les bases d'un partenariat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Coopération technique</li> </ul>	
	<input type="checkbox"/> Objectif communautaire autre		
	<input type="checkbox"/> Objectif de la commune		
CHAMP TERRITORIAL	<input type="checkbox"/> Communal		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	<input checked="" type="checkbox"/> Partagé avec toute l'agglomération	Développement économique et transfert de compétences	
	<input type="checkbox"/> Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
PRIORITE	<input type="checkbox"/> Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	_____ / _____	

	<input type="checkbox"/> Antériorité de la demande		
--	--	--	--



## ■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

		<i>A préciser</i>	<i>Zone arbitrage</i>
DELAIS	<input type="checkbox"/> Durée globale de l'action	En fonction du règlement à venir	
	<input type="checkbox"/> Etat d'avancement de l'action (jalons GSP franchis)	<input type="checkbox"/> Décision d'étudier <input type="checkbox"/> Décision de faire <input type="checkbox"/> Confirmation de la décision de faire	
CARACTERISTIQUES FINANCIERES	<input type="checkbox"/> Enveloppe globale	50.000 € par an	
	<input type="checkbox"/> Enveloppe sur la durée du contrat	En fonction du règlement à venir	
	<input type="checkbox"/> Financement PPI	<input type="checkbox"/> Prévu sur ligne spécifique au projet :  <input type="checkbox"/> Prévu sur enveloppe globale : programmation validée : <div style="margin-left: 40px;"> <input type="checkbox"/> Oui  <input type="checkbox"/> Non                     </div> <input type="checkbox"/> Autres financements Cub	
	<input type="checkbox"/> Partenariats financiers	<input type="checkbox"/> Confirmé : <div style="margin-left: 40px;"> <input type="checkbox"/> Oui  <input type="checkbox"/> non                     </div>	
	<input type="checkbox"/> autres recettes attendues		
PREALABLES DU PROJET	<input type="checkbox"/> Préalables		
ACTEURS	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage	Talence Innovation Sud Développement	
	<input type="checkbox"/> Service en charge de l'action	PDE	
	<input type="checkbox"/> Autres acteurs		

**VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING**

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude préalable									
Décision de faire									
Etude préliminaire									
AVP									
Confirmation de la décision de faire									
Consultations									
Préalables									
Travaux									
Montant de la dépense	50.000 €		En fonction des discussions à venir		En fonction des règlements à venir				
Montant de la recette									

# FICHE ACTION 14 : ITINERAIRES ET EQUIPEMENTS DEUX ROUES

## ■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Cub s'engage à actualiser le schéma directeur des itinéraires cyclables sur Talence et à établir un plan cyclable communal.

Il s'agit de poursuivre la définition (phase études) des itinéraires deux roues pour développer l'offre en déplacements doux sur le territoire Talençais, d'étudier la mise en place d'une offre en stationnement sécurisé pour les deux roues, en lien avec les stations du transport public structurant et les équipements publics majeurs les plus générateurs de déplacements.

## ■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Objectifs d'agglomération	<p><b>Construire la métropole de demain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Promouvoir une ville de proximité</li> <li><input type="checkbox"/> Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux</li> <li><input type="checkbox"/> Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social</li> <li><input type="checkbox"/> Reconstituer les réserves foncières</li> <li><input type="checkbox"/> Accompagner la métropolisation de l'agglomération</li> </ul> <p><b>Renforcer l'attractivité de la métropole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Renforcer la compétitivité de notre économie</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Promouvoir l'économie de proximité</li> </ul> <p><b>Favoriser une mobilité maîtrisée et durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Développer l'offre de transport en commun</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité</li> </ul> <p><b>Gérer la ville au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Optimiser la gestion des déchets ménagers</li> <li><input type="checkbox"/> Gérer l'eau, ressource et risque</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Limiter les nuisances</li> </ul> <p><b>Poser les bases d'un partenariat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Coopération technique</li> </ul>	
	<input type="checkbox"/> Objectif communautaire autre		
	<input type="checkbox"/> Objectif de la commune		
CHAMP TERRITORIAL	<input checked="" type="checkbox"/> Communal		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	<input checked="" type="checkbox"/> Partagé avec toute l'agglomération	PDU	
	<input type="checkbox"/> Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
PRIORITE	<input type="checkbox"/> Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	____ / ____	

	<input type="checkbox"/> Antériorité de la demande	
--	--	--

**■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L’ACTION**

		<i>A préciser</i>	<i>Zone arbitrage</i>
<b>DELAIS</b>	<input type="checkbox"/> Durée globale de l’action		
	<input type="checkbox"/> Etat d’avancement de l’action (jalon GSP franchi)	<input type="checkbox"/> Décision d’étudier <input type="checkbox"/> Décision de faire <input type="checkbox"/> Confirmation de la décision de faire	

<b>CARACTERISTIQUES FINANCIERES</b>	<input type="checkbox"/> Enveloppe globale		
	<input type="checkbox"/> Enveloppe sur la durée du contrat		
	<input type="checkbox"/> Financement PPI	<input type="checkbox"/> Prévu sur ligne spécifique au projet :  <input type="checkbox"/> Prévu sur enveloppe globale : programmation validée :  <div style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> Oui  <input type="checkbox"/> Non           </div> <input type="checkbox"/> Autres financements Cub	
	<input type="checkbox"/> Partenariats financiers	<input type="checkbox"/> Confirmé :  <div style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> Oui  <input type="checkbox"/> non           </div>	
	<input type="checkbox"/> autres recettes attendues		

<b>PREALABLES DU PROJET</b>	<input type="checkbox"/> Préalables	
-----------------------------	-------------------------------------	--

<b>ACTEURS</b>	<input type="checkbox"/> Maître d’ouvrage	Cub	
	<input type="checkbox"/> Service en charge de l’action	Pôle Mobilité durable	
	<input type="checkbox"/> Autres acteurs		

**VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING**

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier		X							
Etude préalable			X	X	X	X			
Décision de faire									
Etude préliminaire									
AVP									
Confirmation de la décision de faire									
Consultations									
Préalables									
Travaux									
Montant de la dépense									
Montant de la recette									

# FICHE ACTION 16 : BOUCLE VERTE DE LA CUB

## ■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

BOUCLE VERTE DE LA Cub : élaborer un réseau de sentiers de découverte des espaces naturels, agricoles et des paysages remarquables et particuliers de la Cub en reliant :

- par une boucle principale de sentiers de promenade les grandes trames paysagères structurantes de la Cub (Parc des Jalles, vallée du Peugue, de l'Eau Bourde, berges de Garonne, coteaux rive droite, marais de la presqu'île d'Ambès...),
- en complétant ce parcours principal de 150 km par des boucles locales de proximité.

Le territoire talençais est concerné par le bois de Thouars, étape du cheminement entre le parc du Moulineau de Gradignan et le parc de Sourreilh de villenave d'Ornon.

La Cub s'engage à participer selon les termes de la délibération cadre n°2006/0709 du 22 septembre 2006.

## ■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Objectifs d'agglomération	<p><b>Construire la métropole de demain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Promouvoir une ville de proximité</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux</li> <li><input type="checkbox"/> Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social</li> <li><input type="checkbox"/> Reconstituer les réserves foncières</li> <li><input type="checkbox"/> Accompagner la métropolisation de l'agglomération</li> </ul> <p><b>Renforcer l'attractivité de la métropole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Renforcer la compétitivité de notre économie</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Promouvoir l'économie de proximité</li> </ul> <p><b>Favoriser une mobilité maîtrisée et durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Développer l'offre de transport en commun</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité</li> </ul> <p><b>Gérer la ville au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Optimiser la gestion des déchets ménagers</li> <li><input type="checkbox"/> Gérer l'eau, ressource et risque</li> <li><input type="checkbox"/> Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables</li> <li><input type="checkbox"/> Limiter les nuisances</li> </ul> <p><b>Poser les bases d'un partenariat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Coopération technique</li> </ul>	
	<input type="checkbox"/> Objectif communautaire autre		
	<input type="checkbox"/> Objectif de la commune		
CHAMP TERRITORIAL	<input checked="" type="checkbox"/> Communal		
	<input checked="" type="checkbox"/> Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	<input checked="" type="checkbox"/> Partagé avec toute l'agglomération		
	<input checked="" type="checkbox"/> Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
PRIORITE	<input type="checkbox"/> Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	_____ / _____	

	<input type="checkbox"/> Antériorité de la demande	
--	--	--

## ■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
DELAIS	<input type="checkbox"/> Durée globale de l'action	Nature des opérations à envisager : jalonnement du parcours principal en 2009-2010 en collaboration avec les services de la Cub (DOVCP, ...). Chacune des communes devra définir un schéma directeur permettant de définir sa ou ses boucles locales Acquisitions foncières nécessaires Conventions de passage Aménagement et jalonnement des parcours	
	<input type="checkbox"/> Etat d'avancement de l'action (jalon GSP franchi)	<input type="checkbox"/> Décision d'étudier <input type="checkbox"/> Décision de faire <input type="checkbox"/> Confirmation de la décision de faire	
CARACTERISTIQUES FINANCIERES	<input type="checkbox"/> Enveloppe globale	Les communes de la Cub peuvent bénéficier d'un Fonds de Concours annuel de la Cub à hauteur maxi de 50% du montant des études, acquisitions ou travaux engagés (plafond annuel maxi de 30.000 €).	
	<input type="checkbox"/> Enveloppe sur la durée du contrat		
	<input type="checkbox"/> Financement PPI	<input checked="" type="checkbox"/> Prévu sur ligne spécifique au projet :  <input type="checkbox"/> Prévu sur enveloppe globale : programmation validée : <div style="margin-left: 40px;"> <input type="checkbox"/> Oui  <input type="checkbox"/> Non           </div> <input type="checkbox"/> Autres financements Cub	Ligne cheminements doux « Boucle Verte »
	<input type="checkbox"/> Partenariats financiers	<input checked="" type="checkbox"/> Confirmé : <div style="margin-left: 40px;"> <input checked="" type="checkbox"/> Oui : voir CG33  <input type="checkbox"/> non           </div>	
	<input type="checkbox"/> autres recettes attendues		
PREALABLES DU PROJET	<input type="checkbox"/> Préalables	Validation technique des projets avec les services de la Cub (voir chargée de mission Boucle Verte DDDEU)	
ACTEURS	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage	commune ; Cub (DAF, DOVCP, DOEA, DGT, DDOA...selon les cas) si propriétaire ; autres collectivités ou propriétaires (CG33, Port de Bordeaux,...).	

	<input type="checkbox"/> Service en charge de l'action	Direction référente : DDDEU	
	<input type="checkbox"/> Autres acteurs	DOVCP, CG33....	

**VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING**

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude préalable									
Décision de faire									
Etude préliminaire									
AVP									
Confirmation de la décision de faire									
Consultations									
Préalables									
Travaux									
Montant de la dépense									
Montant de la recette									

# FICHE ACTION 17 : PLACE ESPELETA

## ■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Place Espeleta : le réaménagement de la place Espeleta est inscrit dans les travaux concomitants du tramway. La Cub s'engage à réaliser les études jusqu'à la confirmation de décision de faire et engager le début des travaux.

## ■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Objectifs d'agglomération	<p><b>Construire la métropole de demain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Promouvoir une ville de proximité</li> <li><input type="checkbox"/> Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux</li> <li><input type="checkbox"/> Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social</li> <li><input type="checkbox"/> Reconstituer les réserves foncières</li> <li><input type="checkbox"/> Accompagner la métropolisation de l'agglomération</li> </ul> <p><b>Renforcer l'attractivité de la métropole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Renforcer la compétitivité de notre économie</li> <li><input type="checkbox"/> Promouvoir l'économie de proximité</li> </ul> <p><b>Favoriser une mobilité maîtrisée et durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Développer l'offre de transport en commun</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité</li> </ul> <p><b>Gérer la ville au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Optimiser la gestion des déchets ménagers</li> <li><input type="checkbox"/> Gérer l'eau, ressource et risque</li> <li><input type="checkbox"/> Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables</li> <li><input type="checkbox"/> Limiter les nuisances</li> </ul> <p><b>Poser les bases d'un partenariat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Coopération technique</li> </ul>	
	<input type="checkbox"/> Objectif communautaire autre		
	<input type="checkbox"/> Objectif de la commune		
CHAMP TERRITORIAL	<input checked="" type="checkbox"/> Communal		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec toute l'agglomération		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
PRIORITE POUR LA COMMUNE	<input type="checkbox"/> Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	_____ / _____	
	<input type="checkbox"/> Antériorité de la demande		

## ■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

		<i>A préciser</i>	<i>Zone arbitrage</i>
DELAIS	<input type="checkbox"/> Durée globale de l'action	2012	
	<input type="checkbox"/> Etat d'avancement de l'action (jalons GSP franchis)	<input type="checkbox"/> Décision d'étudier <input checked="" type="checkbox"/> <b>Décision de faire</b> <input type="checkbox"/> Confirmation de la décision de faire	
CARACTERISTIQUES FINANCIERES	<input type="checkbox"/> Enveloppe globale		
	<input type="checkbox"/> Enveloppe sur la durée du contrat	0 €	
	<input type="checkbox"/> Financement PPI	<input type="checkbox"/> Prévu sur ligne spécifique au projet :  <input type="checkbox"/> Prévu sur enveloppe globale : programmation validée :  <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non  <input type="checkbox"/> Autres financements Cub	
	<input type="checkbox"/> Partenariats financiers	<input checked="" type="checkbox"/> Confirmé : <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> oui	
	<input type="checkbox"/> autres recettes attendues		
PREALABLES DU PROJET	<input type="checkbox"/> Préalables		
ACTEURS	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage	Cub	
	<input type="checkbox"/> Service en charge de l'action	DGT	
	<input type="checkbox"/> Autres acteurs		

**VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING**

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude préalable									
Décision de faire	antérieure								
Etude préliminaire									
AVP									
Confirmation de la décision de faire									
Consultations									
Préalables									
Travaux									
Montant de la dépense									
Montant de la recette									

# FICHE ACTION 18 :

## GESTION DES DECHETS

### ■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'amélioration du service aux habitants en matière de collecte de déchets sur le territoire talençais recouvre 4 actions :

1. la collecte du verre en centre-ville par containers enterrés : la demande est à exprimer auprès de la DOE pour étude de faisabilité technique (localisation, absence de réseaux souterrains, accès poids lourds de collecte...) et validation ultérieure de la dépense, dans un contexte budgétaire aujourd'hui contraint.
2. la nécessaire implantation sur le sud agglomération intra-rocade (territoires de Bègles ou Talence) d'un nouveau centre de tri venant compléter le maillage du réseau communautaire, et pour lequel un travail sur la recherche de sites potentiels doit être entrepris par la Cub en collaboration avec les villes.
3. dans le cadre du respect des préconisations environnementales issues du Grenelle de l'environnement, l'évolution de la collecte hebdomadaire vers un rythme de 1+1 va faire l'objet d'une étude de faisabilité sur l'ensemble du territoire communautaire ; cette évolution concerne prioritairement l'extra-rocade et les zones pavillonnaires peu denses intra-rocade (cf détail p.3 de la fiche). A terme, fin 2009 début 2010, la totalité du territoire de la Communauté urbaine sera couverte par un dispositif de collecte des déchets ménagers en porte à porte :

- 2 passages par semaine pour les ordures ménagères résiduelles (OMR/bac gris),
- 1 passage par semaine pour les déchets recyclables (bac vert), hors verre.

L'objectif de passer de cette fréquence hebdomadaire 2+1 à une fréquence 1+1 répond à quatre orientations nationales et européennes :

- inciter les ménages à réduire leur production globale de déchets,
- inciter les ménages à trier davantage leurs déchets suivant de nouveaux modes de gestion (centres de recyclage, bac vert, borne à verre, composteur individuel...) intégrant le recyclage et la valorisation matière,
- diminuer l'impact environnemental de la circulation des camions de collecte en zone urbaine,
- s'inscrire dans une démarche d'économies dans le cadre à venir du Grenelle de l'Environnement imposant notamment la couverture des dépenses du service sans participation du Budget Principal à l'horizon 2014 et une tarification incitative ([voir Rapport d'orientation/Bureau du 14 mai 2009](#)).

Il s'agit donc d'étudier dès l'année prochaine (2010) les modalités d'une telle action. Cette étude sera diligentée suivant quatre axes :

- zones territoriales à forte densité d'habitat pavillonnaire (extérieur rocade périphérique),
- zones territoriales à habitat pavillonnaire et collectif (intérieur rocade périphérique),
- centres villes,
- zones territoriales à forte densité d'habitat collectif.

4. la mise en œuvre du tri sélectif dans le quartier de Thouars

## ■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Objectifs d'agglomération	<p><b>Construire la métropole de demain</b></p> <input checked="" type="checkbox"/> Promouvoir une ville de proximité <input type="checkbox"/> Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux <input type="checkbox"/> Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social <input type="checkbox"/> Reconstituer les réserves foncières <input type="checkbox"/> Accompagner la métropolisation de l'agglomération	
	<input checked="" type="checkbox"/> Objectif communautaire autre	<p><b>Renforcer l'attractivité de la métropole</b></p> <input type="checkbox"/> Renforcer la compétitivité de notre économie <input type="checkbox"/> Promouvoir l'économie de proximité	
	<input checked="" type="checkbox"/> Objectif de la commune	<p><b>Favoriser une mobilité maîtrisée et durable</b></p> <input type="checkbox"/> Développer l'offre de transport en commun <input type="checkbox"/> Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité	

CHAMP TERRITORIAL	<input checked="" type="checkbox"/> Communal		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	<input checked="" type="checkbox"/> Partagé avec toute l'agglomération		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		

PRIORITE POUR LA COMMUNE	<input type="checkbox"/> Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	_____ / _____	
	<input type="checkbox"/> Antériorité de la demande		

## ■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
DELAIS	<input type="checkbox"/> Durée globale de l'action	2009-2011 pour les volets études	
	<input type="checkbox"/> Etat d'avancement de l'action (jalon GSP franchi)	<input type="checkbox"/> Décision d'étudier <input type="checkbox"/> Décision de faire <input type="checkbox"/> Confirmation de la décision de faire	
C A R A	<input type="checkbox"/> Enveloppe globale	326 663 €	

	<input type="checkbox"/> Enveloppe sur la durée du contrat		
	<input type="checkbox"/> Financement PPI	<input type="checkbox"/> Prévu sur ligne spécifique au projet : <input type="checkbox"/> Prévu sur enveloppe globale : programmation validée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Autres financements Cub	
	<input type="checkbox"/> Partenariats financiers	<input checked="" type="checkbox"/> Confirmé : <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> oui	
	<input type="checkbox"/> autres recettes attendues		

PREALABLES DU PROJET	<input type="checkbox"/> Préalables		
----------------------	-------------------------------------	--	--

ACTEURS	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage	Cub	
	<input type="checkbox"/> Service en charge de l'action	DOE	
	<input type="checkbox"/> Autres acteurs	ville, bailleurs, copropriétés...	

**VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING**

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude préalable									
Décision de faire									
Etude préliminaire									
AVP									
Confirmation de la décision de faire									
Consultations									
Préalables									
Travaux									
Montant de la dépense									
Montant de la recette									

# FICHE ACTION 19 : AIRE D'ACCUEIL INTERCOMMUNALE DES GENS DU VOYAGE

## ■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Cub s'engage à accompagner la mise en oeuvre de l'aire d'accueil des gens du voyage intercommunale de villenave d'Ornon, Gradignan, Talence (syndicat intercommunal) sur le site de Leyran, conformément à la délibération cadre. La structure est de 15 emplacements (30 caravanes).

## ■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage	
OBJECTIFS DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Objectifs d'agglomération	<p><b>Construire la métropole de demain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Promouvoir une ville de proximité</li> <li><input type="checkbox"/> Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social</li> <li><input type="checkbox"/> Reconstituer les réserves foncières</li> <li><input type="checkbox"/> Accompagner la métropolisation de l'agglomération</li> </ul> <p><b>Renforcer l'attractivité de la métropole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Renforcer la compétitivité de notre économie</li> <li><input type="checkbox"/> Promouvoir l'économie de proximité</li> </ul> <p><b>Favoriser une mobilité maîtrisée et durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Développer l'offre de transport en commun</li> <li><input type="checkbox"/> Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité</li> </ul> <p><b>Gérer la ville au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Optimiser la gestion des déchets ménagers</li> <li><input type="checkbox"/> Gérer l'eau, ressource et risque</li> <li><input type="checkbox"/> Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables</li> <li><input type="checkbox"/> Limiter les nuisances</li> </ul> <p><b>Poser les bases d'un partenariat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Coopération technique</li> </ul>		
	<input type="checkbox"/> Objectif communautaire autre			
	<input type="checkbox"/> Objectif de la commune			
CHAMP TERRITORIAL	<input checked="" type="checkbox"/> Communal			
	<input checked="" type="checkbox"/> Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub	villenave d'Ornon, Gradignan		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec toute l'agglomération			
	<input type="checkbox"/> Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub			
PRIORITE POUR LA COMMUNE	<input type="checkbox"/> Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	_____ / _____		
	<input type="checkbox"/> Antériorité de la demande	Inscription au schéma départemental des gens du voyage		

## ■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

		<i>A préciser</i>	<i>Zone arbitrage</i>
DELAIS	<input type="checkbox"/> Durée globale de l'action		
	<input type="checkbox"/> Etat d'avancement de l'action (jalon GSP franchi)	<input type="checkbox"/> Décision d'étudier <input type="checkbox"/> Décision de faire <input type="checkbox"/> Confirmation de la décision de faire	
CARACTERISTIQUES FINANCIERES	<input type="checkbox"/> Enveloppe globale		
	<input type="checkbox"/> Enveloppe sur la durée du contrat		
	<input type="checkbox"/> Financement PPI	<input type="checkbox"/> Prévu sur ligne spécifique au projet :  <input type="checkbox"/> Prévu sur enveloppe globale : programmation validée :  <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non  <input type="checkbox"/> Autres financements Cub	
	<input type="checkbox"/> Partenariats financiers	<input type="checkbox"/> Confirmé :  <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non	
	<input type="checkbox"/> autres recettes attendues		
PREALABLES DU PROJET	<input type="checkbox"/> Préalables		
ACTEURS	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage	SIVU	
	<input type="checkbox"/> Service en charge de l'action	DDUP	
	<input type="checkbox"/> Autres acteurs		

**VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING**

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude préalable									
Décision de faire									
Etude préliminaire									
AVP									
Confirmation de la décision de faire									
Consultations									
Préalables									
Travaux									
Montant de la dépense									
Montant de la recette									

# FICHE ACTION 21 : MAISON DU DEVELOPPEMENT DURABLE

## ■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Cub s'engage à accompagner de l'installation d'un lieu dédié au développement durable suivant des modalités à définir par le conseil de communauté.

## ■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Objectifs d'agglomération	<p><b>Construire la métropole de demain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Promouvoir une ville de proximité</li> <li><input type="checkbox"/> Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux</li> <li><input type="checkbox"/> Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social</li> <li><input type="checkbox"/> Reconstituer les réserves foncières</li> <li><input type="checkbox"/> Accompagner la métropolisation de l'agglomération</li> </ul> <p><b>Renforcer l'attractivité de la métropole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Renforcer la compétitivité de notre économie</li> <li><input type="checkbox"/> Promouvoir l'économie de proximité</li> </ul> <p><b>Favoriser une mobilité maîtrisée et durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Développer l'offre de transport en commun</li> <li><input type="checkbox"/> Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité</li> </ul> <p><b>Gérer la ville au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Optimiser la gestion des déchets ménagers</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Gérer l'eau, ressource et risque</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables</li> <li><input type="checkbox"/> Limiter les nuisances</li> </ul> <p><b>Poser les bases d'un partenariat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Coopération technique</li> </ul>	
	<input type="checkbox"/> Objectif communautaire autre		
	<input type="checkbox"/> Objectif de la commune		
CHAMP TERRITORIAL	<input checked="" type="checkbox"/> Communal		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec une ou plusieurs communes de l'agglomération		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec toute l'agglomération		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
PRIORITE POUR LA COMMUNE	<input type="checkbox"/> Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	_____ / _____	
	<input type="checkbox"/> Antériorité de la demande		

## ■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

A préciser

Zone arbitrage

DELAI	<input type="checkbox"/> Durée globale du projet		
	<input type="checkbox"/> Etat d'avancement du projet (jalons GSP franchis)	<input type="checkbox"/> Décision d'étudier <input type="checkbox"/> Décision de faire <input type="checkbox"/> Confirmation de la décision de faire	

CARACTERISTIQUES FINANCIERES	<input type="checkbox"/> Enveloppe globale		
	<input type="checkbox"/> Enveloppe sur la durée du contrat		
	<input type="checkbox"/> Préalables financiers		
	<input type="checkbox"/> Financement PPI	<input type="checkbox"/> Prévu sur ligne spécifique :  <input type="checkbox"/> Prévu sur enveloppe globale : programmation validée :	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	<input type="checkbox"/> Partenariats financiers	<input type="checkbox"/> Confirmé :  <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non	
	<input type="checkbox"/> autres recettes attendues		

PREALABLES DU PROJET	<input type="checkbox"/> Préalables	Evolution des règlements d'intervention de la Cub	
----------------------	-------------------------------------	---	--

ACTEURS	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage	commune	
	<input type="checkbox"/> Service en charge de l'action		
	<input type="checkbox"/> Autres acteurs		

**VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING**

Déroulement De l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning	
	2009		2010		2011		2012	2013
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2		
Décision d'étudier								
Etude préalable								
Décision de faire								
Etude préliminaire								
AVP								
Confirmation de la décision de faire								
Consultations								
Préalables								
Travaux								
Montant de la dépense								
Montant de la recette								

# FICHE ACTION 22 :SIGNALÉTIQUE DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE THOUARS

## ■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La signalétique du parc d'activités de Thouars est obsolète, notamment car aucune structure (collectivité publique, association d'entreprises...) n'en assure la gestion ; il convient donc d'organiser cette gestion afin d'offrir le niveau de service attendu par le monde économique.

La Cub s'engage à revoir la signalétique du parc d'activités de Thouars en fonction des résultats de l'expérimentation faite sur le site de Blanquefort dans le cadre d'une démarche coordonnée sur l'agglomération.

## ■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Objectifs d'agglomération	<p><b>Construire la métropole de demain</b></p> <input type="checkbox"/> Promouvoir une ville de proximité <input type="checkbox"/> Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux <input type="checkbox"/> Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social <input type="checkbox"/> Reconstituer les réserves foncières <input type="checkbox"/> Accompagner la métropolisation de l'agglomération <p><b>Renforcer l'attractivité de la métropole</b></p> <input checked="" type="checkbox"/> Renforcer la compétitivité de notre économie <input checked="" type="checkbox"/> Promouvoir l'économie de proximité <p><b>Favoriser une mobilité maîtrisée et durable</b></p> <input type="checkbox"/> Développer l'offre de transport en commun <input type="checkbox"/> Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité <p><b>Gérer la ville au quotidien</b></p> <input type="checkbox"/> Optimiser la gestion des déchets ménagers <input type="checkbox"/> Gérer l'eau, ressource et risque <input type="checkbox"/> Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables <input type="checkbox"/> Limiter les nuisances <p><b>Poser les bases d'un partenariat</b></p>	
	<input type="checkbox"/> Objectif communautaire autre		
	<input type="checkbox"/> Objectif de la commune		
CHAMP TERRITORIAL	<input checked="" type="checkbox"/> Communal		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec une ou plusieurs communes de l'agglomération		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec toute l'agglomération		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
PRIORITE POUR LA COMMUNE	<input type="checkbox"/> Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)	_____ / _____	
	<input type="checkbox"/> Antériorité de la demande		

## ■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

		<i>A préciser</i>	<i>Zone arbitrage</i>
DELAIS	<input type="checkbox"/> Durée globale du projet		
	<input type="checkbox"/> Etat d'avancement du projet (jalons GSP franchis)	<input type="checkbox"/> Décision d'étudier <input type="checkbox"/> Décision de faire <input type="checkbox"/> Confirmation de la décision de faire	
CARACTERISTIQUES FINANCIERES	<input type="checkbox"/> Enveloppe globale		
	<input type="checkbox"/> Enveloppe sur la durée du contrat		
	<input type="checkbox"/> Préalables financiers		
	<input type="checkbox"/> Financement PPI	<input type="checkbox"/> Prévu sur ligne spécifique :  <input type="checkbox"/> Prévu sur enveloppe globale : programmation validée :  <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	<input type="checkbox"/> Partenariats financiers	<input type="checkbox"/> Confirmé :  <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non	
	<input type="checkbox"/> autres recettes attendues		
PREALABLES DU PROJET	<input type="checkbox"/> Préalables		
ACTEURS	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage	Cub	
	<input type="checkbox"/> Service en charge de l'action	DAE	
	<input type="checkbox"/> Autres acteurs		

**VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING**

Déroulement De l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning	
	2009		2010		2011		2012	2013
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2		
Décision d'étudier								
Etude préalable								
Décision de faire								
Etude préliminaire								
AVP								
Confirmation de la décision de faire								
Consultations								
Préalables								
Travaux								
Montant de la dépense								
Montant de la recette								

# FICHE ACTION 23 : SCHEMA DES CHEMINEMENTS PMR

## ■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Cub s'engage à élaborer un schéma des cheminements pour personnes à mobilité réduite à l'échelle communautaire avec une déclinaison locale pour Talence.

## ■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
OBJECTIFS DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> Objectifs d'agglomération	<p><b>Construire la métropole de demain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Promouvoir une ville de proximité</li> <li><input type="checkbox"/> Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux</li> <li><input type="checkbox"/> Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social</li> <li><input type="checkbox"/> Reconstituer les réserves foncières</li> <li><input type="checkbox"/> Accompagner la métropolisation de l'agglomération</li> </ul> <p><b>Renforcer l'attractivité de la métropole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Renforcer la compétitivité de notre économie</li> <li><input type="checkbox"/> Promouvoir l'économie de proximité</li> </ul> <p><b>Favoriser une mobilité maîtrisée et durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Développer l'offre de transport en commun</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité</li> </ul> <p><b>Gérer la ville au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Optimiser la gestion des déchets ménagers</li> <li><input type="checkbox"/> Gérer l'eau, ressource et risque</li> <li><input type="checkbox"/> Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables</li> <li><input type="checkbox"/> Limiter les nuisances</li> </ul> <p><b>Poser les bases d'un partenariat</b></p>	
	<input type="checkbox"/> Objectif communautaire autre		
	<input type="checkbox"/> Objectif de la commune		
CHAMP TERRITORIAL	<input checked="" type="checkbox"/> Communal		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec une ou plusieurs communes de l'agglomération		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec toute l'agglomération		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
PRIORITE POUR LA COMMUNE	<input type="checkbox"/> Ordre de priorité <i>(sur le nb total d'actions)</i>	_____ / _____	
	<input type="checkbox"/> Antériorité de la demande		

## ■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
DE LA IS	<input type="checkbox"/> Durée globale du projet	Etude lancée en 2009, finalisation en 2010 (préconisations)	

<input type="checkbox"/> Etat d'avancement du projet (jalons GSP franchis)	<input type="checkbox"/> Décision d'étudier <input type="checkbox"/> Décision de faire <input type="checkbox"/> Confirmation de la décision de faire	
--	--	--

CARACTERISTIQUES FINANCIERES	<input type="checkbox"/> Enveloppe globale	Les travaux seront réalisés sur le fonds de proximité.	
	<input type="checkbox"/> Enveloppe sur la durée du contrat		
	<input type="checkbox"/> Préalables financiers		
	<input type="checkbox"/> Financement PPI	<input type="checkbox"/> Prévu sur ligne spécifique : <input type="checkbox"/> Prévu sur enveloppe globale : programmation validée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	<input type="checkbox"/> Partenariats financiers	<input type="checkbox"/> Confirmé : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non	
	<input type="checkbox"/> autres recettes attendues		

PREALABLES DU PROJET	<input type="checkbox"/> Préalables	
----------------------	-------------------------------------	--

ACTEURS	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage	Cub	
	<input type="checkbox"/> Service en charge de l'action	DDU, DOVCP	
	<input type="checkbox"/> Autres acteurs		

**VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING**

Déroulement De l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning	
	2009		2010		2011		2012	2013
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2		
Décision d'étudier								
Etude préalable								
Décision de faire								
Etude préliminaire								
AVP								
Confirmation de la décision de faire								
Consultations								
Préalables								
Travaux								
Montant de la dépense								
Montant de la recette								

# FICHE ACTION 24 : RETROCESSION DES ECOLES

## ■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Cub s'engage à réaliser un premier diagnostic sur les travaux nécessaires à une remise en état correct des groupes scolaires suivants :

1. Maternelle Pablo Picasso
2. Maternelle Jules Michelet
3. Maternelle Maurice Ravel
4. Maternelle Saint Exupéry
5. Elémentaire Jules Michelet
6. Elémentaire Maurice Ravel
7. Elémentaire Saint Exupéry

La Cub s'engage à réaliser les études de remise à niveau avant rétrocession pour les groupes scolaires Pablo Picasso et Jules Michelet.

## ■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		<i>A préciser</i>	<i>Zone arbitrage</i>
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b>	x Objectifs d'agglomération	<p><b>Construire la métropole de demain</b> Promouvoir une ville de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux</li> <li><input type="checkbox"/> Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social</li> <li><input type="checkbox"/> Reconstituer les réserves foncières</li> <li><input type="checkbox"/> Accompagner la métropolisation de l'agglomération</li> </ul> <p><b>Renforcer l'attractivité de la métropole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Renforcer la compétitivité de notre économie</li> <li><input type="checkbox"/> Promouvoir l'économie de proximité</li> </ul> <p><b>Favoriser une mobilité maîtrisée et durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Développer l'offre de transport en commun</li> <li><input type="checkbox"/> Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité</li> </ul> <p><b>Gérer la ville au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Optimiser la gestion des déchets ménagers</li> <li><input type="checkbox"/> Gérer l'eau, ressource et risque</li> <li>Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables</li> <li><input type="checkbox"/> Limiter les nuisances</li> </ul> <p><b>Poser les bases d'un partenariat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Coopération technique</li> </ul>	
	<input type="checkbox"/> Objectif communautaire autre		
	<input type="checkbox"/> Objectif de la commune		
<b>CHAMP TERRITORIAL</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Communal		
	<input checked="" type="checkbox"/> Partagé avec une ou plusieurs communes de la Cub		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec toute l'agglomération		

<input type="checkbox"/> Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
---	--	--

PRIORITE POUR LA COMMUN	<input type="checkbox"/> Ordre de priorité (sur le nb total d'actions)		
	<input type="checkbox"/> Antériorité de la demande	Pas d'antériorité	

## ■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

		A préciser	Zone arbitrage
DELAIS	<input type="checkbox"/> Durée globale de l'action		
	<input type="checkbox"/> Etat d'avancement de l'action (jalon GSP franchi)	<input type="checkbox"/> Décision d'étudier <input type="checkbox"/> Décision de faire <input type="checkbox"/> Confirmation de la décision de faire	

CARACTERISTIQUES FINANCIERES	<input type="checkbox"/> Enveloppe globale		
	<input type="checkbox"/> Enveloppe sur la durée du contrat	0 €	
	<input type="checkbox"/> Financement PPI	<input type="checkbox"/> Prévu sur ligne spécifique au projet : non  <input type="checkbox"/> Prévu sur enveloppe globale : programmation validée :  <input type="checkbox"/> Autres financements Cub	
	<input type="checkbox"/> Partenariats financiers	<input type="checkbox"/> Confirmé :  <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non	
	<input type="checkbox"/> autres recettes attendues		

PREALABLES DU PROJET	<input type="checkbox"/> Préalables	Accord sur les études, principe de rétrocession	

ACTEURS	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage	Communauté urbaine de Bordeaux	
	<input type="checkbox"/> Service en charge de l'action	DMG	
	<input type="checkbox"/> Autres acteurs	commune de Talence	

**VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING**

Déroulement de l'action	Planning sur la durée du contrat						Suite du planning		
	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2			
Décision d'étudier									
Etude préalable									
Décision de faire									
Etude préliminaire pour 1 ou 2 écoles									
AVP pour 1 ou 2 écoles									
Confirmation de la décision de faire									
Consultations									
Préalables									
Travaux									
Montant de la dépense			0						
Montant de la recette									

# FICHE ACTION 26 : SECURISATION ROUTIERE CHEMIN DE LEYSOTTE

## ■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Cub s'engage à procéder à une étude de diagnostic et de préconisation pour une amélioration de la sécurité deux roues sur le tronçon du chemin de Leysotte compris entre la route de Toulouse et la rue de Pacaris.

## ■ VOLET 1 – TYPOLOGIE DE L'ACTION

		<i>A préciser</i>	<i>Zone arbitrage</i>
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b>	<input type="checkbox"/> Objectifs d'agglomération	<p><b>Construire la métropole de demain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Promouvoir une ville de proximité</li> <li><input type="checkbox"/> Valoriser la diversité de nos paysages naturels et fluviaux</li> <li><input type="checkbox"/> Diversifier l'offre d'habitat et dynamiser la production de logement social</li> <li><input type="checkbox"/> Reconstituer les réserves foncières</li> <li><input type="checkbox"/> Accompagner la métropolisation de l'agglomération</li> </ul> <p><b>Renforcer l'attractivité de la métropole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Renforcer la compétitivité de notre économie</li> <li><input type="checkbox"/> Promouvoir l'économie de proximité</li> </ul> <p><b>Favoriser une mobilité maîtrisée et durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Développer l'offre de transport en commun</li> <li><input type="checkbox"/> Améliorer les conditions de déplacement pour favoriser la mobilité</li> </ul> <p><b>Gérer la ville au quotidien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Optimiser la gestion des déchets ménagers</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Gérer l'eau, ressource et risque</li> <li><input type="checkbox"/> Favoriser les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables</li> <li><input type="checkbox"/> Limiter les nuisances</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Poser les bases d'un partenariat</p>	
	<input type="checkbox"/> Objectif communautaire autre		
	<input checked="" type="checkbox"/> Objectif de la commune		
<b>CHAMP TERRITORIAL</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Communal		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec une ou plusieurs communes de l'agglomération		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec toute l'agglomération		
	<input type="checkbox"/> Partagé avec des communes ou entités territoriales limitrophes de la Cub		
<b>PRIORITE POUR LA COMMUNE</b>	<input type="checkbox"/> Ordre de priorité <i>(sur le nb total d'actions)</i>	_____ / _____	
	<input type="checkbox"/> Antériorité de la demande	<i>Aucune</i>	

## ■ VOLET 2 – CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

		<i>A préciser</i>	<i>Zone arbitrage</i>
DELAIS	<input type="checkbox"/> Durée globale du projet		
	<input type="checkbox"/> Etat d'avancement du projet (jalón GSP franchi)	<input type="checkbox"/> Décision d'étudier <input type="checkbox"/> Décision de faire <input type="checkbox"/> Confirmation de la décision de faire	
CARACTERISTIQUES FINANCIERES	<input type="checkbox"/> Enveloppe globale	A définir	
	<input type="checkbox"/> Enveloppe sur la durée du contrat		
	<input type="checkbox"/> Préalables financiers		
	<input type="checkbox"/> Financement PPI	<input type="checkbox"/> Prévu sur ligne spécifique :  <input type="checkbox"/> Prévu sur enveloppe globale : programmation validée :  <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	<input type="checkbox"/> Partenariats financiers	<input type="checkbox"/> Confirmé :  <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non	
	<input type="checkbox"/> autres recettes attendues		
PREALABLES DU PROJET	<input type="checkbox"/> Préalables		
ACTEURS	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage	Cub	
	<input type="checkbox"/> Service en charge de l'action	DGT	
	<input type="checkbox"/> Autres acteurs		

## VOLET 3 – DETAIL DES ACTIVITES ET JALONS - PLANNING

Déroulement De l'action	Planning sur la durée du contrat				
	2009		2010		2011
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1
Décision d'étudier					
Etude préalable de sécurisation deux roues					
Décision de faire					
Etude préliminaire					
AVP					
Confirmation de la décision de faire					
Consultations					
Préalables					
Travaux					
Montant de la dépense					
Montant de la recette					

### 9 – Rapport d'activité de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour l'année 2008

**M. LE MAIRE :** Je vais essayer d'être synthétique pendant que vous avez de belles images qui vont se dérouler. Nous avons naturellement eu pendant cette mandature la réalisation de la deuxième phase du *tramway*, car nous avons désormais 3 lignes de *tramway*, 89 stations, 43 kilomètres neufs, 6 parcs supplémentaires de stationnement soit 14 au total, une augmentation des voyages de 6,7 % et un renouvellement de la DSP Transport, vous avez vu la bataille entre Veolia et Keolis. C'est Keolis qui a été retenu. A présent, nous avons le lancement de la concertation sur l'extension du réseau. Je rappelle que le 28 septembre, une réunion se tiendra à Talence sur la partie Talençaise et Gradignanaise de ce parcours.

Nous avons agi auprès de Keolis que nous avons rencontré plusieurs fois pour qu'ils prennent en compte les demandes qui avaient été faites au sujet des navettes qu'ils ont préféré faire, je crois qu'ils ont raison, sous la forme de lignes qui desserviront les quartiers de Thouars, de la Médoquine et de Bagatelle.

J'étais avant-hier à Lormont où l'on présentait des lignes de cette nature. On se rend compte lorsqu'il y a des ruptures de charge que 67 % des personnes qui sont dans

un bus et qui arrivent à un *tramway* ne descendent pas au *tramway* pour repartir dans la même direction. Ils préfèrent continuer dans le bus jusqu'à leur destination qui est la même. Les ruptures de charge sont toujours péjorantes.

La communauté s'équipe de plus en plus de véhicules non polluants. 78 % des voyages sont dits propres. Il y a 156 véhicules électriques et 307 véhicules GPL. 273 bus roulent au gaz de ville. 89 % des bus disposent d'un plancher surbaissé pour les personnes à mobilité réduite et 30 % d'une plateforme rétractable. En 2015, 2 250 arrêts de bus seront totalement équipés pour un bus accessible.

La Ville s'associe à tout cela avec des équipements. Ce sont pour l'instant des scooters, 7 véhicules électriques et 15 véhicules au gaz. Les pistes cyclables supplémentaires ont été livrées par la Communauté Urbaine en 2008, soit un total de 700 kilomètres avec en plus 600 places pour les vélos dans les parcs relais et 300 dans les 7 parcs urbains.

Nous avons demandé, c'est le résultat du travail des commissions qui ont été mises en place, telle que la commission vélo, à ce qu'il y ait des aménagements complémentaires sur les cours de la Libération et Gambetta. Il y a également des réflexions sur les itinéraires nord/sud, les contresens et des modifications du PLU pour une augmentation des ratios de place de stationnement vélo.

Le 22 février, sera mis en place un nouveau réseau. Il y aura un certain nombre de stationnements de vélos en libre-service. Nous n'aurons que quelques stations pour l'instant. La plupart des maires demandent à ce qu'il y ait plus de stationnements pour les vélos. La Communauté Urbaine a répondu avec Keolis qu'un certain nombre de stationnements est prévu dans le cadre du contrat et qui si l'on en demande d'autres, Keolis demandera à ce qu'il y ait une participation financière. La Communauté Urbaine se demande si pour freiner l'ardeur des villes ils ne demanderont pas aux villes de participer un peu à la réalisation de ces places de stationnement vélo.

Concernant le bois et le château de Thouars, un bilan carbone a été réalisé. Nous avons eu de nombreux travaux de restructuration de l'Hôtel de Communauté aux normes HQE. Des espaces naturels ont été maintenus. Un avenant avec la Lyonnaise des Eaux a permis à la CUB de récupérer 46 M€. Un dispositif de collecte sélective a été étendu à 85 % des habitants. Le plan climat est entré en phase opérationnelle. Nous avons accompagné ces opérations dans le cadre de l'aide au chauffe-eau solaire, au récupérateur d'eau...

Il y a l'action en faveur des pistes cyclables ; le lancement de la Mairie exemplaire et de l'Agenda 21 ; le conseil de développement durable et la future maison du développement durable ; la poursuite des mises en place d'espaces verts dans le cadre des modifications du PLU ; les équipements de récupérateur d'eau par la Ville dans la salle Boris DIAW, place Gauguin et au stade nautique ; de nouveaux bâtiments qui intègrent les énergies renouvelables, à savoir la salle Boris DIAW et le futur pôle de vie collective ; l'installation de la commission municipale énergie et des études en cours à la Lyonnaise pour utiliser les eaux usées, vous avez vu que cela se fera sur l'Hôtel de Communauté, comme source de production de chaleur.

Spécialement à Talence, j'ai rencontré pendant le Décastar, le directeur de Dalkia, ils ont l'intention de relancer peut-être le projet de géothermie, car sous les terres Talençaises, notamment au niveau du CREPS, il y a de l'eau à 60°. Jusqu'à présent, nous n'avons pas pu utiliser cette eau, car le transport de cette énergie dans les tuyaux compte tenu de la déperdition n'était pas intéressant. Or, à présent, de nouveaux systèmes de tuyaux existent qui garantissent 90 % de récupération de cette chaleur. Ils vont donc nous proposer de nouvelles études. Cela peut notamment être intéressant pour la piscine et les logements qui sont autour.

La politique de logement a été poursuivie dans le cadre du PLH. Nous avons eu des modifications importantes du PLU pour la diversité sociale et l'obligation de 25 % de logements sociaux. La Ville a été inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco. Nous avons l'ouverture future de l'ARENA.

Je passe beaucoup de choses. Les conventions CUCS ont été signées pour Thouars. Il y a des places dans la maison de retraite Gardères, Bois-d'Arcy avec des logements sociaux. Nous avons également des négociations à chaque permis de construire pour obtenir une meilleure répartition des tailles de logement. Nous ne pouvons pas l'imposer, mais nous pouvons toujours négocier avec les opérateurs. Il y a la création de la commission d'urbanisme et la protection du patrimoine bâti dans le cadre du PLU. De toutes les villes de la CUB, c'est Talence qui a le plus protégé son patrimoine en nombre d'arbres classés et de bâtiments.

Nous pouvons également noter le développement de tout ce qui a été le haut débit. C'est notre collègue Thierry GELLE qui est en charge de ce dossier à la Communauté urbaine. 4 universités, 16 grandes écoles et 75 000 étudiants sont désormais reliés par cette fibre.

Le projet Euratlantique a été classé par l'Etat au rang d'Opération d'Intérêt National. 21 chantiers communautaires représentaient 6143 heures de travail grâce aux clauses d'insertion sociale qui se sont généralisées sur la Communauté urbaine. Vous savez que nous aussi, nous les mettons à présent dans tous nos marchés importants.

Nous avons eu la création à Talence du «Tremplin» qui est une structure d'accueil pour les projets de création d'entreprise.

Enfin, il y a une nouvelle politique de gouvernance au travers des contrats de co-développement. Je n'y reviens pas, car nous venons de les évoquer à l'instant. Nous aurons également une forte modification de la politique de communication dans la Communauté urbaine. J'y serai associé car cela fait partie de ma délégation, bien que la communication soit également l'affaire du président de la Communauté, ce que je comprends tout à fait.

J'ai essayé d'être le plus rapide possible par rapport au bilan de la Communauté Urbaine sur cette année.

C'était une présentation qui n'appelle donc pas de vote.

**M. AMBRY** : Les conseillers Talençais sont tous présents dans les commissions et travaillent. Je pense qu'il y a du travail à faire à la CUB. Nous continuerons à le faire avec des travaux qui seront de plus en plus importants. De plus, avec l'évolution des collectivités territoriales et le projet d'agglomération, nous rentrons dans des champs d'activité tout à fait nouveaux avec un travail colossal à faire.

**M. GORSE** : Vu que nous évoquons la CUB, je voulais me saisir d'un problème qui a été souligné à la presse il y a quelques jours. Dans le cadre de ses compétences, la CUB s'occupe de tout ce qui a trait au ramassage et traitement des ordures ménagères. A ce titre, nous sommes tous équipés de bacs de collecte dont le nettoyage est assuré périodiquement par la Communauté Urbaine.

Il y a deux jours, dans notre quotidien local, nous apprenons que la Communauté Urbaine a décidé d'abandonner cette prestation. Les bacs ne seront donc plus nettoyés. C'est déjà le cas pour quelques communes, le temps que les marchés arrivent à échéance, pour la nôtre, cela le sera à la fin octobre de cette année. Cela amène donc plusieurs questions.

La raison évoquée par la CUB est que cela coûte cher. Il est vrai que la somme de 2,5 M€ est conséquente, mais ramenée par habitant cela fait moins de 4 € par habitant si mes calculs sont justes.

Qui va nettoyer les bacs ? C'est chaque particulier. Pour certains, c'est presque impossible. La ville de Bordeaux a d'ailleurs pris des mesures en ce sens. Je pense que notre commune au moins pour une partie dans sa configuration sera bien obligée d'envisager ce problème.

Deuxièmement, les camions de la Citec qui lavaient les communes étaient spécialement adaptés. Il n'y avait presque pas de rejet polluant. On peut s'inquiéter si les particuliers lavent leurs poubelles au tuyau de savoir où vont partir les eaux usées. D'autre part, la consommation d'eau risque d'augmenter.

Ce sont quelques questions que je voulais soulever. De plus, à la CUB, il n'y a pas eu que je sache de délibération en conseil sur cette question. Cela s'est fait de façon relativement discrète. C'est un procédé un peu cavalier, me semble-t-il.

J'interpelle mes collègues conseillers communautaires pour qu'ils se saisissent de ce problème et le fassent remonter.

**M. LE MAIRE** : Cela me permet de donner un deuxième exemple à Stéphane AMBRY où l'on peut dire : « Ce n'est pas nous, c'est la CUB ».

La commission environnement a pratiquement souhaité à l'unanimité le maintien de cette prestation. En bureau, 80 ou 90 % des maires présents souhaitaient le maintien. Le président a eu cette formule magique : « On s'en remet à la sagesse du vice-président ».

Nous étions contents, car le vice-président en charge de cela est mon frère, qui était favorable au maintien, mais le président pensait au vice-président des finances.

Dans sa sagesse, le vice-président des finances « très démocratiquement » a décidé d'arrêter, sauf sur l'hyper-centre de Bordeaux.

Nous sommes donc mille fois d'accord avec notre collègue. C'est une prestation qui aurait dû continuer par rapport à la pollution et beaucoup d'autres choses. Sur un critère uniquement financier, cela a été supprimé. Je ne peux pas vous en dire plus.

**Mme IRIART :** Je voudrais intervenir sur cette même question. J'ai également été interpellée à la lecture de cet article dans le journal. Je serai encore plus sévère que mon collègue pour dire que vu le nombre restreint de nos concitoyens qui rentrent leurs poubelles une fois que le ramassage est passé, je serai fort étonnée que ces mêmes personnes prennent la peine de les laver, ce qui laisse augurer des odeurs dans les rues de la Ville particulièrement agréables.

**M. LE MAIRE :** Nous avons même proposé en solution de repli de conserver au moins le nettoyage de l'été. Cela a été refusé. Je pense qu'il faudrait que nous fassions un papier dans le journal municipal, car sinon cela va retomber sur la Mairie. Que chacun assume ses responsabilités.

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« L'article 40 de la Loi Chevènement du 12 juillet 1999 stipule que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au Maire de chaque commune, un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement.

Le texte prévoit également la communication de ce document en séance publique du Conseil Municipal, séance au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus. »

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité de la Communauté Urbaine de Bordeaux et entend les Conseillers Communautaires. »

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 02.10.2009)**

#### **10 – Délégation et représentation du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de l'Association Loisirs des Petits Rois**

**M. LE MAIRE :** J'ai trois noms à vous proposer :

- M. LAMARQUE, le directeur du CREPS.
- Mme ROY, l'ancienne directrice du lycée hôtelier.
- M. LOUBET, que tout le monde connaît, de Domofrance.

Ils ont accepté de siéger au Conseil d'administration des Petits Rois.

Je me retourne vers l'opposition, avez-vous un nom à me proposer ?

**Mme GRESLARD** : Nous avons déjà indiqué le nom de Mme Martine LOUBET qui n'a rien à voir avec le monsieur en question. J'avais déjà indiqué à la Ville les coordonnées, date de naissance, etc...

**M. LE MAIRE** : Votons-nous à l'unanimité ?

**Mme GRESLARD** : Non. Nous nous abstiendrons ainsi que nous l'avons toujours fait pour les délégations proposées par la Ville.

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« Lors de ses séances du 3 avril 2008 et 18 septembre 2008, le Conseil Municipal avait désigné Monsieur Vincent RIBARDIERE, Monsieur Jean-Franck GELIBERT, Madame Isabelle BROUAT et Monsieur Thomas ONGOLO pour représenter la Ville au sein du Conseil d'administration de l'Association Loisirs des Petits Rois, pour le collège « Personnalités qualifiées ».

Monsieur Jean-Franck GELIBERT, Monsieur Thomas ONGOLO et Monsieur Vincent RIBARDIERE ayant présenté leur démission, et Madame Isabelle BROUAT ayant informé la Ville de sa décision de ne pas renouveler son mandat au sein du Conseil d'administration, il convient de prendre acte de ces informations et de procéder au remplacement des personnes précitées.

Je vous propose donc de désigner :

- M. Mathias LAMARQUE
- Mme Françoise ROY
- M. Albert LOUBET
- Mme Martine LOUBET

pour représenter la Ville au sein du Conseil d'administration de l'association. »

ADOpte PAR 27 VOIX POUR  
9 ABSTENTIONS

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 02.10.2009)**

#### **11 – Sport de Haut Niveau : subvention exceptionnelle**

**M. LE MAIRE** : M. PARANTEAU m'a suggéré quelque chose qui me paraît assez logique. Nous avons deux ou trois sportifs de haut niveau. Jusqu'à présent, nous les aidons au travers d'une majoration de la subvention de l'association qui se rapprochait un peu de l'activité de cet athlète de haut niveau.

Il se trouve que nous avons un athlète qui fait du triathlon, ce qui signifie qu'il a trois disciplines : la course, la natation et le vélo. Nous faisons passer cela par l'UST Natation. Il nous a finalement paru plus clair d'affecter la somme de 1 000 € directement à l'athlète de haut niveau qui ira au championnat du monde.

## **DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« Le triathlète Talençais, Sylvain Sudrie, 26 ans et tout nouveau champion de France, prépare consciencieusement les Mondiaux australiens qui auront lieu en octobre 2009.

Ce sportif licencié à l'UST Natation représente Talence aux différentes compétitions internationales.

Afin de soutenir ce sportif de haut niveau qui participe au rayonnement sportif de Talence et de l'accompagner dans la préparation de sa prochaine compétition internationale, je vous propose d'attribuer à Sylvain Sudrie une aide exceptionnelle de 2 000 €.

La dépense sera imputée à l'article 6574 fonction 40 du budget. »

Après délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition par

36 VOIX POUR

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 02.10.2009)**

**12 - Demande d'aide financière au Syndicat Départemental d'Electrification de Gironde pour la mise en souterrain des réseaux d'électrification dans les rues Dubernat, Diderot, Rostand**

**M. LE MAIRE :** Il s'agit de demander de l'argent au SDEEG. Nous sommes d'accord.

## **DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« La Ville de Talence va procéder à la mise en souterrain des réseaux d'électrification pour un montant de 83 553 € et à la création du réseau d'éclairage public pour un coût de 28 208 € dans les rues Dubernat, Diderot et Rostand.

La maîtrise d'œuvre du chantier est confiée au Syndicat Départemental d'Electrification de Gironde (SDEEG) qui est susceptible d'allouer à la Ville une participation financière de 14 123,47 € pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public.

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à solliciter auprès du SDEEG l'aide financière pour la réalisation du projet et à signer tous les documents qui en découleront. »

ADOPTÉ PAR 36 VOIX POUR

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 02.10.2009)**

### **13 – Avis des communes pour approbation de la 4<sup>e</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux**

M. JESTIN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais vous dire quelques mots sur cette délibération importante.

C'est la quatrième modification du PLU. Vous savez que depuis cette mandature, la Communauté Urbaine a décidé de lancer une modification annuelle. Nous serons donc amenés au mois de novembre à nous voir publiquement sur cette question pour aborder les futures propositions.

En l'occurrence, il s'agit de la quatrième modification du PLU. Je vous rappelle très rapidement le principe d'une modification. On doit rester dans l'économie générale du plan d'aménagement de développement durable. On ne doit pas apporter de grandes modifications aux documents d'urbanisme tel qu'ils sont réalisés. On ne peut pas par exemple supprimer un EBC, mais on peut en rajouter. Il ne faut pas faire de modifications trop importantes.

Lorsque Monsieur le Maire m'a confié la délégation à l'urbanisme, il m'avait demandé d'être particulièrement attentif à la question de la concertation. Nous avons essayé sur cet aspect d'y être de plus en plus attentifs. Nous avons eu un certain nombre de réunions où un certain nombre d'entre vous était présent, notamment à la réunion du 20 novembre où nous avons proposé l'ensemble de ces propositions devant la population. A la suite de cette rencontre, nous sommes revenus dans chaque conseil communal pour leur faire part des différents échanges que nous avons alors eus avec la Communauté Urbaine.

Nous avons réalisé pendant ces réunions des appels à propositions que nous avons essayé de prendre en compte. Nous avons également décidé lorsque nous prenions la décision de classer un terrain ou un bâtiment chez un propriétaire de l'en informer, contrairement à ce que la loi ne nous demande pas, car nous pouvons tout à fait le faire à l'insu des personnes. C'est également une démarche d'information et de concertation avec la population que nous avons souhaité avoir.

Je passe sur la commission d'urbanisme qui a été créée à cet effet et sur l'enquête publique qui a été très suivie par la population.

Nous avons invité l'ensemble de la population au travers du journal de la Ville de novembre 2008. Nous ferons normalement la même chose en 2009, de façon à ce que l'information et l'invitation soient la plus large possible.

Nous avons également mis en place ce genre de petit formulaire pour les personnes qui ne souhaitent pas s'exprimer pendant une réunion. On sait que c'est quelquefois difficile pour certains de s'exprimer devant 200 personnes. Nous avons eu une quarantaine voire une cinquantaine de retours pendant la réunion et dans les jours qui ont suivi.

Je passe très rapidement sur les grandes orientations du Projet de Territoire au travers des thématiques habituelles : l'aménagement, l'urbanisme, la mobilité, le développement économique, l'environnement et le développement durable.

Je vous rappelle les principales propositions. Par exemple, sur le secteur de Peybouquey, nous avons instauré la servitude de diversité sociale. Je vous rappelle le principe. Pour toutes les opérations de plus de 28 logements et/ou de plus de 2 500 mètres carrés SHON, c'est l'obligation contractuelle pour les opérateurs de réaliser 25 % de logements sociaux. Nous l'avons fait dans ce secteur, car c'était le dernier secteur de la Ville. Aujourd'hui, ce périmètre est installé sur la totalité de la Ville en dehors des grands quartiers d'habitations sociales où cela ne se justifie pas.

Nous avons pris un certain nombre de dispositions, comme des servitudes de localisation pour la mise en place du projet de requalification du quartier de Thouars. C'est une servitude de localisation dans la proximité du centre commercial pour des réalisations de voiries et des échanges notamment de modes de circulation en voie douce dans le secteur d'Acapulco et de Campus 47.

Dans le secteur d'entrée de ville du quartier de Thouars sur l'emplacement de la station Esso, il me semble nécessaire d'avoir des outils permettant de se positionner si ces parcelles viennent un jour à muter.

Nous avons la création d'emplacements réservés, telle que la maison du général sur Crespy qui était ou qui est l'une des possibilités d'implantation de l'école de musique notamment. Nous en avons parlé en ces termes à ce moment-là. Nous avons un emplacement réservé du côté de la rue Georges Pompidou et à proximité de l'atelier Bel Air qui a rendu ses conclusions.

Nous serons amenés assez prochainement, nous l'avons déjà fait en commission d'urbanisme, à débattre à nouveau, *a priori* en Conseil Municipal, car cela a été la demande de la commission d'urbanisme d'aborder les rendus et surtout la position que prendra la municipalité sur le rendu qui a été fait par cet atelier qui je crois a été une démarche de concertation réussie à l'étape où l'on en est aujourd'hui.

Nous avons la transformation d'emplacements réservés de voiries. C'était notamment des précisions pour bien préciser que les emplacements réservés qui avaient été mis préalablement étaient bien des emplacements réservés pour voie douce. Il pouvait y avoir des craintes qu'à un moment ou un autre on réalise des voies routières et automobiles, ce qui n'était pas la volonté.

Nous allons poursuivre un combat qui est celui du quartier du Bijou où nous avons de haute lutte obtenu avec les habitants une augmentation des ratios de stationnement qui limite donc la constructibilité. En revanche, nous avons demandé à ce que la hauteur de construction passe de 7,50 mètres à 6,50 mètres. La CUB a refusé pour un certain nombre de principes. Nous continuons à leur faire savoir notre désaccord total sur cet aspect et nous réinscrirons cette demande lors de la cinquième modification. Nous ne désespérons pas d'y arriver un jour, mais le combat sera compliqué.

Le quartier de la Barrière de Toulouse était classé en secteur « maisons de ville ». On ne vous a pas mis le périmètre, mais je pense que vous le connaissez. Nous sommes davantage dans un secteur pavillonnaire. Nous avons donc rectifié un peu les choses.

Nous avons classé une parcelle qui touche la parcelle du Carmel qui permettait des constructions de 15 mètres de haut. Nous l'avons ramenée à un secteur pavillonnaire.

Concernant les espaces paysagers, nous avons voulu être le plus précis et le plus transparent possible. Lors du POS, il y avait environ 643 000 mètres carrés de classés en EBC sur la commune. Lors du PLU, il y a eu une petite baisse des mètres carrés en EBC, mais qui a été très largement compensée par les EPP, qui sont une protection un peu moins lourde, qui ne permettent cependant pas des réalisations et de supprimer des espaces verts.

Avec la quatrième modification du PLU, nous sommes en augmentation très sensible, car en trois ou quatre ans, nous sommes passés de 643 000 mètres carrés protégés à plus d'un million de mètres carrés protégés. Vous avez les différentes listes des espaces qui ont été protégés au cours des dernières années.

Vous avez également le nombre d'arbres isolés qui sont protégés sur la commune. Ils sont au nombre de 107. La Ville est également en tête de toutes les communes de la CUB pour le nombre d'arbres protégés. Vous avez la liste des différentes communes. Vous voyez que nous n'avons pas de leçon à recevoir en la matière.

Je suis désolé que cela vous agace, mais il n'empêche que les chiffres parlent.

Sur la question du patrimoine bâti, nous avons également fait un effort important. Nous allons continuer dans ce sens. D'ailleurs, lors de la cinquième modification, nous aurons de nouvelles propositions ainsi que dans d'autres thématiques. Nous avons classé le cours Gambetta jusqu'à la voie ferrée et l'intégralité des boulevards dans un secteur « ville de pierre ». Il est probable que lors de la cinquième modification nous allons plus loin, car nous réalisons un inventaire complet de l'ensemble des échoppes de la commune. Les services travaillent sur ces questions.

Le patrimoine étant également le patrimoine viticole, notamment le vignoble du Haut Brion, nous avons ramené certains classements vers les zones naturelles à proximité des parcelles du château Haut Brion.

Vous avez un petit focus sur un certain nombre de propositions qui ont été refusées par la Communauté Urbaine, en les justifiant pour certaines. Nous avons demandé des augmentations de nombre de stationnements, notamment dans le cadre des résidences hôtelières, mais pas uniquement. La Communauté Urbaine nous a renvoyés à la révision, qui sera une modification plus importante du PLU, qui aura lieu d'ici trois ou quatre ans, car cela nécessite une réflexion beaucoup plus globale et importante et avec plus de temps. Je ne reviens pas sur le quartier du Bijou, je vous en ai parlé.

Nous avons demandé de classer en EBC une partie du bois de Thouars. C'est une histoire assez invraisemblable. La Communauté Urbaine a décidé, cela a été fait de la même façon sur les 27 communes, que lorsqu'une ville demandait un classement d'un terrain appartenant à une collectivité publique, il fallait avoir l'accord de cette collectivité, ce que l'on peut comprendre, pour bien vérifier s'il n'y a pas un projet

public connu. En l'occurrence, sur cette parcelle, c'est la Communauté Urbaine qui est propriétaire, mais elle a souhaité que le Conseil Régional, du fait de la proximité du lycée hôtelier, puisse se positionner. Il se trouve que le Conseil Régional ne s'est pas positionné. Si quelqu'un ici connaît quelqu'un au Conseil Régional, par pitié qu'il leur demande de nous répondre afin que nous puissions avancer sur cette partie.

Enfin, nous avons la demande d'un classement en EBC sur le territoire de la ville de Gradignan. Le maire de Gradignan ne l'a pas vu de cet œil.

Vous avez la liste des 54 propositions qui ont été soumises à l'enquête publique. Beaucoup d'entre vous sont venus lire tout cela.

**Mme DE MARCO :** Je ne relèverai pas la provocation sous-jacente de M. JESTIN. C'était assez long. Je vous remercie d'avoir rappelé cette enquête publique, que vous avez classé un nombre d'arbres impressionnant, que vous avez fait une protection du patrimoine bâti de la commune bien plus que les autres communes...

Toujours est-il que dans cette modification du PLU, il était également demandé des espaces boisés à conserver et à élargir, et des espaces de protection du patrimoine à élargir, car nous y avons travaillé. Nous avons fait des propositions complémentaires.

Au final, peut-être que nos propositions n'étaient pas suffisamment pertinentes, mais elles ont tout de même reçu pour quelques-unes un avis favorable du Commissaire enquêteur. Cependant, elles n'ont pas été retenues dans le document final. Je peux vous les donner. Nous n'allons pas alourdir les débats.

Par exemple, nous avons : « demande de classement d'arbres du lycée Victor Louis et de la résidence Crespy : avis favorable du Commissaire enquêteur ». C'est la même chose concernant la gare de la Médoquine ... autour de la Tour de Roustaing et le domaine de Cholet. Ensuite, nous avons un avis favorable sur la protection de l'allée des Charmes qui va du château Raba au cours de la Libération. J'en ai d'autres comme ça...

Celles-ci n'ont pas été retenues dans cette dernière modification du PLU, sachant si je me souviens bien, que c'est tout de même les Verts qui ont demandé cela depuis 2006. On augmente le nombre de places de stationnement des résidences hôtelières. Je ne me souviens pas l'avoir vu de la demande de la municipalité dans le document d'enquête.

**M. JESTIN :** Je crois que vous en avez un exemplaire chez vous. Je vous engage à le relire.

**Mme DE MARCO :** C'est une des propositions que nous faisons depuis longtemps.

**M. JESTIN :** Je vous garantis que c'est dans le document.

**M. LE MAIRE :** Nous sommes d'accord sur ça.

**Mme DE MARCO** : Pour toutes ces raisons, notamment le fait que les sélections qui ont été faites concernant la commune de Talence sont trop réduites par rapport aux propositions qui avaient été faites par les citoyens qui se sont déplacés, nous allons nous abstenir sur cet avis.

### DELIBERATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué à l'Urbanisme, expose :

« Le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux a été approuvé le 21 juillet 2006. Sa dernière modification en date du 29 mai 2009 ne concernait que 13 communes et portait sur un nombre de points très limité.

En application du principe d'annualité qu'elle s'est fixé afin de permettre l'évolution du document d'urbanisme en prenant en compte l'avancement des réflexions et des études menées sur son territoire, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé d'engager une procédure de 4<sup>ème</sup> modification du PLU.

L'article L 123-13 du code de l'urbanisme précise qu'une procédure de modification peut être utilisée à condition que la modification :

- ne porte pas atteinte à l'économie générale du PADD,
- ne réduise pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,
- ne comporte pas de graves risques de nuisance.

Ainsi, cette 4<sup>ème</sup> modification respecte les orientations fixées par le Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD). Elle conserve la cohérence du PLU communautaire et s'inscrit dans le cadre des grandes politiques portées par la CUB dans les domaines de l'habitat, de la politique de la ville, des déplacements, du développement économique, des équipements, de la protection et de la mise en valeur de la qualité naturelle et patrimoniale du territoire.

Les 27 communes membres de la Communauté Urbaine de Bordeaux sont concernées.

La 4<sup>ème</sup> modification du PLU est menée par la Communauté Urbaine, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, en concertation avec les communes concernées.

Par arrêté de Monsieur le Président de la CUB, le projet de la 4<sup>ème</sup> modification du PLU a été soumis à enquête publique, dans les 27 communes concernées ainsi qu'à la Communauté Urbaine de Bordeaux, du 13 mars au 14 avril 2009 inclus, à l'issue de laquelle la commission d'enquête a émis l'avis reproduit ci-après.

***« Pour tous ces motifs, la commission émet un avis favorable à la quatrième modification du Plan local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux, en demandant qu'elle soit finalisée après examen des avis et***

**recommandations figurant dans son rapport et dans les présentes conclusions ».**

Afin de tenir compte des observations émises au cours de l'enquête publique, de l'avis de la commission d'enquête et des incohérences qui ont pu être repérées, **le dossier de 4<sup>ème</sup> modification du PLU a été ajusté sur les points suivants :**

↳ pour Ambares et Lagrave:

- la limite Est de la zone UPm dans le secteur Rabaneau est rectifiée pour tenir compte du parcellaire et ne pas rendre inconstructible le terrain concerné.

↳ pour Bassens :

- le déclassement de 1AU/UE et de UPc en 1AU/UPc était conditionné à l'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques sur le secteur. La procédure d'élaboration du PPRT n'a pas encore abouti. Afin de respecter cette dernière et notamment pour ne pas anticiper sur la phase de concertation et d'association des personnes publiques, le changement de zonage du Plu ne peut pas être pris en compte dans le cadre de cette modification. Par voie de conséquence, l'orientation d'aménagement G8 n'est pas non plus modifiée.

Cependant, la prescription de l'élaboration du PPRT, en date du 22 décembre 2008, donne une légitimité au nouveau périmètre d'aléa défini. C'est pourquoi les périmètres SEVESO Z1 et Z2 sont supprimés et remplacés par ledit périmètre d'aléa.

- l'orientation d'aménagement G7 est corrigée pour tenir compte du changement de zonage de 1AU/UI en UE du secteur de Gourdin. De ce fait, ce secteur n'a plus à être cité dans l'orientation d'aménagement.

↳ pour Blanquefort :

- sur la fiche des arbres isolés référencée 21-03, rectification de l'essence concernée : il s'agit d'un chêne et non d'un pin parasol.

- abandon du projet d'emplacement réservé 9BI2b pour extension du cimetière qui sera ré-étudié par la ville en concertation avec les riverains. Seul l'emplacement réservé 9BI2a est maintenu et renommé 9BI2.

↳ pour Bordeaux :

- des modifications sont apportées aux extraits de plans au 1/1000 annexés au chapitre 7, relatifs au secteur recensé de la Ville de Pierre (zone UR). Il s'agit de corriger des erreurs matérielles consécutives à la transmission défectueuse des fichiers numériques correspondants lors de la constitution du dossier d'enquête publique.

↳ pour Bruges :

- sur l'extrait de plan de zonage n° 4, relatif à la ZAC Vergers du Tasta, les côtes de retraits sont ajoutées sur différents îlots pour lever toute ambiguïté sur la règle applicable.

- abandon du projet de modification de l'emplacement réservé de voirie T413, la fiche proposée à l'enquête publique étant erronée.

↳ pour Cenon :

- dans le secteur pont Rouge, l'orientation d'aménagement A10 est ajustée pour permettre une plus grande souplesse dans l'implantation des futurs bâtiments
  - d'une part en diminuant les principes de composition de façade urbaine à l'angle de la rue Edouard Vaillant et du prolongement de l'impasse Queyries, afin de permettre plus de souplesse dans l'implantation de l'immeuble d'angle,
  - d'autre part en supprimant l'espace à dominante piéton et les principes de composition de façade urbaine rue Jean Jaures, entre la voie ferrée et la rue Pierre Curie.

L'orientation d'aménagement sur les quartiers de gare (C34) est mise en cohérence.

- l'emplacement réservé pour parc de stationnement, initialement référencé 9C1 est, en toute logique, re-numéroté 8C6, la catégorie 8 correspondant à la rubrique « Aires de stationnement, espaces publics, parcs d'échanges ». La maîtrise d'ouvrage de cet équipement est communautaire.

- dans le dossier soumis à l'enquête publique, le secteur situé à proximité de l'hôtel de ville qui se voit affecté un zonage UPc ne comportait pas d'indice de stationnement. En cohérence avec les autres secteurs UPc de la commune, s'agissant de tissus similaires, il est proposé de rajouter l'indice de stationnement n° 2 ainsi que le symbole des bandes d'accès autorisées.

↳ pour Lormont :

- sur l'extrait de plan de zonage n° 6 relatif à la ZAC Chaigneau Bichon, une erreur de transcription de la hauteur dans l'îlot 3 a été constatée dans le dossier d'enquête publique et doit être rectifiée. En effet, la hauteur retenue est bien de 15 m comme indiqué dans le rapport de présentation. Par ailleurs, les limites du zonage reportées sur cet extrait de plan sont recalées pour correspondre à celles de la planche de zonage.

- l'emplacement réservé de voirie T 473, prévu pour l'élargissement de la rue Raymond Lis entre la rue de Berry et la rue du Sang, est supprimé dans son intégralité et non plus partiellement. En effet, la portion minimale qui subsistait sur le document présenté à l'enquête publique ne présente aucune utilité. Le bâtiment limitrophe est par ailleurs protégé par une ZPPAUP.

↳ pour Mérignac :

- la proposition visant à modifier le recul imposé de 3m le long de l'avenue de la Libération est abandonnée. En effet les plantations à réaliser (PAR) prévues dans

l'orientation d'aménagement B23 ne sont pas compromises par ce recul qui peut donc être maintenu.

- le principe de liaison par un cheminement doux indiqué dans l'orientation d'aménagement A4, centre ville, est adapté, en cohérence avec le programme de la ZAC. Il convient d'indiquer également un principe de desserte du parking souterrain depuis l'avenue du Maréchal Leclerc tout en maintenant l'espace à dominante piéton.

↳ pour Parempuyre :

- dans l'attente des conclusions de l'étude en cours, l'orientation d'aménagement H58, pour le secteur Arboudeau, est adaptée pour réduire l'espace constructible de la partie Arboudeau 2 en ne laissant que les 50 m<sup>2</sup> nécessaires à la réalisation d'un équipement public lié au parcours santé. Les 700 m<sup>2</sup> restants de l'emprise constructible initialement prévue sont reportés sur le secteur Arboudeau 1.

↳ pour Pessac :

- Des arbres actuellement repérés au titre de l'article L123-1, 7° du code de l'urbanisme sont également classés en EBC pour assurer une plus grande protection des sujets ainsi qu'une meilleure lisibilité de la servitude sur les différents documents. Ainsi :

- la représentation graphique des alignements d'arbres de la fiche 39-26 concernant le quartier des Musiciens est rectifiée avec précision des essences et report sur le plan de zonage au 1/5000.

- la fiche 39-35 concernant le quartier du Casino est supprimée, l'EBC est maintenu tel que présenté à l'enquête publique sur le plan de zonage.

- les plans en bas des fiches B9010 et B9011 dans du chapitre 7 du règlement sont maintenus.

- sur l'orientation d'aménagement G28, la bande verte sur Toctoucau Est en partie nord du secteur, qui n'apparaissait pas dans le dossier d'enquête publique suite à une erreur graphique, est rétablie.

↳ pour Talence :

- la proposition d'EBC (espace boisé classé à conserver ou à créer) cours Galliéni est remplacée par une protection au titre des arbres isolés qui correspond mieux à la volonté de préserver ces plantations d'alignement.

↳ Le règlement écrit du PLU a également fait l'objet d'adaptations, repérables par leur couleur bleue. Elles portent sur les points ci-après :

- zones UC, UM articles 7 et 8, zone UP, articles 6 et 7
  - La règle sur les implantations des constructions sur les terrains de faible profondeur a été réécrite pour lever les ambiguïtés soulevées par la commission d'enquête. Cette disposition facilite la construction dans les

"dents creuses" existantes à la date d'approbation du PLU, et favorise ainsi la réduction de ces délaissés dans les zones urbaines.

- zone UC et zone UM, articles 7 ET 8, A.2.2, dispositions particulière ; dans tous les secteurs
  - la référence au croquis illustratif C5 a été rajoutée pour corriger une incohérence dans l'écriture de la règle)
- zone UC, article 10, en secteurs UCc+ et UCe
  - il est précisé que le schéma 10/3 définit un gabarit enveloppe dans lequel les constructions doivent s'inscrire
- zone UR, article 6
  - une erreur de frappe a été corrigée, précisant que la première partie de cet article concerne bien les « emprises 100 » et non les emprises 50, traitées en suivant ;
- zone UD, articles 6 et 7, cas particuliers
  - ZAC du Tasta à Bruges : ce paragraphe a été réécrit et simplifié pour être en cohérence avec les indications de l'extrait du plan de zonage et lever ainsi toute ambiguïté sur l'application de la règle de recul
  - ZAC Berge du Lac à Bordeaux : une précision a été apportée sur la manière de prendre en compte le recul sur l'avenue Marcel Dassault.
- zone UD, article 13, normes qualitatives
  - Il est précisé qu'il s'agit bien de 500m<sup>2</sup> de SHON habitat, en remplacement de la référence au nombre de logements
- zone UP, articles 6 et 7, paragraphe B
  - Il est précisé que les règles de ce paragraphe s'appliquaient à toutes constructions desservies par bande d'accès ou servitude de passage, et non uniquement aux secteurs dans lesquels les nouvelles bandes d'accès sont autorisées, afin de combler le vide qui existait pour les bande d'accès existantes.
- zone UE, articles 6 et 7, dispositions particulières :
  - ZAC des quais de Floirac : les règles du PLU en vigueur intègrent déjà le projet d'équipement d'agglomération qu'est Arena.
  - La réglementation du surplomb du domaine public ne relève pas du PLU. La création de passerelles piétonnes au-dessus de la voirie est donc implicitement autorisée.
  - Compte tenu de l'existence de recul en zone UE, et pour lever toute ambiguïté sur la lecture de la règle, il est précisé que cette notion de surplomb s'applique également dans les marges de recul.
- zone 1AU, article 2

- La notion de terrain isolé, que l'on avait proposé de supprimer, est réintroduite, car tous ne sont pas forcément résiduels issus d'opérations réalisées antérieurement.
- zone 1AU, article 8
  - La proposition de réglementation spécifique pour les secteurs de lisières est abandonnée car jugée non pertinente.
- vocabulaire et croquis illustratifs
  - La définition de la bande d'accès est modifiée pour être plus explicite.
  - La définition du lotissement est revue en cohérence avec la réforme de l'urbanisme
  - La notion de « superstructure technique » est rajoutée en lien avec la définition de « dispositif technique »
  - la définition du mot terrain est complétée pour préciser que lorsqu'il est employé dans le PLU, c'est au sens de terrain d'assiette du projet,
  - pour le croquis B6, il est précisé qu'il s'agit d'exemples d'application
  - au croquis G2, il est précisé qu'il s'agit de la hauteur d'un terrain en pente quel que soit le sens de la pente par rapport à la voie, en cohérence avec la précision réglementaire apportée à l'article 10 des règles communes à toutes les zones.

Cependant, deux points ayant faits l'objet d'un avis défavorable de la commission d'enquête sont maintenus, du fait de l'intérêt général des projets qu'ils traduisent et des éléments de justifications complémentaires apportés par les communes concernées.

- Il s'agit d'une part de l'inscription d'une servitude de localisation voirie dans le quartier de Thouars à Talence. Cette servitude est proposée dans le cadre du projet de reconstitution du quartier, qui fait l'objet d'une opération ANRU. Dans l'enquête, c'est essentiellement l'organisation future de la circulation sur la rue Racine qui est contestée. Or les ajustements proposés dans la 4<sup>ème</sup> modification du PLU ne concernent pas cette rue.
- Il s'agit d'autre part de l'inscription d'un EBC rue Pasteur à Blanquefort. Cette proposition s'inscrit dans la démarche initiée par la ville dans son projet de territoire. Celle-ci s'est attachée à promouvoir et préserver son identité de Ville Parc, qui se construit autour du patrimoine végétal. Le boisement concerné constitue le seul véritable poumon vert, la seule masse boisée, dans un tissu résidentiel déjà constitué.

↳ Le rapport de présentation de la 4<sup>ème</sup> modification a été amendé ou complété (en bleu) pour prendre en compte ces ajustements, ainsi que les erreurs matérielles graphiques ou d'écriture qui ont pu être repérées dans le dossier et qui ont fait l'objet d'une correction.

En application de l'article L 5215-20-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le dossier de la 4<sup>ème</sup> modification du PLU de la Cub est maintenant soumis, pour avis aux conseils municipaux des 27 communes membres de la Communauté Urbaine.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- émettre un **AVIS FAVORABLE** à la 4ème modification du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ADOPTE PAR 27 VOIX POUR  
9 ABSTENTIONS

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 02.10.2009)**

#### **14 – Autorisation d'installation d'un bungalow rue du 19 mars 1962 à Talence**

**M. JESTIN** : Nous avons été sollicités par une association qui s'appelle « L'école du chat libre » qui a notamment deux objectifs :

- Lutter contre l'errance des chats et des chats abandonnés.
- Organiser des campagnes de prévention et de sensibilisation sur la question de la multiplication non maîtrisée des chats et donc sur les questions de stérilisation.

Nous avons été sensibles à cette démarche. Ils cherchaient un terrain pour pouvoir s'implanter.

En l'occurrence, je vous ai proposé d'autoriser cette association à installer un chalet pour chats à proximité des jardins collectifs.

**Mme BLANCHARD** : Je pense que les buts de cette association sont louables, mais je ne pense pas que pour régler ce problème récurrent de prolifération des chats errants ou abandonnés, il soit utile de mener des campagnes d'information envers les propriétaires de félins sur l'intérêt de la stérilisation en vue de la prévention des risques d'une multiplication non maîtrisée des chats.

D'autres actions soutenues financièrement par la municipalité et menées en corrélation avec la SPA me paraissent nécessaires. Je m'abstiendrai donc ainsi que mes collègues Verts pour ce vote.

**M. CONTE** : Je voudrais simplement rappeler que le 31 mars nous avons voté une subvention exceptionnelle de 8 459 € à la SPA. *A priori*, la SPA s'occupe également des chats.

Je me demande si en acceptant la venue de L'école du chat libre de Bordeaux, nous n'allons pas ouvrir la voie à la venue du collège du Chat Perché et de l'université du Chat Botté !

**Mme GRESLARD** : Je voudrais signaler à l'ensemble de mes collègues, ainsi qu'à vous Monsieur le Maire, que cette association vient également nourrir les chats errants et que nous avons en ce moment, après les problèmes de rat, des problèmes de chat, de rassemblement de chats auprès de l'école Jules Michelet et des chats qui vivent dans les « sous-toits », les parties entre le plafond et le toit. Cela nous

pose beaucoup de problèmes, y compris de chats qui rentrent dans l'établissement scolaire et qui produisent des dégâts.

Pour cette raison et pour les raisons que mes collègues ont déjà évoquées, nous nous prononcerons contre cette subvention. Il y a des conséquences sur le travail de cette association qui ne sont pas bien mesurées.

**M. LE MAIRE :** Je ne vous suis pas trop, car le but de cette association est d'informer les habitants pour arriver à la stérilisation des chats. De plus, ils nous avaient demandé un local, mais nous n'en avons pas. Ils ont alors demandé à pouvoir poser un *bungalow* sur un terrain. Cela ne nous coûte rien. Je trouvais cela intéressant en termes d'information.

Vous ne partagez pas cet avis. Je le respecte.

### **DELIBERATION**

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué à l'Urbanisme, expose :

« L'association de l'Ecole du Chat Libre de Bordeaux, qui a pour objet la lutte contre la prolifération des chats errants ou abandonnés, a sollicité la Ville pour installer un local d'information sur la commune. Il permettra aux membres de l'association de préparer des campagnes de prévention sur les risques d'une multiplication non maîtrisée des chats et de renseigner les propriétaires de félins sur l'intérêt de la stérilisation.

C'est pourquoi je vous demande :

- d'autoriser l'association de l'Ecole du Chat Libre de Bordeaux dont le siège social est situé 36 rue Gabriel d'Annunzio 33600 PESSAC, à déposer une déclaration préalable pour l'installation d'un bungalow en bois de 19 m<sup>2</sup> sur la parcelle communale située rue du 19 mars 1962 à proximité des jardins familiaux.
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer les documents afférents à la mise à disposition du terrain et notamment la convention ci-jointe. »

ADOPTE PAR 27 VOIX POUR  
1 VOIX CONTRE (PS)  
8 ABSTENTIONS

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 02.10.2009)**

**CONVENTION ENTRE**

**LA VILLE DE TALENCE**

**ET**

**L'ECOLE DU CHAT LIBRE DE BORDEAUX**

Entre les Soussignés :

**La Ville de TALENCE** représentée par son Maire, Monsieur Alain CAZABONNE, dûment habilité en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 27 MARS 2007 portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de TALENCE, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une part,

Et

**L'ASSOCIATION ECOLE DU CHAT LIBRE DE BORDEAUX** représentée par sa Présidente, Nicole LOPES , ci-après désignée l'ECOLE DU CHAT LIBRE DE BORDEAUX, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

**La Ville de TALENCE** autorise **l'ECOLE DU CHAT LIBRE DE BORDEAUX** dont le siège social est situé 36 rue Gabriel d'Annunzio 33600 PESSAC, à occuper un terrain communal disposant d'une chape béton de 19 m<sup>2</sup> sur la parcelle communale située rue du 19 mars 1962 à proximité des jardins familiaux.

**I - DISPOSITIONS RELATIVES A L'UTILISATION**

- L'ECOLE DU CHAT LIBRE DE BORDEAUX pourra utiliser les lieux pour y installer un bungalow en bois servant de local d'information dans le cadre de la lutte contre la prolifération des chats errants ou abandonnés, pour préparer des campagnes de prévention sur les risques d'une multiplication non maîtrisée des chats et sur l'intérêt de la stérilisation.
- La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.
- L'utilisation des lieux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs
- L'ECOLE DU CHAT LIBRE DE BORDEAUX s'engage à assurer le nettoyage du local mis à disposition et ses abords ainsi qu'à réparer et à indemniser la Commune pour les dégâts matériels éventuellement causés et les pertes constatées, eu égard à l'inventaire du matériel prêté figurant en annexe.

## II – DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE

1 – L'ECOLE DU CHAT LIBRE DE BORDEAUX reconnaît avoir souscrit une assurance garantissant la responsabilité civile qu'elle pourrait encourir du fait des activités exercées ainsi que les dommages matériels éventuels aux installations de la Ville au cours de leur utilisation.

2 – Préalablement à l'utilisation des lieux, l'utilisateur reconnaît :

- Avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières, et s'engage à les appliquer, ainsi que les consignes spécifiques données par le représentant de la Commune, compte tenu de l'activité envisagée.
- Avoir procédé avec le représentant de la Commune de TALENCE à une visite des lieux
- Avoir constaté avec le représentant de la Commune de TALENCE l'emplacement des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

3 – Au cours de l'utilisation des lieux mis à sa disposition, l'utilisateur s'engage :

- à contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités considérées
- à faire respecter les règles de sécurité

## III – EXECUTION DE LA CONVENTION

La présente convention qui est établie à titre précaire et révocable pour une durée d'1 an et sera renouvelée par tacite reconduction.

Elle peut être dénoncée :

1 – Par la Commune à tout moment, pour cas de force majeure, ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public, ou à l'ordre public, par lettre recommandée adressée à l'association, sachant que celle-ci reste propriétaire de la structure démontable.

D'un commun accord entre les parties, il est par ailleurs convenu qu'à titre exceptionnel, la Ville peut être appelée à reprendre possession desdits lieux, afin de les mettre momentanément à la disposition d'autres requérants.

2 – Par l'ECOLE DU CHAT LIBRE DE BORDEAUX, qui serait amenée pour des raisons diverses à ne plus avoir besoin de ladite mise à disposition.

Elle devra dans ce cas en aviser la Ville dans les meilleurs délais.

Fait à Talence, le 28 septembre 2009

La Présidente de L'ECOLE DU CHAT  
LIBRE DE BORDEAUX ,

Le Maire,

**Nicole LOPES**

**Alain CAZABONNE**

## **15 – Candidature de la Ville de Talence pour l'expérimentation d'une réduction des seuils d'émission des antennes relais sur le territoire de la commune au seuil de 0,6 V/m**

**M. LE MAIRE :** Pas besoin d'image. Cela peut se résumer en une phrase. Je pense que tout le monde connaît le sujet.

Il vaut mieux répondre à une question précise.

**Mme DE MARCO :** C'est une bonne initiative. Dans cette candidature pour l'expérimentation, nous avons deux types de dossier qu'il faut déposer rapidement :

- L'expérimentation sur l'abaissement de l'exposition.
- L'expérimentation sur la concertation et l'information.

Si nous allons sur le site du Ministère, vous avez deux types de dossier. Je présume que c'est celui sur l'expérimentation de la diminution du seuil et non pas l'autre. Sachant que seulement 10 à 20 communes ou communautés seront retenues et qu'il y a déjà un certain nombre de communes qui se sont proposées d'être des communes expérimentales, nous ne pouvons qu'espérer être retenus.

**M. LE MAIRE :** Nous posons une candidature.

### **DELIBERATION**

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué à l'Urbanisme, expose :

« A l'occasion du «Grenelle des ondes», qui a réuni défenseurs de l'environnement, opérateurs, usagers, syndicats, élus locaux et pouvoirs publics, l'association Robins des Toits a proposé la mise en place d'expérimentation grandeur nature d'une baisse des émissions des antennes relais au seuil de précaution sanitaire de 0,6 volts/mètre, défendu par les scientifiques internationaux indépendants.

Actuellement, la norme européenne et française est de 61 V/m pour la téléphonie mobile. Le seuil de 0,6 V/m permettrait le fonctionnement normal du portable, tout en assurant une bien meilleure protection sanitaire des riverains d'antenne.

Cette proposition a reçu le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), du CRIIREM (Centre de Recherche et d'Information Indépendantes sur les Rayonnements électromagnétiques), de l'association Ecologie Sans Frontière, de PRIARTEM et de la Confédération Syndicale des Familles.

L'association Robin des Toits a lancé un appel à candidature aux collectivités souhaitant devenir ville pilote pour l'expérimentation du seuil de 0,6 V/m.

Madame Chantal JOUANNO, Secrétaire d'Etat à l'Ecologie, a annoncé lors de la remise du rapport du «Grenelle des ondes» que cette expérimentation d'une baisse des valeurs d'émission des antennes relais pourrait avoir lieu dans des villes pilotes.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la candidature de la Commune de Talence en tant que ville pilote pour l'expérimentation d'une réduction des seuils d'émission des antennes relais sur le territoire de la commune au seuil de 0,6 V/m.

ADOPTE PAR 36 VOIX POUR

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 02.10.2009)**

### **16 – Mise à jour du tableau des effectifs**

**Mme LUTREAU-CHAVERON** : A la suite de la commission administrative paritaire du 19 juin 2009, un agent a obtenu une promotion interne pour laquelle il convient de créer le poste correspondant au tableau des effectifs.

### **DELIBERATION**

Madame LUTREAU CHAVERON, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines, expose :

« Afin d'assurer la nomination d'un agent proposé dans le cadre d'une promotion interne lors de la Commission Administrative paritaire du 19 Juin 2009, il convient de créer le poste au tableau des effectifs répondant ainsi aux besoins du service et de prévoir son application à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

GRADE	AUTORISES	POURVUS	BESOIN	NOUVELLE SITUATION
Animateur	7	7	1	8

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget de la Ville – chapitre 012 – articles 64111 et suivants. »

Adopté par 36 VOIX POUR

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 02.10.2009)**

### **17 – Création d'emploi de Cabinet**

**Mme LUTREAU-CHAVERON** : Il s'agit de la création d'un troisième poste partiel de collaborateur de cabinet à temps non complet, soit 60 %, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**M. LE MAIRE** : Il ne sera peut-être pas pris à partir d'octobre, mais le poste est créé à partir d'octobre.

**M. CONTE :** Il est indiqué dans ce document que le poste est créé avec des missions qui ont déjà été signalées. Les missions auraient pu être rappelées. Je les rappelle donc, car j'ai sous les yeux le document du 3 avril 2008 :

- Aider l'élu dans son travail quotidien.
- Gérer les relations internes avec les élus.
- Promouvoir l'image de l'élu...

Lors de cette délibération de 2008, il était prévu trois agents. Est-ce cela ?

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas le cas.

**M. CONTE :** Nous avons voté pour deux agents en 2008 et un agent en 2009. Au total, votre cabinet comporte trois personnes.

**Mme LUTREAU-CHAVIRON :** Nous avons désormais deux personnes à temps plein et une personne à temps partiel à 60 %.

**M. CONTE :** Pouvons-nous connaître le nom de ces personnes ?

**M. LE MAIRE :** Nous avons actuellement une sélection à faire entre plusieurs candidats.

**M. CONTE :** Je parle des agents existants.

**M. LE MAIRE :** Il s'agit de Stéphane BOULON et Nicolas CAZES.

**M. CONTE :** Sur le site et le nouveau guide de Talence, c'est une femme. Dans le cabinet du maire, je vois M. Stéphane BOULON et Mme Frédérique FABRE-TABOURIN.

**M. LE MAIRE :** On peut travailler au service du maire dans un cabinet sans être un personnel du cabinet. Vous avez également deux ou trois secrétaires qui sont devant mon bureau qui ne sont pas du « personnel de cabinet ».

La Ville ayant dépassé le nombre de 40 000 habitants, nous avons à présent le droit à trois personnes. Nous pourrions avoir trois personnes à temps plein. En l'occurrence, nous avons deux personnes à temps plein et nous aurons une personne à 60 %.

### **DELIBERATION**

Madame LUTREAU-CHAVIRON, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines, expose :

« Le décret n°87-1004 du 16/12/1987 modifié par le décret n°2005-618 du 30/05/2006 permet de recruter des collaborateurs de cabinet.

Je vous propose aujourd'hui la création d'un troisième poste de collaborateur de cabinet à temps non complet (60%) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, selon les

mêmes missions que celles énumérées lors de la délibération du 3 avril 2008 créant 2 postes de collaborateurs de cabinet.

Je vous demande donc :

- d'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à créer un emploi de collaborateur de cabinet à temps non complet (60%) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, rémunéré en référence à l'indice majoré 408 (Les agents recrutés au titre de ces emplois bénéficieront de la prime annuelle dans les conditions prévues par le protocole d'accord du CTP du 22/06/2007 et dans le respect de l'article 7 du décret n°87-1004 du 16/12/1987).
- de prévoir les crédits nécessaires au budget de la Ville – chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 27 VOIX POUR  
9 ABSTENTIONS

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 02.10.2009)**

### **18 – Renouvellement de la mise à disposition d'un agent auprès de l'Association Loisirs des Petits Rois**

**Mme LUTREAU-CHAVERON** : Vous vous souvenez que le 9 juillet 2009, nous avons mis à disposition de l'Association des Petits Rois un agent de la ville du fait de l'absence temporaire de directeur à la tête de cette association.

La raison en était que l'association mettait alors en place la procédure de recrutement telle qu'elle était prévue par la convention collective. Cette procédure de recrutement n'étant pas achevée, il convient de renouveler l'agent qui a été mis à disposition, afin qu'il continue à ne pas y avoir de vacance à la tête de l'association.

C'est pourquoi il convient de reconduire cet agent jusqu'au 31 décembre 2009, tandis que l'association poursuit la procédure de recrutement telle qu'elle est prévue par la convention collective, afin qu'il n'y ait pas de vacance de poste.

L'association devra rembourser la rémunération de cette personne telle que c'était prévu dans la précédente délibération. »

### **DELIBERATION**

Madame LUTREAU-CHAVERON, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines, expose :

« Par délibération en date du 9 juillet 2009, vous aviez habilité Monsieur le Maire à mettre un agent à disposition auprès de l'Association Loisirs des Petits Rois pour exécuter temporairement des missions de direction.

La procédure de recrutement pour le poste de directeur n'étant pas achevée, il importe de reconduire la mise à disposition de cet agent titulaire du grade d'animateur chef jusqu'au 31 décembre 2009.

L'Association Loisirs des Petits Rois devra rembourser la rémunération de cette personne à hauteur de 10.538,36 €.

Je vous demande donc de bien vouloir habilitier Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition entre la Ville et l'Association Loisirs des Petits Rois. »

Adopté par 36 VOIX POUR

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 02.10.2009)**

### **19 – Fixation des taux des trois Taxes Directes Locales pour l'année 2009 – Rectificatif**

**M. CLOUP** : Mes chers collègues, une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de la délibération qui a été soumise à votre vote lors de la séance publique du 31 mars 2009.

Il faut lire « foncier bâti 31,69 % » et non « foncier bâti 31,39 % » dans le texte de la délibération. Le bon taux, 31,69 %, figurait dans le document du budget primitif et le produit attendu des trois taxes était par ailleurs exactement libellé.

Dans ces conditions, je vous demande donc de bien vouloir procéder à la rectification de cette erreur de retranscription.

**Mme DE MARCO** : Il a fallu attendre plusieurs mois si ce n'est six mois pour vous rendre compte qu'une erreur s'était glissée. Je l'ai remarquée dans mon taux d'imposition.

Nous avons fait un courrier, à ce jour sans réponse, où nous vous demandions copie d'imprimés. Monsieur le Maire, comment faut-il faire pour avoir copie d'imprimés ? Faut-il attendre le Conseil Municipal et vous le demander officiellement ?

**M. LE MAIRE** : Tout le monde peut commettre des erreurs, vous en conviendrez. Je ne crois pas que les services vous aient déjà mal accueillie une seule fois. Si vous allez les trouver, je crois qu'ils seront tout à fait prêts à vous écouter et vous donner des informations qui ne se limitent pas à un courrier.

Je ne trouve pas cela très élégant d'en faire par l'intermédiaire de la presse des éléments de discussion, de dissension ou d'accusation. C'est une erreur matérielle de transcription. Vous seriez allée voir le service, tout cela pouvait se régler de façon convenable.

Vous préférez toujours envoyer un courrier et l'exhiber dans la presse. Ce n'est pas très élégant.

Ce n'est pas pour moi. Ce n'est pas une affaire politique. C'est une affaire vis-à-vis de collaborateurs. Je suis sûr qu'ils n'apprécient pas trop la façon dont ils sont un peu traités. Nous pouvons tous commettre des erreurs sur un sujet complexe.

L'important est que ce qui a été appliqué dans le budget et dans les feuilles d'impôt soit correct.

La prochaine fois, si j'ai un conseil à vous donner, allez vous entretenir directement avec les responsables des finances. Ils vous recevront très aimablement et très professionnellement.

**Mme DE MARCO** : Je suis désolée Monsieur le Maire de vous répondre, mais je n'aime pas mettre ceci sur le registre en disant que j'accuse qui que ce soit. J'écris les courriers officiellement.

Je reçois donc des feuilles d'impôt. Je constate une erreur. Je vous écris officiellement. Je m'inquiète et je suis surprise. Je n'ai pas du tout été agressive.

**M. LE MAIRE** : Je n'ai pas dit : « agressive ».

**Mme DE MARCO** : Qui était dans la légalité ? La seule chose que je vois et qui pour moi fait foi est les délibérations. Dans la délibération, il y avait un certain montant d'indiqué. Je me suis fiée à ce montant. J'ai constaté qu'il ne correspondait pas. Je vous demande donc un document pour savoir si c'est bien le montant qui a été indiqué dans la délibération ou un autre montant qui est arrivé au service de la préfecture. Ce n'est pas du tout faire de l'inquisition.

Je remplis simplement le rôle de conseillère municipale, mais également d'une personne qui paie ses impôts à Talence en vous demandant des renseignements et des compléments d'information.

Comment faire ? Attendre cinq mois pour avoir une délibération nous demandant de réajuster le taux que nous avons voté à un nouveau taux que vous nous préparez aujourd'hui. C'est donc une délibération rétroactive. Qu'est-ce ?

Comprenez que nous sommes un peu gênés.

**M. LE MAIRE** : Le taux qui était dans le budget primitif était de 31,69 %. C'est une erreur de transcription dans la délibération. C'est pourquoi nous rectifions cela. Tous les calculs ont été bons. Tout ce qui a été transmis était conforme. C'est une erreur de frappe dans la délibération, c'est tout.

**M. CLOUP** : C'est également bon dans les documents qui ont été signés par l'ensemble des élus présents qui ont été envoyés. Mme DE MARCO a bien signé le bon taux.

**Mme DE MARCO** : Je demanderai la prochaine fois que l'on me donne des documents à ce que je prenne mon temps pour les signer. On nous fait signer avec un bandeau sur les yeux au fur et à mesure.

Je refuse de signer des documents en Conseil Municipal. Vous attendrez, Monsieur le Maire, que je prenne connaissance des documents que je signe. Ce jour-là, vous n'arriverez peut-être pas à déposer les documents le 31 mars comme il était nécessaire. C'est la première chose.

Il est dorénavant inutile de me présenter quoi que ce soit en Conseil Municipal à signer.

Pourquoi nous faites-vous signer un budget ? Pourquoi y a-t-il une délibération avec la fixation des taux des trois taxes ? C'est du fait que l'on se fie à cette délibération...

**M. LE MAIRE** : Cela fait partie de la loi. Nous sommes obligés de voter les taux.

**Mme DE MARCO** : Cela fait effectivement partie de la procédure. Le document qui pour moi est le vrai est celui de la délibération. Pourquoi nous feriez-vous changer aujourd'hui une délibération ? C'est du fait que vous vous êtes rendu compte de cette coquille quelques mois après.

Je vous demandais copie des imprimés et je souhaite les avoir.

**M. LE MAIRE** : Vous les avez eus.

**Mme DE MARCO** : Il y a également une date limite d'envoi qui correspondrait peut-être au 30 mars. Je n'en sais rien. Nous votons les taux beaucoup trop tard à Talence, me semble-t-il. C'est un deuxième point que j'aimerais soulever.

**M. LE MAIRE** : Bernard CLOUP fait avec Marie-Christine BERTIN et les services le nécessaire pour que nous puissions voter le budget plus tôt.

Cependant, je répète que le budget que vous avez signé comportait les bons chiffres. Ce n'est que dans la délibération qu'il y avait une erreur de frappe. Si vous aviez lu les documents à ce moment-là, vous auriez vu l'erreur et en discutant avec les services immédiatement, nous nous serions rendu compte de l'erreur.

**M. AMBRY** : Nous nous étions abstenus sur la délibération dont nous parlons et qui serait revêtue d'une erreur. Vous comprendrez qu'aujourd'hui nous ne prenions pas part à ce vote rectificatif d'une erreur que nous n'avons pas commise.

### **DELIBERATION**

Monsieur CLOUP, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de la délibération qui a été soumise à votre vote lors de la séance publique du 31 mars 2009.

Il convenait en effet de lire :

« Foncier bâti : 31,69 »

et non « Foncier bâti : 31,39 » dans le texte de la délibération.

Le bon taux (31,69) figurait dans le document du Budget Primitif, et le produit attendu des trois Taxes était par ailleurs exactement libellé.

Je vous demande donc dans ces conditions de bien vouloir procéder à la rectification de cette erreur de retranscription. »

ADOPTE PAR 27 VOIX POUR  
9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 02.10.2009)**

## **20 – Ouverture de crédit d'un montant de 4 500 000 €**

**M. CLOUP** : Mes chers collègues, par délibération en date du 18 septembre 2008, le Conseil Municipal avait accepté de conclure avec la Caisse d'Epargne d'Aquitaine Nord un contrat d'ouverture de crédit pour une durée d'un an et pour un montant de 4 500 000 €.

Ce contrat arrive à échéance. Une nouvelle procédure de consultation a été faite pour une ouverture de crédit de même niveau.

Après consultation de différents organismes financiers, la Caisse d'Epargne d'Aquitaine Nord nous a proposé les meilleures conditions pour une ligne de trésorerie interactive dont vous avez ci-après les éléments.

Je vous propose donc de conclure avec la Caisse d'Epargne d'Aquitaine Nord un contrat d'ouverture de crédit pour une durée d'un an et pour un montant de 4 500 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues.

**M. CONTE** : Nous avons voté pour cette même ligne de trésorerie interactive qui est peut-être du crédit revolving l'année dernière. Or, il s'avère que les conditions ont changé.

D'une part, les frais de dossier de l'année précédente étaient nuls. Cette année, ils sont de 125 €. Ce n'est pas grave. Ce qui est plus grave, c'est le taux d'intérêt. Celui de l'année précédente était l'index plus une marge de 0,25 %.

Pour les rédacteurs, je dois dire que nous sommes en France et que les décimales, ce n'est pas avec un point mais avec une virgule.

Que représente la marge de 0,25 % ? C'est la prime de risque, ce que l'on appelle « le *spread* ». Plus la prime de risque est importante, plus cela signifie que la signature de l'emprunteur est mauvaise.

Nous sommes passés d'une marge de 0,25 % à une marge de 1,20 %, c'est-à-dire 0,95 point de plus.

Qu'est-ce que cela veut dire ? La signature de la municipalité de Talence s'est dégradée et les financiers l'ont constaté. C'est pourquoi la prime de risque est plus importante.

**M. LE MAIRE :** Notre crédit est entaché. Si je vous suis Monsieur CONTE, je me demande alors pourquoi vous et vos amis dites partout : « Qu'est-ce que c'est ce scandale ? La Ville ne reconstruit pas l'espace de sport Couzinet, alors qu'elle peut emprunter, que c'est facile... » J'avoue que je ne comprends plus.

Si nous n'avons plus de crédit sur le plan de l'image, vous voulez que nous emprunions 3 M€ pour reconstruire une salle. J'avoue ne pas comprendre la logique de ce raisonnement mais peut-être ne suis-je pas assez intelligent.

**M. CONTE :** La reconstruction de l'espace Couzinet est une promesse que vous avez faite. Ce n'est pas moi qui ai fait cette promesse.

**M. LE MAIRE :** Oui, mais il y a une salle qui a été construite dans le quartier nord.

### **DELIBERATION**

Monsieur Bernard CLOUP, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Par délibération en date du 18 septembre 2008, le Conseil Municipal avait accepté de conclure avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Nord un contrat d'ouverture de crédit pour une durée d'un an et pour un montant de 4 500 000 €.

Ce contrat arrive à échéance.

Une nouvelle ouverture de crédit semble indispensable pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la commune.

Après une consultation auprès des différents organismes financiers, la Caisse d'Epargne Aquitaine Nord nous propose les meilleures conditions pour une « ligne de trésorerie interactive » :

- Durée 12 mois à compter de la signature du contrat
- Index des tirages : EURIBOR 1 semaine
- Taux d'intérêt : index + marge de 1.20 %
- Calcul des intérêts : année de 360 jours
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Frais de dossier : 125 €
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : Néant

Je vous propose donc de conclure avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Nord un contrat d'ouverture de crédit pour une durée d'un an et pour un montant de 4 500 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues. »

ADOpte PAR 27 VOIX POUR  
9 ABSTENTIONS

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 02.10.2009)**

**21 – Exercice budgétaire 2009 – SPIC Service Extérieur des Pompes Funèbres -  
Décision modificative n° 1**

**M. CLOUP** : Mes chers collègues, dans un précédent Conseil Municipal, nous avons voté une émission en non-valeur du SPIC du Service Extérieur des Pompes Funèbres. Il est donc techniquement nécessaire de modifier la répartition de crédits de dépense de la section de fonctionnement pour réalimenter ce compte.

Je propose aujourd'hui de les modifier comme suit : « Chapitre 011, article 60631, moins 500 € » et donc sa compensation au chapitre 65, article 654, plus 500 €.

**DELIBERATION**

Monsieur Bernard CLOUP, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Afin de pouvoir régulariser les admissions en non valeur du SPIC Service Extérieur des Pompes Funèbres, il est nécessaire de modifier la répartition des crédits de dépenses de la section de fonctionnement.

Je vous propose donc aujourd'hui, de les modifier ainsi qu'il suit :

COMPTES	DEPENSES
Chapitre 011/ article 60631 Fournitures d'entretien et de petit matériel	- 500,00 €
COMPTES	RECETTES
Chapitre 65/ article 654 Pertes sur créances irrécouvrables	+ 500,00 €

»

Adopté par 36 VOIX POUR

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 02.10.2009)**

**QUESTIONS ORALES**

**QUESTION N° 1 :**

**M. LE MAIRE** : Je vous la lis : « Monsieur le Maire, un de vos administrés a été agressé à la sortie de la salle que vous mettez à disposition de l'association culturelle musulmane. Cette agression qui a suscité beaucoup d'émoi dans le quartier est le fait de jeunes que je qualifierai d'extrémistes.

Un grand nombre de jeunes gens est inoccupé dans ce quartier. Ce sont des jeunes qui dans un besoin de reconnaissance sont facilement entraînés dans des actes délictueux ou tout au moins qui perturbent la vie des familles.

Ce n'est sûrement pas les Jeunes Talençais, association qui reçoit une subvention de 500 € plus des aides matérielles de la Ville, qui peut en quoi que soit avoir une action éducative.

Qu'en est-il du bilan de l'association du Collectif des Parents qui partage l'occupation de locaux de l'ancienne Maison des Jeunes ? Quelles sont les mesures d'ordre social et économique que vous pensez mettre au service durable des habitants ? Quels projets pensez-vous mettre en œuvre pour cette jeunesse ? Avec quels moyens et à quel terme ?

D'autre part, où en est le projet de mosquée que vous avez promise lors de votre dernière campagne municipale ? Avec quels partenariats et dans quel cadre ? »

Sur la dernière question, je rappelle que j'ai déjà répondu lors du Conseil Municipal du 19 janvier 2009. Je vous invite à relire le compte rendu que je tiens à votre disposition.

Pour le reste, il y a eu cette agression, tout le monde l'a vu à la télévision, d'un imam qui était un homme assez modéré. Il a été agressé par des intégristes, dans la mesure où il avait participé à une émission de télévision. Les propos qu'il avait tenus avaient été des propos modérés. Cela n'a pas plu à quelques intégristes.

Il est vrai que cela devient un problème, nous en avons parlé avec Mme GRESLARD récemment, notamment concernant les écoles. Nous devons prochainement faire une réunion par rapport à ce problème de la laïcité dans les établissements et du comportement de ceux qui peuvent être des intégristes religieux quelle que soit la religion. Ce n'est pas que la religion musulmane.

Nous rappelons, c'est le cas dans cette affaire, que la Ville n'est pas partie prenante et que s'il y a de l'extrémisme religieux, il doit ne pas être accepté. Des services d'Etat sont missionnés dans ce cadre.

Que ce soit dans les écoles, à côté du lieu de prière ou dans n'importe quelle partie de la Ville, la religion ne doit pas interférer, surtout de façon violente, par rapport à des concitoyens. Chacun est libre de ses conceptions religieuses et d'en avoir ou non. Il n'est pas acceptable que soit mise en cause la liberté d'indépendance par rapport à ces problèmes religieux.

Se posera peut-être dans le futur, on verra les lois sur l'expression vestimentaire, un problème religieux. Mais ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui.

Je crois que nous sommes tous d'accord pour condamner les excès commis par certains. Il est vrai que dans le cadre notamment du Ramadan de jeunes universitaires viennent participer aux prières. Un certain nombre heureusement pas très nombreux mais ils existent, est dans l'excès. Il nous faut combattre ces excès.

Quant au lieu de prière, j'avais répondu. Nous sommes en négociation avec les associations pour trouver une solution leur permettant, en diminuant le plus possible les gênes pour les riverains, car je suis conscient qu'il y a quand même des gênes, d'essayer de trouver un site pour leur permettre de pratiquer leur religion, mais qui limite les nuisances, notamment en termes de stationnement ou de bruit.

## **QUESTION N° 2 :**

**M. LE MAIRE :** C'était une question de Mme DE MARCO.

**Mme DE MARCO :** C'est celle sur le marché ? C'est classé.

## **QUESTION N° 3 :**

**M. LE MAIRE :** C'est sur les postes d'ambassadeurs du tri. Thierry GELLE y répondra lors du prochain Conseil dont je vais vous donner la date.

## **QUESTION N° 4 :**

**M. LE MAIRE :** C'est une question concernant la salle Couzinet posée par Monique DE MARCO.

**Mme DE MARCO :** La salle Couzinet a été involontairement détruite par un incendie le 5 décembre 2007. Cela fait deux ans. Depuis ce jour, le projet de sa reconstruction a été à l'ordre du jour de plusieurs Conseils Municipaux et réunions des Conseils communaux.

Un jury a attribué le projet de reconstruction au groupement d'architectes. Un avant-projet définitif et un forfait de rémunération ont été votés en Conseil Municipal le 19 janvier 2009.

Les équipes qui ont concouru ont été indemnisées. Lors de la présentation du compte administratif 2008, nous avons eu confirmation du remboursement des assurances d'un montant de 2 345 000 €.

Je vous rappelle que c'était dans votre programme électoral. Pouvez-vous nous confirmer votre volonté de reconstruire cette salle de sport et dans quel délai cela se fera-t-il ?

**M. LE MAIRE :** Nous avons effectivement reçu de l'assurance un remboursement. Je rappelle que ce remboursement a tenu compte d'un abattement de vétusté, car la salle devait avoir dix ans à peu près.

Actuellement, cela représente peut-être 60 % simplement d'un équipement si nous devons le reconstruire. Entre-temps, nous avons construit la salle Boris DIAW qui était certes prévue, mais par des emprunts. Compte tenu de ce qu'a dit M. CONTE, je ne sais pas si cela aurait été intéressant d'aller faire de gros emprunts pour construire cela.

Nous avons donc affecté une partie de ce remboursement à la reconstruction de la salle Boris DIAW. De plus, d'autres investissements qui n'avaient pas été annoncés ont été réalisés. La piscine nous a coûté plus cher que prévu, ce n'est pas de notre responsabilité, compte tenu de l'envolée du prix de construction à cette époque. D'autres équipements sont en voie de réalisation. Nous avons une école de musique extrêmement importante qui est également promise, mais dont l'ampleur dépasse ce que nous avons prévu au départ. Nous n'avons donc pas encore de chiffrage précis.

Vu que nous gérons de façon convenable, nous avons décidé de différer la réalisation de l'espace Couzinet. Nous allons d'abord trouver une solution, même si elle est provisoire, pour les trois activités qu'il y avait. Nous sommes conscients que les solutions trouvées ne sont pas parfaites. Il est vrai qu'il n'est pas tout à fait logique de dire que l'on fait des arts martiaux dans une salle d'escrime, qui était sûrement la plus belle d'Aquitaine. La gymnastique se fait actuellement dans l'école Notre Dame de Sévigné. Nous avons participé à l'équipement. Nous allons également apporter une amélioration. Ils n'ont pas les conditions aussi extraordinaires qu'ils avaient à Couzinet.

Il y a toujours « Jean qui rit, Jean qui pleure ». L'association de gymnastique a été contente pendant dix ans d'avoir des conditions extraordinaires. A côté de cela, l'association Acrosport vivait chichement dans la salle Félix.

Aujourd'hui, l'association Acrosport a des installations magnifiques à Boris DIAW et la gymnastique a des équipements moins performants. Ils peuvent s'entraîner. Ils n'ont pas l'espace qu'ils avaient. Quant à l'escrime, ils ont pour l'instant émigrés à Gradignan et au CREPS, mais je rappelle qu'à l'époque il y avait 40 Talençais.

Nous souhaitons essayer de voir s'il n'y a pas un partenariat sur des équipements sportifs à réaliser sur l'espace Couzinet qu'on pourrait peut-être faire réaliser en VEFA, cela irait plus vite et cela serait sûrement moins cher. Mais pour le réaliser nous-mêmes, l'orientation serait de faire peut-être un dojo qui libérerait l'espace d'escrime de Coubertin et donc permettrait de réintégrer complètement au moins deux associations dans leurs activités sur le lieu « Couzinet ».

On en est là. Mais tout cela prend du temps et nous avons le problème des finances.

**Mme DE MARCO** : Allons-nous tout de même payer l'architecte ?

**M. LE MAIRE** : Oui, il a sa mission. Je vais le voir. Nous allons essayer de voir s'il ne pourrait pas être associé à la réalisation d'équipements sportifs qui se feraient pour compenser.

Je rappelle également qu'il y a à présent une volonté de mettre l'accent sur la culture et les équipements culturels complémentaires et notamment cette fameuse école de musique. Talence est tout de même extrêmement bien équipée sur le plan sportif, même si nous souhaitons compléter cela dans le futur.

En revanche, en termes d'équipements culturels, nous avons créé le Forum et la médiathèque. Aujourd'hui, l'école de musique est le plus gros équipement que nous avons prévu pour 1 000 élèves, c'est la deuxième école, même si l'on dit quelquefois que c'est la première car Bordeaux est un conservatoire, de la Gironde. Il faut donc un équipement à hauteur de ses ambitions et de ses effectifs. C'est donc l'équipement prioritaire.

*(Intervention de Mme DE MARCO hors micro.)*

Il ne s'agit pas d'une salle de spectacle, mais d'une salle dans laquelle il peut y avoir des répétitions et des spectacles musicaux ou théâtraux. Ce n'est pas une grande salle de spectacle.

*(Intervention de Mme DE MARCO hors micro.)*

### **QUESTION N° 5 :**

**M. LE MAIRE :** Cela concerne les activités nautiques estivales.

**M. CONTE :** Il s'agit d'une question portant sur les activités nautiques estivales à Gastes sur le lac de Parentis.

Monsieur le Maire, à présent que la saison nautique est terminée, il est temps de faire le bilan. Nous voulons savoir combien de personnes ont participé aux activités nautiques cet été, c'est-à-dire le nombre total mais également le nombre de participants uniques.

En effet, si 10 mêmes personnes viennent 60 fois dans la saison, cela fait 600 participants. Ce n'est pas la même chose que 300 personnes venant deux fois dans l'été. Il est évident que la population touchée est plus importante dans un cas que dans l'autre.

Nous souhaitons également connaître le coût total de cette opération pour la municipalité y compris la subvention à l'association, ainsi que le coût par participant.

**M. LE MAIRE :** Nous avons eu 874 usagers. 9 ont utilisé l'activité deux fois et 1 plusieurs fois. Je rectifie d'ailleurs cela. Car ce sont les chiffres des services. Les trois quarts sont Talençais et le reste ne l'est pas.

Il faut pondérer un peu ce résultat. Je m'explique. Des associations telles que le Centre Animation Jeunesse ou le Centre social, le Club Frédéric Sévène qui ont fait des stages. L'année dernière, le Centre Animation Jeunesse avait fait une semaine de séjour ski et avait payé toutes leurs activités. Vu qu'ils ne sont pas fous, ils ont compris le système. Ils ont pris des tickets tous les jours pour leurs 24 jeunes. D'un seul coup, cela fait 160 ou 170 jeunes qui ont passé la semaine en activité. En réalité, cela fait non pas une économie pour la Ville, car c'est une économie pour le Centre Animation Jeunesse, mais vu que nous les subventionnons, ce sont les mêmes dépenses de la Ville.

Cependant, je rectifie car lorsque l'on dit que 9 personnes ont fait plusieurs fois l'activité, 9 personnes sont venues s'inscrire deux fois. En revanche, le Centre Animation Jeunesse a fait sa semaine de séjour en prenant tous ses tickets par jour. C'est l'exception par rapport à ce qui vous est donné comme explication.

Il y a 662 Talençais et 222 non Talençais.

Pour ce qui est de la subvention, il n'y en a pas. Quant au coût, cela représente 24 395,60 €. Cela fait 27,59 € par participant.

Si vous voulez une comparaison, vous allez sur n'importe quel club d'activités nautiques. Je peux vous donner des adresses. Le tour de ski est à 2 € la minute. Là, les jeunes sont pris en charge de 10 heures du matin à 15 ou 17 heures de la journée et ils font deux, trois voire quatre activités, car tant qu'ils sont là, ils sont animés. C'est pour vous donner une comparaison de prix.

A présent, si vous voulez savoir pourquoi les prix sont bas, je peux également vous le dire, car j'ai quelquefois lu sur des blogs : « Est-il normal que le maire se fasse payer des vacances ? »

Si j'y suis présent, c'est du fait que j'effectue bénévolement le pilotage de bateaux. De plus, ce prix est ridiculement bas du fait qu'il y a deux autres bénévoles sur l'activité parmi les cinq.

Monsieur CONTE, si vous étiez venu voir sur le site, vous auriez eu l'explication, plutôt que d'interroger sur un blog, ce qui laissait sous-entendre que je me faisais payer des vacances.

**M. CONTE** : Ah non, je n'ai jamais sous-entendu ça, Monsieur le Maire !

Pour les non Talençais, cela coûte-t-il également quelque chose à la Mairie ?

**M. LE MAIRE** : Oui.

**M. CONTE** : Nous multiplions 222 par 27,59 €

**M. LE MAIRE** : Non, ils paient 15 € et les Talençais paient 6 €. L'ennui est que la loi ne nous permet pas de limiter aux Talençais. Cela aurait été l'idéal. La loi nous l'interdit. Nous sommes obligés d'ouvrir à tout le monde. En revanche, nous pouvons faire une différence de prix.

Je pense qu'il faudra que nous essayions d'augmenter encore la part des non Talençais, car il est vrai qu'il n'est pas trop normal de payer pour des « extérieurs », mais nous ne pouvons jouer que sur le prix.

#### **QUESTION N° 6 :**

**Mme GRESLARD** : Après cette rentrée de septembre 2009, nous vous demandons la situation de la Petite Enfance à Talence avec quelques demandes plus précises :

- Le nombre de demandes de place en crèche par tranche d'âge et par quartier.
- Le nombre de demandes non satisfaites.
- Par quelle voie recueillez-vous ces demandes ?
- Comment sont-elles traitées ?
- Quelle est l'information faite auprès des Talençais sur les différentes possibilités de garde et sur les possibilités d'inscription à l'école pour les moins de trois ans et avec quels supports ?
- Quelle est votre décision sur l'avenir des Bons Petits Diables après la disparition d'une partie des places et du personnel ?

**M. LE MAIRE :** Vu que c'est une question multiple, Annie HIERET va vous répondre aux trois premières questions, Patrick DUART va vous répondre à la question sur l'information et Dominique IRIART répondra à la dernière.

**Mme HIERET :** Le nombre de demandes de place en crèche par tranche d'âge et par quartier pour septembre 2009 est de 299 demandes lors de la première commission. Nous en avons eu 310 en septembre 2008. Cela fait donc moins 4 % par rapport à septembre 2008.

Nous avons :

- 50 % pour les 0-12 mois, cela fait plus 9 % par rapport à 2008.
- 32 % pour les 13-24 mois, cela fait moins 6 % par rapport à 2008.
- 18 % pour les plus de 24 mois, cela fait moins 2 % par rapport à 2008.
  
- Pour la zone nord, nous avons eu 93 demandes, cela fait plus 10 % par rapport à 2008.
- Pour la zone centre, nous avons eu 102 demandes, cela fait plus 3 % par rapport à 2008.
- Pour la zone sud, nous avons eu 99 demandes, cela fait moins 30 % par rapport à 2008.

Le nombre de demandes non satisfaites est de 76 en septembre après les quatre commissions. Nous en avons eu deux en avril, une le 29 juin et la dernière le 17 septembre. Parmi ces 76 demandes, 21 sont des demandes d'accueil occasionnel, mais 10 places sont actuellement proposées pour début octobre.

Par quelle voie recueillez-vous ces demandes ? L'inscription se fait par guichet unique à la Maison de la Petite Enfance, mais pour plus de réactivité pour l'accueil occasionnel, les demandes peuvent être validées par les structures réparties sur tous les secteurs de la Ville. Il y a *a posteriori* information à la Maison de la Petite Enfance.

Comment sont-elles traitées ? Un rendez-vous individuel avec chaque famille a lieu. Une inscription se fait sur la liste d'attente avec trois critères prioritaires : habiter Talence, le ou les deux parent(s) travaille(nt) et le quotient familial (faible, moyen moins, moyen plus et élevé), ainsi que sur les critères suivants : l'âge de l'enfant et le temps d'accueil demandé, soit à temps complet, soit à temps partiel sur quatre, trois ou deux jours, à mi-temps ou pour le périscolaire.

Toutes les structures municipales participent aux commissions, ainsi que les structures conventionnées et associations.

**M. DUART :** Concernant les enfants inscrits dans les écoles, 57 demandes sont arrivées au niveau du service de la vie scolaire. 31 ont été satisfaites, 23 refusées par manque de place et 3 classées sans suite, c'est-à-dire que les familles ont changé d'avis et ont décidé de s'orienter différemment.

**Mme IRIART :** Quelle est votre décision à propos des Bons Petits Diables ? Vu l'heure tardive, je pourrais répondre que c'est le relogement et Monsieur le Maire pourrait lever le Conseil.

La réponse à votre question est le relogement. Vous n'en serez sans doute pas étonnée, car cette décision a été annoncée de longue date par Monsieur le Maire, il l'a annoncée dès l'achat du bâtiment en 2005, pour laquelle Monsieur le Maire est d'une constance remarquable.

A chaque fois que la question lui a été posée, la dernière fois c'était il y a six mois et c'était d'ailleurs par vous-même, sa réponse n'a jamais varié.

Concernant ce relogement, une première proposition a été faite à l'association à l'Atrium dont nous nous souvenons tous. C'était en début d'année. Cette proposition a été rejetée avec vigueur par l'association, mais ce n'est pas grave, car ainsi que nous l'avons vu dans la délibération n° 6 du Conseil Municipal, cela a permis à la CAF de profiter de ce local. Elle était tout à fait enthousiaste à cette occupation. Elle va donc pouvoir y installer un point relais, ce qui va nous permettre d'offrir un service de proximité essentiel aux familles en cœur de quartier.

Pour en revenir à l'association, nous sommes convenus de concentrer notre énergie jusqu'à l'ouverture de l'ensemble Petite Enfance à Renaissance, au transfert d'activités des Bons Petits Diables vers les Papillons, à l'installation des Papillons rue de la Renaissance, ainsi qu'accessoirement, si je peux m'exprimer ainsi, à l'ouverture du multi-accueil de 38 places Les Libellules et ensuite, de travailler ensemble aux perspectives de relogement. Lorsque je dis « nous », je parle de l'association et de la Ville. C'était d'un commun accord.

Parallèlement à cette action menée pour l'ouverture des structures Libellules et Papillons, de menus travaux ont été réalisés à la demande de la DDASS pendant l'été : rénovation de peinture, ventilation de certains espaces et éléments de sécurisation dans les espaces extérieurs. Nous sommes aujourd'hui dans l'attente de l'avis de la DDASS, qui a visité les locaux suite aux travaux réalisés par la Ville le 14 septembre, sur la conformité des locaux, afin que l'association puisse bénéficier d'une autorisation de fonctionner qui est certes dérogatoire, mais plus longue que l'actuelle qui est provisoire jusqu'au 30 septembre.

Les Libellules et les Papillons ont ouvert le 31 août. Nous nous sommes rencontrés avec l'association le 14 septembre également. C'était un hasard, pas de lien avec la DDASS. A cette occasion, les Bons Petits Diables nous ont fait état de leurs besoins et nous leur avons présenté deux hypothèses de relogement : l'une dans le futur pôle de vie collective et l'autre au château de Thouars.

Leur réaction à chaud a été très positive sur l'une et l'autre des propositions. « Cadre agréable », « proximité des partenaires sociaux » ont été les termes qui ont été prononcés immédiatement en cours de réunion.

Nous sommes donc convenus, car les deux propositions avaient un *a priori* favorable de la part de la directrice et la présidente de l'association, de poursuivre le travail sur la faisabilité de ces hypothèses.

Nous avons deux problématiques un peu différentes en fonction de chaque site. Concernant le château de Thouars, nous avons une incertitude sur les mètres

carrés, c'est-à-dire à savoir si nous pourrions avoir le nombre de mètres carrés suffisant par rapport aux besoins de l'association. Concernant le pôle de vie collective, c'est plus une question de délai qui nous préoccupe et donc de durée de la dérogation accordée par la PMI par rapport à ce projet.

Pour conclure, je voudrais remercier Denise GRESLARD de sa question qui a permis à mes collègues comme à moi-même de faire la démonstration de la validité de la politique Petite Enfance si décriée que nous avons mis en place et dont je vous rappelle les objectifs :

- Premièrement, une augmentation de l'offre globale : Je ne vais pas reprendre les chiffres qu'a évoqués tout à l'heure Annie HIERET. En tous cas, ils correspondent à ce premier point.
- Deuxièmement, un rééquilibrage de l'offre sur le territoire : Je vous rappellerai qu'à l'heure actuelle Annie HIERET a dit : demande sur le nord, plus 31,10 %, il y avait 36 places sur le nord, il y en a 92. Les demandes au centre : 34,10 %, il y a 105 places comme auparavant. Les demandes sur le sud : 31,80 %. Il y avait 109 places, il y en a 99.

Nous voyons bien que la répartition entre les trois zones est équilibrée en termes de demande : 31,10 %, 34,10 % et 31,80 % et qu'aujourd'hui, contrairement à ce qui existait avant l'ouverture de la Renaissance, l'offre est également équilibrée sur le territoire.

- Troisièmement, une meilleure adéquation de l'offre à la demande : C'est également le cas, non seulement en nombre de places, c'est-à-dire en termes d'offre globale, mais également en termes qualitatifs ou de nature de l'offre, car nous avons un nombre d'accueils occasionnels qui est beaucoup plus important que par le passé.

Pour conclure, le relogement des Bons Petits Diabes s'inscrit dans la politique globale en direction de la Petite Enfance dont vous aurez remarqué qu'elle a pour fil conducteur l'anticipation.

**Mme GRESLARD** : Je vous remercie de ces renseignements. Je pose les questions, car nous n'avons pas directement les informations.

J'ai eu oui-dire que des demandes n'aboutissent pas à la Ville, car les personnes savent que les structures sont déjà saturées. Je crois que cela posera problème dans l'avenir. Nous en avons déjà parlé au CCAS. Il faut que les personnes sachent qu'elles peuvent être sur des listes d'attente et qu'il est intéressant d'y être, même si elles n'ont pas de place.

De plus, concernant les propositions que vous avez faites aux Bons Petits Diabes, j'en suis ravie, ainsi que du fait que l'association ait accueilli favorablement vos demandes. Je suis étonnée concernant le projet du futur pôle de vie collective, qui devrait normalement physiquement démarrer assez rapidement, que dans les plans qui ont été soumis à l'approbation du Conseil Municipal et des différents partenaires, je n'ai pas vu de locaux prévus pour un accueil Petite Enfance. Cela voudrait dire que les plans seraient modifiés, ainsi que la construction et donc nous aurions un nouveau retard dans l'avancement de ces travaux.

**M. LE MAIRE :** Non, vous vous souvenez que dans le projet initial étaient prévues la construction du pôle de vie collective avec déménagement des services et la destruction de l'ancien centre social. Je suis très réservé sur la démolition de l'ancien bâtiment. Je pense qu'à côté de l'accueil de l'Eléphant bleu, il est possible de récupérer des mètres carrés de l'ancien bâtiment, c'est la partie qui est en meilleur état, pour réaliser l'espace pour les Bons Petits Diables.

Cela ne remet donc pas en cause le projet arrêté, mais c'est une extension si on peut appeler ça comme cela sur les mètres carrés déjà existants.

**Mme GRESLARD :** Une partie serait donc démolie, car une partie des locaux est en très mauvais état. Le diagnostic est tout de même très noir.

**M. LE MAIRE :** Je vous donne un avis très personnel, je ne sais pas ce qu'en pensent mes collègues. Je souhaiterais que l'on ne démolisse pas avant d'être sûr qu'il n'y a pas de solution de maintien. Nous avons besoin de mètres carrés pour beaucoup de choses. Il faut bien vérifier le montant des travaux pour la confortation de ce bâtiment.

La partie qui serait affectée aux Bons Petits Diables est la partie en meilleur état.

**Mme IRIART :** Par rapport aux personnes qui paraît-il ne feraient pas la démarche de faire une demande auprès des services de la Petite Enfance du fait qu'elles savent que c'est complet, c'est très difficile à vérifier.

A l'heure actuelle, au niveau du RAM, que nous participons à financer et qui gère les assistantes maternelles libres sur le territoire de la commune, il y a une trentaine de places disponibles à l'heure actuelle.

Notons que notre offre d'accueil collectif est en augmentation en 2009, que le nombre de demandes est en diminution par rapport aux années précédentes et qu'il reste des places chez des assistantes maternelles libérales qui sont à l'heure actuelle vacantes.

**Mme GRESLARD :** Je transmettrai.

**Mme HIERET :** Elles sont sur la zone de Thouars et elles ne sont pas spécialement demandées.

**M. LE MAIRE :** Le prochain Conseil Municipal aura lieu sauf changement le mercredi 4 novembre à 18 heures.

*La séance est levée à 21 heures 30.*